



République du Sénégal

----

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

# REGION DE SEDHIOU



## DEPARTEMENT DE GOUDOMP



### ARRONDISSEMENT DE SIMBANDI BRASSOU



#### COMMUNE DE BAGHERE

# Plan de Développement communal (PDC) de Baghère (2022-2026)

## Rapport Final

Avec l'appui financier du PAPSEN/PAIS



ET

L'Appui technique de l'Agence régionale de Développement de Sédhiou (ARDS)

AVRIL 2022



FINANCES & DEVELOPPEMENT SERVICES

# TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES CARTES .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>1. CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>2. OBJECTIFS DU PDC .....</b>	<b>6</b>
<b>3. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PDC .....</b>	<b>7</b>
3.1 PHASE PREPARATOIRE.....	8
3.2 PHASE DE DIAGNOSTIC .....	8
3.3 PHASE MISE EN COHERENCE .....	8
3.4 PHASE DE LA PLANIFICATION .....	9
3.5 PHASE DE LA FINALISATION DES LIVRABLES, ADOPTION ET APPROBATION .....	9
<b>4. PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>10</b>
4.1 CHAPITRE 1 : PRESENTATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIE .....	10
4.2 CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES.....	12
4.2.1 <i>Historique de l'installation .....</i>	<i>12</i>
4.2.2 <i>Le milieu humain .....</i>	<i>12</i>
4.2.3 <i>Répartition de la population par sexe et par âge.....</i>	<i>12</i>
4.2.4 <i>Occupation spatiale de la population et habitat.....</i>	<i>13</i>
4.2.5 <i>Densité de la population .....</i>	<i>15</i>
4.2.6 <i>La composition ethnique et religieuse.....</i>	<i>15</i>
4.2.7 <i>Les catégories socioprofessionnelles.....</i>	<i>15</i>
4.2.8 <i>Les mouvements migratoires .....</i>	<i>16</i>
4.3 CHAPITRE 3. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET CLIMATOLOGIQUES .....	17
4.3.1 <i>Climatologie .....</i>	<i>17</i>
4.3.2 <i>Le Relief.....</i>	<i>18</i>
4.3.3 <i>Les sols .....</i>	<i>18</i>
4.3.4 <i>La végétation .....</i>	<i>19</i>
4.3.5 <i>Les ressources fauniques et avifaunes .....</i>	<i>20</i>
4.3.6 <i>Les ressources en eau.....</i>	<i>20</i>
<b>5. BILAN DIAGNOSTIC .....</b>	<b>21</b>
5.1. CHAPITRE 1 : PROFIL SOCIAL .....	21
5.1.1 <i>Education .....</i>	<i>21</i>
5.1.2 <i>Santé et action sociale .....</i>	<i>27</i>
5.1.3 <i>Accès à l'eau potable .....</i>	<i>31</i>
5.1.4 <i>Hygiène et Assainissement.....</i>	<i>33</i>
5.1.5 <i>Jeunesse, Sports et Loisirs .....</i>	<i>36</i>
5.1.6 <i>Femmes et entrepreneuriat féminin .....</i>	<i>37</i>
5.1.7 <i>Culture et potentiel touristique .....</i>	<i>39</i>
5.2. CHAPITRE 2 : PROFIL ECONOMIQUE .....	40
5.2.1 <i>Les secteurs productifs .....</i>	<i>40</i>
5.2.2 <i>Secteurs d'appui à la production.....</i>	<i>54</i>
5.3. CHAPITRE 3 : PROFIL GOUVERNANCE .....	57
5.3.1 <i>Les organes de la commune.....</i>	<i>57</i>
5.3.2 <i>La société civile.....</i>	<i>61</i>
<b>6. PLAN D'ACTION.....</b>	<b>63</b>

6.1.	PLANIFICATION STRATEGIQUE .....	63
6.1.1.	<i>Problématiques majeurs de développement</i> .....	63
6.1.2.	<i>Vision et orientation stratégique de la commune</i> .....	63
6.1.3.	<i>Axes stratégiques et Objectifs de développement</i> .....	64
6.1.4.	<i>Articulation entre le PSE, les ODD et le PDD de Goudomp</i> .....	65
6.2.	PLANIFICATION OPERATIONNELLE .....	67
6.2.1.	<i>Programme d'actions par axe stratégique 2022– 2026</i> .....	67
6.2.2.	<i>Plan annuel d'investissement</i> .....	80
<b>7.</b>	<b>MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PDC .....</b>	<b>85</b>
7.1.	LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE .....	85
7.2.	LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES IMPLIQUEES DANS DE MISE EN ŒUVRE .....	85
7.3.	LE FINANCEMENT DU PDC.....	85
7.4.	LE MECANISME DE SUIVI EVALUATION .....	86

# Liste des tableaux

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DANS LA COMMUNE DE 2015 À 2021.....	12
TABLEAU 2: REPARTITION DES VILLAGES SELON LA TAILLE DE LA POPULATION .....	15
TABLEAU 3: ÉVOLUTION DE LA PLUVIOMÉTRIE DE LA COMMUNE DE BAGHÈRE DURANT LES 6 DERNIÈRES ANNÉES .....	17
TABLEAU 4: EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES ENTRE 2021 ET 2022.....	22
TABLEAU 5: SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES .....	23
TABLEAU 6: ESTIMATION EN M <sup>3</sup> DES BESOINS JOURNALIERS EN EAU DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE BAGHERE .....	31
TABLEAU 7: ESTIMATION EN M <sup>3</sup> DES BESOINS JOURNALIERS EN EAU DU CHEPTEL DE LA COMMUNE .....	32
TABLEAU 8: QUANTITE DE SEMENCES ET D'ENGRAIS DISTRIBUÉS DANS LA COMMUNE DE BAGHERE EN 2021 .....	41
TABLEAU 9: LA REPARTITION DU CHEPTEL SELON LE TYPE ET LEUR BESOIN JOURNALIER EN EAU .....	44
TABLEAU 10 : SYNTHÈSE DES VACCINATIONS DU BÉTAIL DANS LA COMMUNE DE BAGHERE .....	45

# Liste des cartes

CARTE 1 : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE BAGHÈRE .....	11
CARTE 2 : REPARTITION DE LA COMMUNE DE BAGHERE EN ZONE.....	13
CARTE 3 : REPARTITION DE LA POPULATION DANS LA COMMUNE DE BAGHERE .....	14
CARTE 4 : TYPOLOGIE DES SOLS DE LA COMMUNE DE BAGHÈRE.....	18
CARTE 5 : OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE DE BAGHERE .....	19
CARTE 6 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS LA COMMUNE DE BAGHERE .....	24
CARTE 7 : REPARTITION DES DAARAS ET ECOLES ARABES DE LA COMMUNE DE BAGHERE.....	25
CARTE 8 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES DANS LA COMMUNE DE BAGHERE .....	27
CARTE 9 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES DANS LA COMMUNE DE BAGHERE .....	32

# Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1: RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE .....	12
GRAPHIQUE 2: RÉPARTITION ETHNIQUE DE LA POPULATION .....	15
GRAPHIQUE 3: ÉVOLUTION DES MOYENNES PLUVIOMÉTRIQUES.....	17
GRAPHIQUE 4: TYPOLOGIE DES SALLES DE CLASSE .....	22
GRAPHIQUE 5: ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES .....	22
GRAPHIQUE 6: SITUATION DE L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DANS LA COMMUNE DE BAGHERE .....	34
GRAPHIQUE 7: CORPS ET ÉQUIPEMENTS D'ARTISANS DANS LA COMMUNE DE BAGHERE.....	49
GRAPHIQUE 8 : REPARTITION DES ÉLUS EN FONCTION DU NIVEAU D'INSTRUCTION.....	58
GRAPHIQUE 9: SITUATION DES MANDATS DES ÉLUS.....	58

# Liste des abréviations

<b>AGR :</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>APE :</b>	Association des Parents d'Elèves
<b>ANCAR :</b>	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
<b>ARD :</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ACS :</b>	Acteur Communautaire de santé
<b>ASC :</b>	Association Culturelle et Sportive
<b>ASUFOR :</b>	Association des Usagers du Forage
<b>CADL :</b>	Centre d'Appui au Développement Local
<b>CAVE :</b>	Cellule d'Appui et de Veille
<b>CGCL :</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CLCOP :</b>	Cadre Local de Concertation des Organisations Paysannes
<b>CPN :</b>	Consultation Prénatale
<b>CPE :</b>	Commission de Planification Elargie
<b>CPON :</b>	Consultation Post-natale
<b>CGE :</b>	Comité de Gestion Ecole
<b>CTP :</b>	Case des Tout Petits
<b>EFA :</b>	Ecole Franco – Arabe
<b>FINDEV :</b>	Cabinet Finances et Développement
<b>GIE :</b>	Groupements d'intérêts économiques
<b>GPF :</b>	Groupement de Promotion Féminine
<b>IEC :</b>	Information, Education et Communication
<b>IEF :</b>	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
<b>OCB :</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>ODD :</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP :</b>	Organisation Paysanne
<b>PADES :</b>	Programme d'Appui au Développement de l'Education au Sénégal
<b>PAPSEN :</b>	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole
<b>PDC :</b>	Plan de Développement Communal
<b>PECMA :</b>	Projet de la Prise en Charge Communautaire de la Malnutrition Aiguë
<b>PNDL :</b>	Plan National de Développement Local
<b>PSE :</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PRACAS :</b>	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
<b>SDADL :</b>	Service Départemental d'Appui au Développement Local
<b>SDDR :</b>	Service Départemental du Développement Rural
<b>SENELEC :</b>	Société Nationale de l'Électricité
<b>SNEEG :</b>	Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre
<b>TIC :</b>	Technologies de l'Information et de la Communication

## 1. CONTEXTE

Le Sénégal, dès son accession à l'indépendance s'est engagé dans une politique volontariste de décentralisation sous-tendue par un besoin de promouvoir la démocratie à la base, la citoyenneté active et la gouvernance territoriale sur la base du principe de proximité et de libre administration des affaires locales par les populations. Cependant les espoirs suscités par la décentralisation ne sont pas encore à la hauteur des collectivités territoriales. C'est donc pour pallier cela, que l'Acte III de la décentralisation est proposé pour rendre les territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

Dans ce contexte, l'objectif général est de définir une nouvelle politique nationale de décentralisation favorable au renforcement de la gouvernance territoriale qui permet de concrétiser cette vision.

Spécifiquement, les objectifs visés sont :

- Construire une cohérence territoriale par une réorganisation de l'espace et l'émergence de pôles de développement ;
- Assurer la lisibilité des échelles de la gouvernance territoriale ; et
- Améliorer les mécanismes de financement du développement territorial et la gouvernance budgétaire.

Les principales innovations sont la communalisation intégrale avec la suppression des communautés rurales, l'érection des départements en collectivités territoriales et la suppression des régions en tant que collectivité locale. Ainsi, il existe deux ordres de collectivités territoriales : les Communes et les Départements. Cette option est clairement définie dans le nouveau Code général des collectivités territoriales qui détermine l'organisation et le fonctionnement des conseils municipaux et départementaux et précise les rôles et responsabilités des élus territoriaux.

L'Acte III consacre, aussi, les Plans de Développement communaux (PDC) et Plans Départementaux de Développement (PDD) comme respectivement outils de planification de référence des Communes et des Départements. Cette réforme intervient avec l'avènement du Plan Sénégal émergent (PSE), en tant qu'instrument et cadre de référence de la politique de développement du Sénégal d'ici 2035.

La planification étant une compétence transférée, les collectivités territoriales se trouvent dans l'obligation de se doter d'un plan de développement (avec l'articulation et la cohérence entre le niveau central et le niveau opérationnel en tenant compte de l'ajustement du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de la phase II du Plan Sénégal Emergent (PSE) en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise du Covid 19, de relancer les activités socioéconomiques et de se mettre sur la trajectoire de l'émergence).

C'est dans ce contexte que le Programme d'Appui au Programme national d'Investissement Agricole (**PAPSEN/PAIS**) a décidé d'appuyer un certain nombre de collectivités territoriales, sur proposition de l'Agence régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), pour actualiser leur document de planification de référence afin de prendre correctement en charge la gestion du développement de leur territoire, à travers l'élaboration d'un Plan de Développement Communal. La Commune de Baghère a eu à bénéficier de cet appui.

Pour ce faire, le cabinet FINDEV a été sélectionné à la suite d'un appel d'offres, pour accompagner la Commune de Baghère dans ce processus d'actualisation de son Plan de Développement Communal.

Par ailleurs, le PSE qui définit les grandes orientations politiques du Sénégal en matière de développement accorde une importance capitale aux questions d'équité et d'égalité de genre. C'est en ce sens qu'il lui a consacré un point dans l'Axe 3 (Gouvernance, paix et sécurité). Celui-ci précise aussi que « l'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et assurer à tous et à toutes une participation équitable au processus de développement ». Il poursuit en se fixant comme objectif stratégique en la matière, « d'autonomiser la femme et la jeune fille à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités territoriales à intégrer le genre dans les politiques publiques.

En outre, en alignement au cadre stratégique de politique économique et sociale et, conformément à l'effet 4 de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre II (SNEEG II 2016-2026) qui stipule que « **L'institutionnalisation du genre est partie intégrante du schéma organisationnel et opérationnel des institutions de promotion du développement** » au titre desquelles les Collectivités territoriales, le PDC de Baghère ambitionne de prendre en charge toutes les implications d'une démarche soucieuse de satisfaction des besoins et aspirations spécifiques des hommes et des femmes dans ses investissements prioritaires.

Avant d'entamer la phase de planification, ce présent rapport a fait la synthèse des résultats des différents diagnostics réalisés durant le processus d'élaboration articulée autour de quatre (04) points essentiels :

- ☞ Les objectifs du PDC ;
- ☞ Le rappel de la méthodologie d'élaboration du PDC ;
- ☞ La présentation de la Commune de Baghère sur le plan géographique, physique et humain ; et
- ☞ La Présentation du bilan diagnostic des différents secteurs.

## 2. OBJECTIFS DU PDC

L'objectif général de cette activité est de disposer, pour un horizon de cinq (05) ans, d'un document cadre d'intervention dans lequel seront définies toutes les stratégies et actions devant tendre vers un développement harmonieux, équilibré et durable de la Commune de Baghère.

Spécifiquement, il s'agit de :

- ☞ Établir une situation de référence ;
- ☞ Élaborer le bilan diagnostic ;
- ☞ Définir les options fondamentales de développement économique et social ; et
- ☞ Mettre en place un dispositif pour l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets.

### 3. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PDC

La méthodologie adoptée conformément aux dispositions réglementaires, s'articule autour des principes de participation citoyenne. C'est dans ce sens qu'une démarche stratégique visant l'impulsion du dialogue social a été mise en œuvre par les acteurs locaux afin de définir ce document cadre d'orientations communautaires. La démarche suivie a pris en compte un certain nombre de principes, donnant au processus un caractère :

- **Participatif et inclusif** : il fait intervenir non seulement tous les services techniques déconcentrés, l'ARD, les ONG et les populations, mais aussi toutes les catégories sociales, y compris les femmes, les jeunes et les groupes socialement marginaux ou minoritaires ;
- **Itératif et continu** : il ne constitue pas un événement unique, mais il comporte des révisions et des approfondissements constants et réguliers ;
- **unifiant** : il vise à établir (i) de nouvelles relations horizontales entre l'ensemble des acteurs locaux, en contribuant à accroître le capital social local (à savoir l'ensemble des réseaux locaux de solidarité et d'entraide); et (ii) de nouvelles relations verticales (entre les collectivités territoriales et l'état central, d'une part, ou entre les élus locaux et les organisations communautaires de base, d'autre part) en fonction des principes essentiels de la bonne gouvernance, à savoir la subsidiarité et la complémentarité ;
- **Transparent** : les consultations citoyennes et les prises de décisions ont lieu d'une manière libre, démocratique et ouverte et le public reçoit toute l'information nécessaire.

De ces principes, plusieurs éléments sont mis en jeu ou se dégagent :

- **Un territoire** : la Commune qui peut être considérée comme un espace de proximité disposant d'une forte identité, à l'intérieur duquel tous les acteurs, animés par un sentiment de solidarité et un certain dynamisme de l'action collective, vont choisir de s'engager dans la prise en charge de leur propre développement ;
- **Des acteurs locaux divers** : conseillers municipaux, opérateurs économiques, femmes, jeunes, personnes en situations de handicap, représentants de la société civile, Services techniques déconcentrés, etc. ; Quelle que soit cette diversité, ils doivent être les porteurs du processus et la collectivité territoriale doit assurer pleinement son rôle de maître d'ouvrage et d'ensemblier ;
- **Un projet d'ensemble** : un document de planification qui intègre toutes les prévisions et programmations d'ordre social, économique, spatial, et environnemental de la Commune pour les cinq (05) ans à venir. Ainsi, il n'est plus sectoriel mais devient transversal. Le territoire n'est plus traité de manière segmentée mais pensé dans une analyse globale de la situation.

Ainsi, la démarche d'appui à la Commune de Baghère, pour l'élaboration de son PDC, s'est déroulée en plusieurs phases itératives, selon une approche participative et inclusive.

### 3.1 Phase préparatoire

Elle est déterminante dans la mesure où c'est le Conseil municipal qui a émis une réelle volonté de doter la commune d'un Plan de développement.

Tout d'abord, le Maire a procédé à une délibération et une prise d'arrêté instituant la Commission de Planification élargie (CPE).

Ensuite, un atelier de lancement est organisé par la municipalité en collaboration avec la sous – préfecture de Djibanar dans une perspective de partager et de vulgariser l'information. Dans cette rencontre, tous les acteurs locaux (autorités administratives, élus, autorités religieuses et coutumières, acteurs de la société civile, partenaires au développement, organisations de jeunes, femmes et personnes vulnérables, presse, etc.) y étaient conviés.

Enfin, un découpage de la Commune a été fait par les acteurs locaux, afin de faciliter le déploiement des équipes sur le terrain, pour la collecte de données et la tenue des ateliers zonaux de diagnostic. Par ailleurs, des fiches de collecte sont adressées aux différents sectoriels pour un renseignement d'informations, et une revue documentaire secondaire a été faite par l'équipe du Cabinet.

### 3.2 Phase de diagnostic

Elle est également décisive dans le sens qu'elle a permis de disposer d'un état des lieux de la commune. D'abord des fiches de collectes ont été élaborées et partagés avec l'ensemble des animateurs locaux. Ensuite, des ateliers de diagnostic ont été organisées au niveau des zones de la commune afin de partager et de recueillir les contributions de tous les acteurs territoriaux. Cette phase a également permis aux différents acteurs de s'approprier le processus et de participer de façon effective et plus dynamique dans l'identification des atouts, opportunités, faiblesses, et menaces qui sont déterminants dans la commune et d'en proposer des solutions concrètes.

Durant l'exercice, les problématiques sexospécifiques de même que le potentiel de contribution de tous les acteurs ont été passés en revue de manière à éclairer sur les priorités des différentes catégories de la communauté et faciliter d'autant l'identification des leviers à même de garantir un impact du PDC sur les préoccupations des hommes et des femmes dans les phases de mise en cohérence, de priorisation et de planification/programmation des investissements de la commune.

### 3.3 Phase mise en cohérence

Elle se veut un moment important de partage, d'harmonisation et d'articulation des données collectées avec les référentiels politiques de l'Etat, celles des Services départementaux, des Projets et Programmes présents dans le territoire communal. Cette mise en cohérence va permettre à l'équipe du Cabinet de confronter les informations recueillies auprès des populations avec celles des sectoriels et d'en sortir avec un document présentant la situation de référence de la Commune. Ces échanges vont aussi permettre de :

- Restituer les résultats de différents diagnostics des quartiers et du pré diagnostic ;

- Approfondir les diagnostics des différents secteurs vitaux de la commune (Agriculture, Elevage, Pêche, Hydraulique, Santé, Education, Transport, Communication, Artisanat, Commerce, etc.) par rapport aux indicateurs des ODD, du PSE ;
- Harmoniser les résultats des différents diagnostics faits au niveau des quartiers ;
- Dégager et hiérarchiser les hypothèses de résolution des différentes contraintes identifiées ; et
- Renforcer l'appropriation des résultats du diagnostic par les populations.

### **3.4 Phase de la planification**

C'est l'étape de la formulation des solutions durables par rapport au diagnostic effectué durant la précédente phase. C'est durant cette phase que tous les documents opérationnels (Plan de Développement Communal et Plan Annuel d'Investissements) sont élaborés. Tout d'abord, une vision est déclinée, voulue, acceptée et partagée par tous les acteurs de la commune. Celle-ci est définie dans des orientations stratégiques et des lignes d'action en adéquation avec les trois piliers du Plan Sénégal Emergent qui est l'outil de référence de la politique économique et sociale de l'Etat du Sénégal. Et enfin, une priorisation, une programmation temporelle et une évaluation des coûts des actions sont faites en fonction des capacités de la collectivité territoriale.

### **3.5 Phase de la finalisation des livrables, Adoption et Approbation**

Dans cette phase, le document final est rédigé et soumis par restitution à l'appréciation du Conseil municipal pour validation finale et adoption avant de le présenter à l'autorité administrative (Sous-préfet) pour une approbation.

## 4. PRESENTATION GENERALE

### 4.1 Chapitre 1 : Présentation administrative et géographie

C'est avec la loi 72-25 du 19 Avril 1972 portant création des communautés rurales que Baghère a été érigée en communauté rurale.

Sur le plan administratif, elle appartenait à la région de Kolda, département de Sédhiou arrondissement de Tanaff jusqu'en 2008 avec la création de la région de Sédhiou par le décret n° 2008-08 du 02 février 2008. Baghère est alors rattachée à la région de Sédhiou par le décret n° 2008-1495 du 31 décembre 2008 portant application des modifications de la loi n°72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale.

Avec la communalisation intégrale instaurée par la loi 2013 du 28 Décembre 2013 portant CGCL, Baghère est devenue commune à l'instar des autres anciennes communautés rurales.

La Commune de Baghère est située précisément dans le département de Goudomp et dans l'Arrondissement de Simbandi Brassou. Elle est limitée :

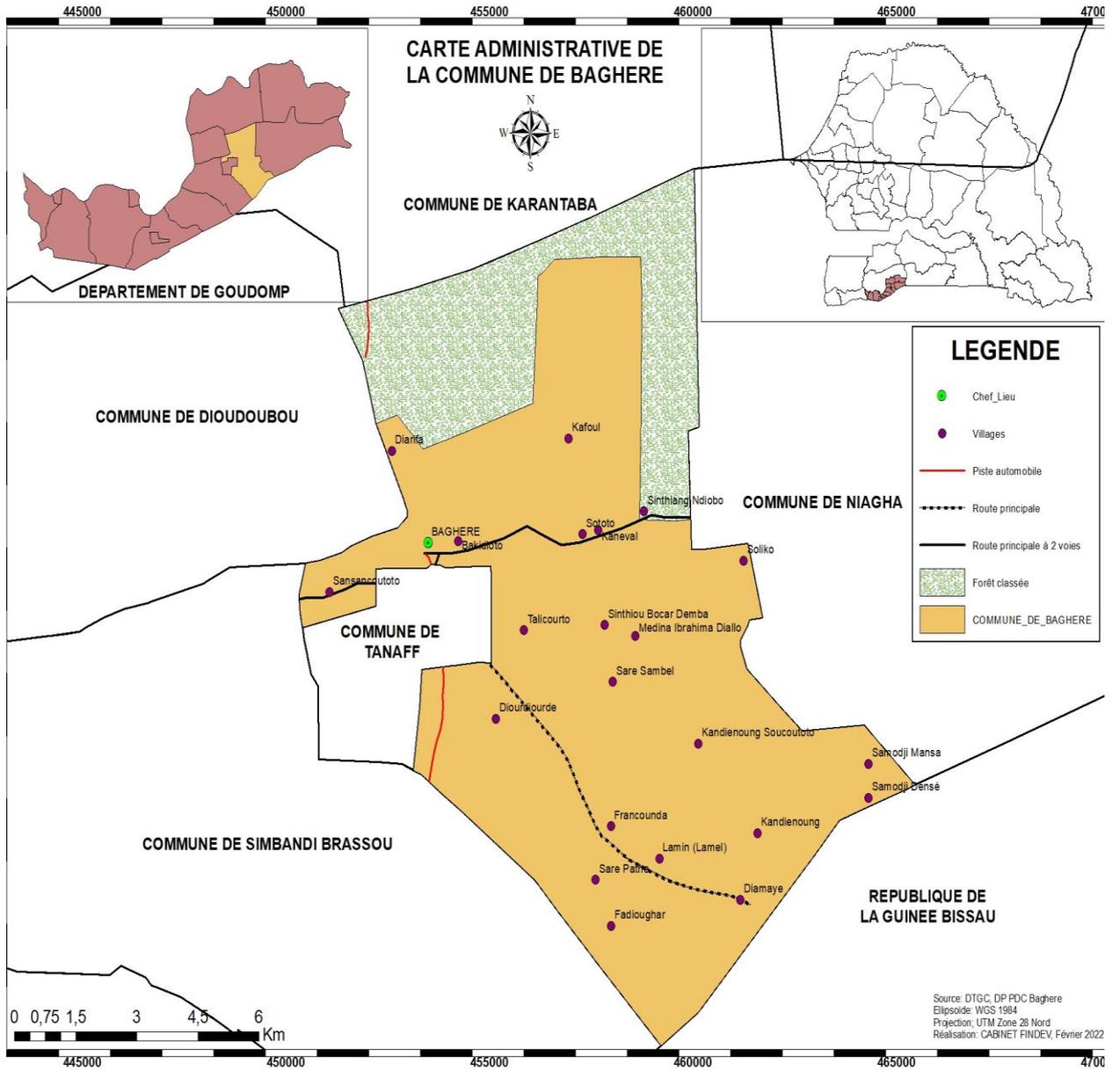
- au Nord par la forêt classée de Balmadou ;
- au Sud par la République de Guinée Bissau ;
- à l'Est (plus précisément au Nord – Est) par la Commune de Niagha ;
- à l'Ouest par la Commune de Dioudoubou (au Nord – Ouest) et de Simbandi Brassou (au Sud – Ouest).

La voie la plus courte pour accéder à Sédhiou, capitale de la région à laquelle elle dépend administrativement, est le fleuve Casamance à partir de Sandiniéry où la liaison est assurée par des pirogues de transport privés et la route latéritique Sandiniéry – Baghère.

On n'y accède également par la nationale n°6 communément appelée la route du Sud qui relie Kolda à Ziguinchor.

La superficie de la commune est de **134km<sup>2</sup>**.

Carte 1 : Présentation de la Commune de Baghère



## 4.2 Chapitre 2 : caractéristiques sociodémographiques

### 4.2.1 Historique de l'installation

Sur le plan historique, le village de Baghère a été créé par Cherif Younouss AÏDARA. Le peuplement des villages de la Commune de Baghère s'est fait autour du village de Kandiénou et de Baghère qui constituent des villages traditionnels. (Source PDC Baghère 2016-2021).

### 4.2.2 Le milieu humain

La population de la Commune est chiffrée à **22 257 habitants** selon les enquêtes démographiques obtenues par les animateurs en décembre 2021.

Ces données comparées à celles des enquêtes démographiques du PDC 2015, montre une évolution croissante du peuplement de la commune pendant les cinq (05) dernières années. En se référant au tableau ci-contre, on note une augmentation moyenne de la population entre 2015 à 2021. Elle est passée de 15 152 à 22 257 résidents durant la période considérée soit un taux de croissance de **46,89%**.

**Tableau 1 : Évolution de la population dans la commune de 2015 à 2021**

Années	Hommes	Femmes	Total
2015	7 052	8 100	15 152
2021	10 918	11 339	22 257

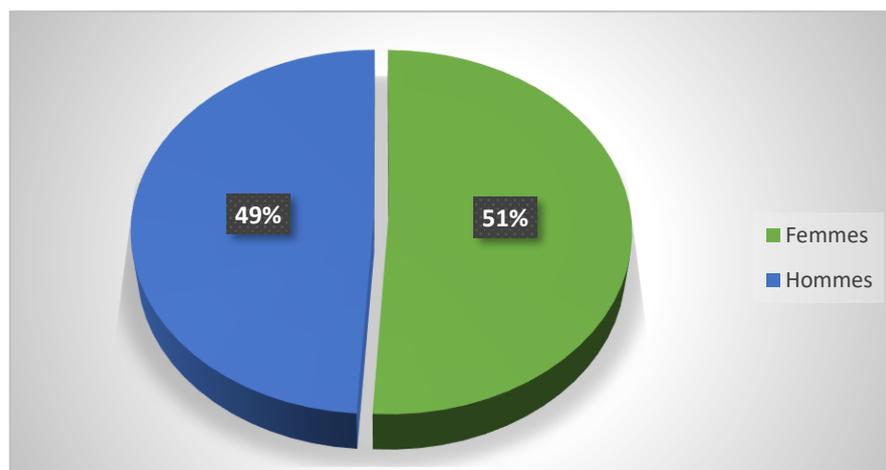
Source : Enquêtes démographiques PDC 2021

### 4.2.3 Répartition de la population par sexe et par âge

L'analyse des statistiques démographiques et de la structure de la population par âge montre que la population de la Commune Baghère est majoritairement composée de jeunes. En effet, **37,6%** de la population ont moins de 16 ans soit **8 370** jeunes. Cette classe d'âge combinée à celle comprise entre 16 et 35 ans dégage une proportion très forte estimée à **72%**. Tandis que les personnes âgées de plus de 70 ans représentent **4,16%** de la population soit un nombre de 926.

Le rapport de masculinité des populations de la commune montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Les femmes représentent **11 339** personnes soit **51%** de femmes contre **49 %** d'hommes. Cette tendance suit la logique de la répartition de la population par sexe au Sénégal.

**Graphique 1: Répartition de la population par sexe**



## 4.2.4 Occupation spatiale de la population et habitat

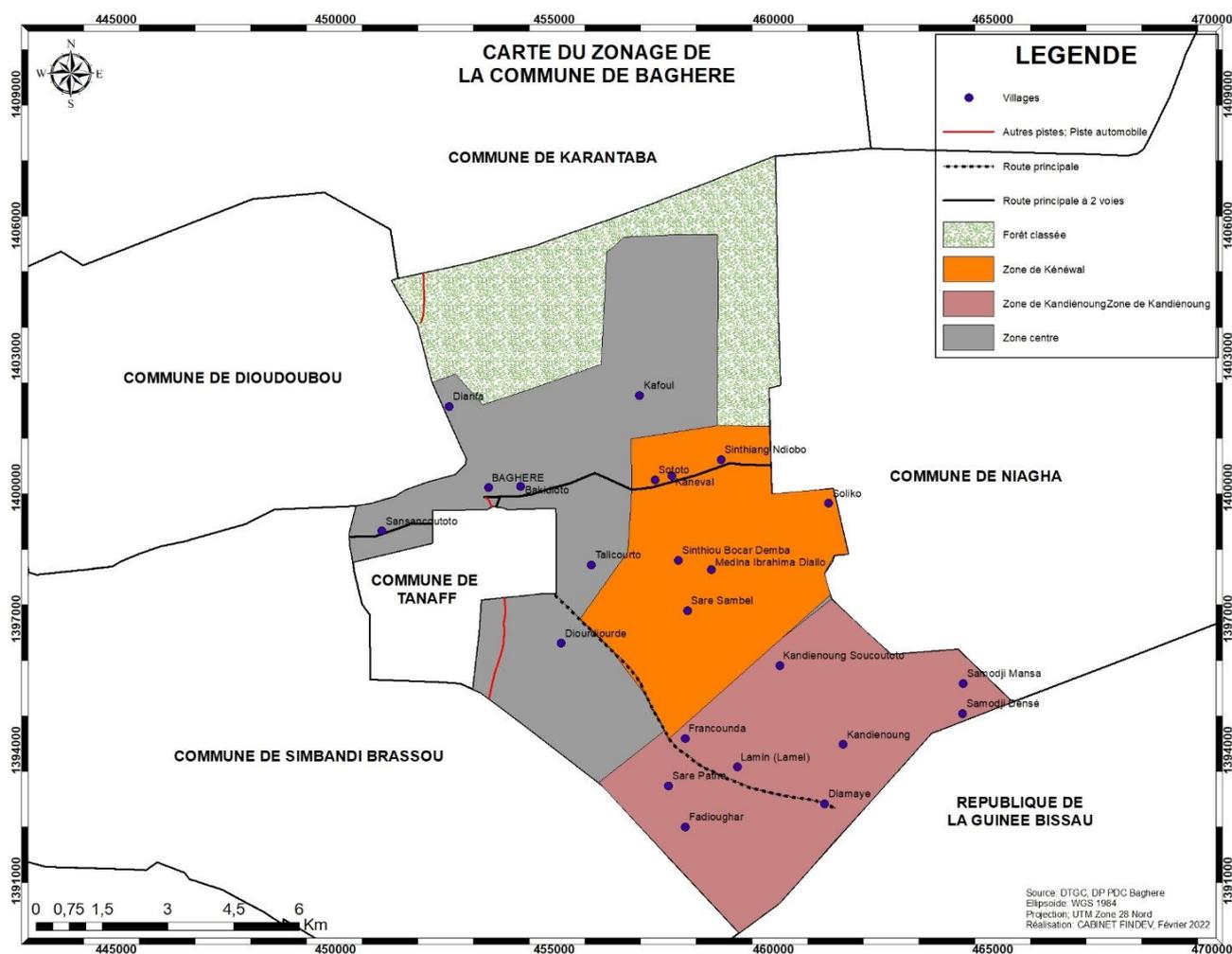
Afin de faciliter la participation et l'émergence d'une vision commune autour d'un projet de société, un zonage de la Commune de Baghère a été opéré sur la base de l'analyse des spécificités socioculturelles, économiques et agroécologiques. Plusieurs critères sont pris en compte parmi lesquels :

- ☞ les affinités ethniques ayant trait aux relations culturelles et culturelles ;
- ☞ la cohésion sociale liée aux réalités politique, administrative, économique, etc.
- ☞ et la proximité géographique entre les villages.

Ainsi, la commune de Baghère qui se compose de 24 villages est divisée en trois (03) zones (cf. carte ci-dessous) avec une répartition de la population comme suit :

- ☞ Zone frontalière de Kandié nou regroupe neuf (09) villages avec **7 349 hbts**. Cette zone regroupe les villages de Francounda, Lamel, Kandié nou, Saré Pathé, Fadiounghar, Kandié nou soucoutoto, Diamaye, Samodjimansa, Samodjidsé
- ☞ Zone centre de Baghère, avec les sept (07) villages de Sansancoutoto, Kafoul, Danfa, Talicourto, Diourdiourdé, Bakidioto et Baghère pour **12 409 hbts**
- ☞ Zone forestière de Kénéwal, neuf (08) villages pour une population de **2 499 hbts**. La zone compte les villages de Soliko, Sototo, Sinthiang Diobo, Kountankocoum, Médina Ibrahima Diallo, Sinthiou Bocar Demba, Saré Sambéne et Kénéwal,

Carte 2 : Répartition de la Commune de Baghère en zone



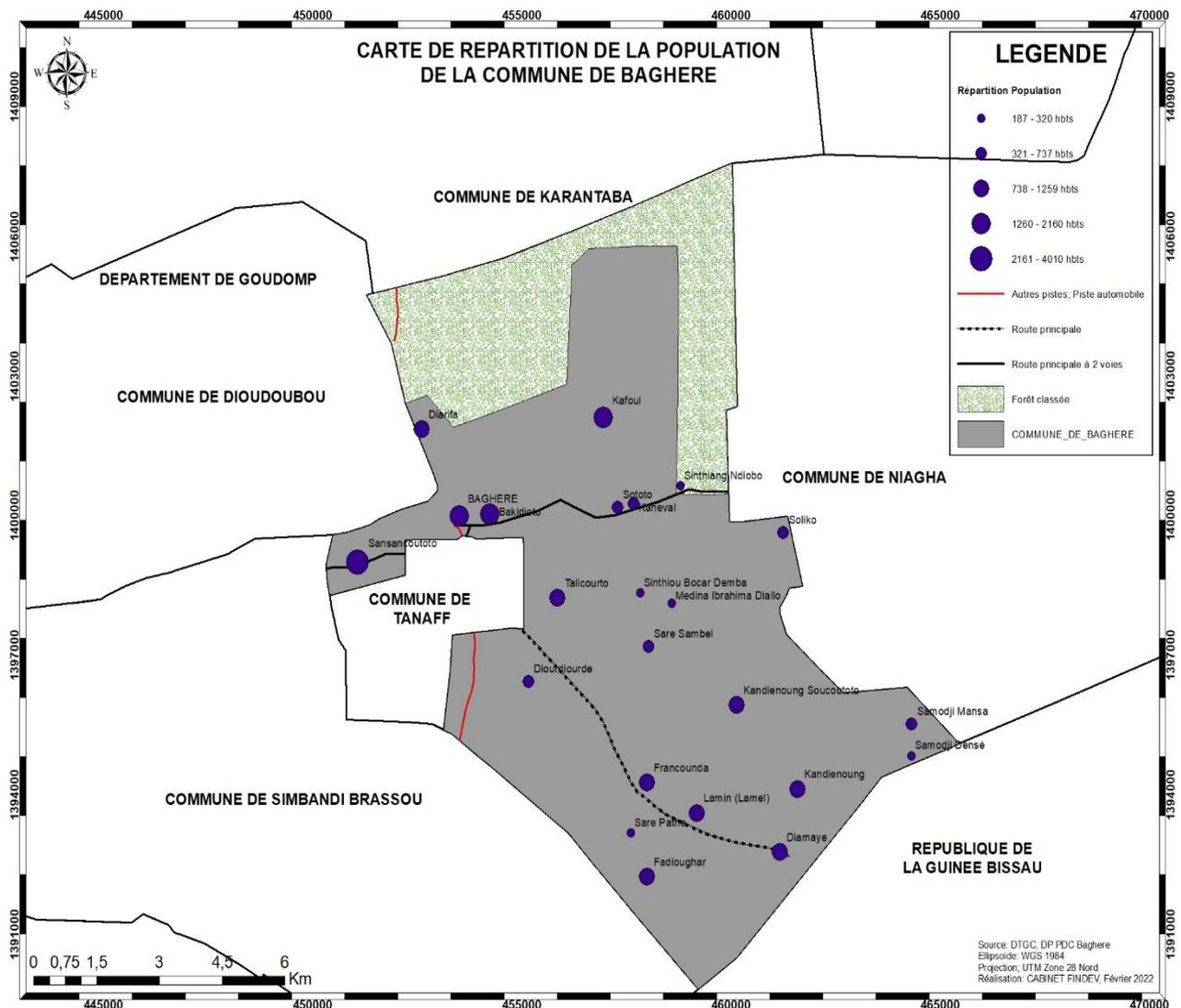
Les villages sont répartis de manière à peu près égale entre les trois zones que compte la commune, car on a une moyenne de 8 villages par zone.

Seules les zones frontalière ou « Kandiéno 1 » et forestière ou Kénéwal comptent respectivement neuf (9) et huit (08) villages. Malgré leur plus grand nombre de villages, elles ne concentrent que **44,24% de la population** de la commune soit **9848 hbts**.

C'est la zone centre (Baghère) qui est la plus peuplée avec sept (07) villages. Elle concentre plus de la moitié de la commune, **12 409 habitants**, soit **55,76%** de la population, répartis dans **477 ménages**. Cela s'explique par le fait que c'est la zone qui concentre l'essentiel des infrastructures économiques et sociales de base (maison communautaire, forage, école primaire). En outre, c'est le chef-lieu de la commune et est également la zone la plus accessible du fait qu'elle est traversée par la route qui va de Tanaff à l'embarcadère de Sandiniéry et sert de lieu de jonction entre les habitants des villages satellites. C'est aussi une zone à vocation économique et agricole.

En ce qui concerne, l'habitat, les données obtenues par l'équipe d'enquêteurs sur le type d'habitat ont démontré que la plupart des maisons sont construites en banco mais le plus souvent crépis avec du ciment. En effet, **855 ménages** sont dans des logements construits avec du banco contre **157** en dur et **118** en paille.

**Carte 3 : Répartition de la population dans la Commune de Baghère**



Le tableau suivant montre la disparité de la répartition de la population par zone.

**Tableau 2: Répartition des villages selon la taille de la population**

Nombre d'habitants	Nombre de villages	Pourcentage (%)
De 0 à 250 hbts	6	24
De 251 à 500 hbts	5	20
De 501 à 1500 hbts	8	36
De 1501 à 2500 hbts	4	16
De 2501 à 5000 hbts	1	4
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>100</b>

**Source** : Enquêtes diagnostic Participatif PDC Baghère 2022

#### 4.2.5 Densité de la population

La population est répartie dans les 24 villages de la commune à travers 639 concessions divisées en 1167 ménages. La population moyenne par ménage est de 19 personnes sur une densité de 166 hbts au km<sup>2</sup>.

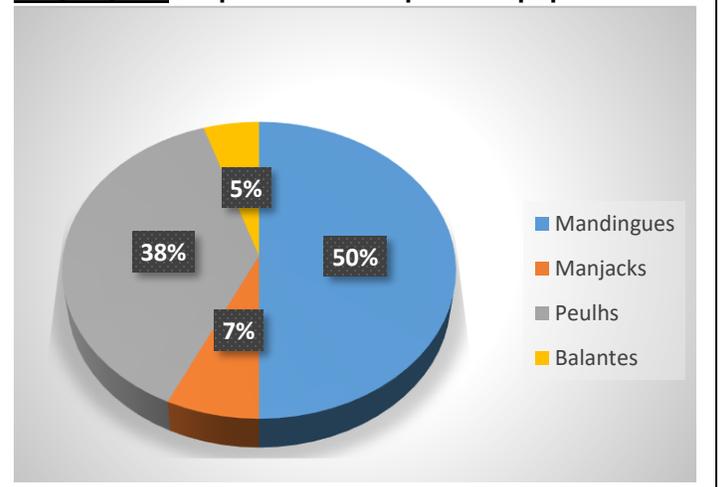
#### 4.2.6 La composition ethnique et religieuse

D'après les enquêtes sociodémographiques, la population de la Commune de Baghère est composée de deux dominantes ethnies que sont : **Les Mandingues**, représentent **50%** de la population. Ils sont éparpillés au niveau de la commune.

- **Les Peulhs** qui représentent **38%** sont recensés de façon un peu dispersée dans la localité. Ils s'activent plus dans le commerce.
- **Deux ethnies minoritaires : les Manjacks 7% et les Balantes 5%**

L'islam est la principale religion pratiquée dans la collectivité locale avec 95% d'adeptes, ensuite vient le christianisme avec 4% de pratiquants et l'animisme 1%. Les musulmans sont regroupés au sein des trois grandes confréries du pays à savoir le tidianisme, le mouridisme et la khadyra.

**Graphique 2: Répartition ethnique de la population**



#### 4.2.7 Les catégories socioprofessionnelles

Les groupes socioprofessionnels sont : les agriculteurs, les éleveurs, les commerçants, les artisans, les pêcheurs et les fonctionnaires de l'Etat.

L'agriculture est la principale activité comme de coutume en milieu rural. Ce qui fait qu'elle occupe une place importante dans les activités socio – professionnelles. Cependant, eu

égard au contexte socio culturel et économique, il est toutefois important de préciser que la plupart des agriculteurs sont des éleveurs.

Par ailleurs, il faut noter qu'après l'hivernage, l'activité de la pêche, peu pratiquée dans la commune de Baghère (existence de 20 pêcheurs et 02 pirogues traditionnelles), occupe quelques personnes de la population côtière.

#### **4.2.8 Les mouvements migratoires**

Trois types de mouvements migratoires sont pratiqués par la population :

- ☞ **L'exode rural** : il concerne essentiellement les jeunes (hommes et femmes) et s'accroît durant la contre saison du fait de l'insuffisance d'activités économiques. Ce mouvement multidirectionnel est dirigé vers : Dakar, Sédhiou, Ziguinchor et même Bissau.
- ☞ **L'émigration** : elle est plus pratiquée par la gent masculine et particulièrement par les jeunes qui se dirigent vers les pays occidentaux tels que la France, l'Espagne et l'Italie. Elle se fait de plus en plus de manière clandestine.
- ☞ **L'immigration** : La commune de Baghère accueille des immigrants provenant de la sous-région s'activant dans les domaines de la pêche, de l'agriculture, et de l'exploitation des sous-produits de l'anacarde.

## 4.3 Chapitre 3. Caractéristiques physiques et climatologiques

### 4.3.1 Climatologie

La commune de Baghère est caractérisée par l'alternance de deux saisons très contrastées.

- **Une saison sèche** qui dure sept mois et couvre la période de Novembre à Mai. Elle est marquée par la présence de l'Alizé qui vient de l'Ouest apportant de la fraîcheur et de l'harmattan venant du Nord-Est caractérisé par des vents chauds et secs.
- **Une saison pluvieuse** qui s'installe de Juin en Octobre et durant laquelle la Mousson s'installe avec une température moyenne de 24°C. C'est le principal vecteur des précipitations estivales enregistrées dans la commune de Baghère entre juin à octobre.

Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier et varient entre 25 à 30°C, les plus élevées sont notées entre Mars et juin avec des variations de 30 à 40°C. Du fait de son positionnement, la commune est bien arrosée et se trouve entre les isohyètes variant de 1000 et 1500 mm avec une intensité maximale en août et septembre avoisinant les 2000 mm

L'analyse de l'évolution graphique révèle que les pluies fluctuent d'une année à une autre. La moyenne annuelle pendant les six dernières années est de 894 mm pour un nombre moyen de 48 jours de pluies.

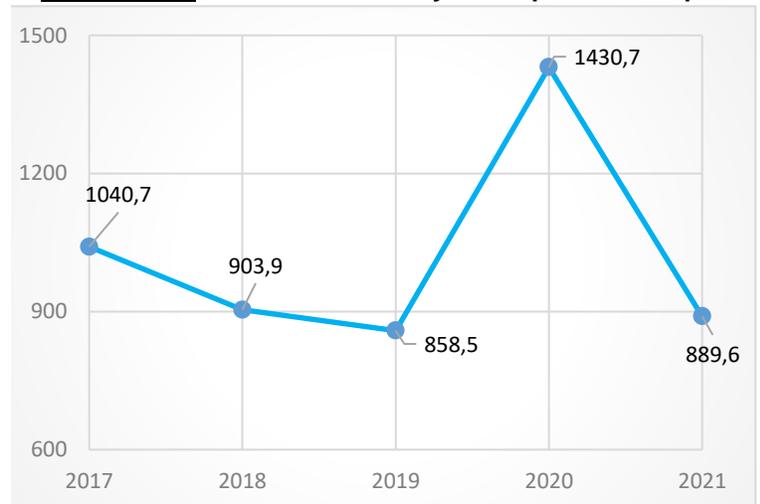
Toutefois, ces chiffres cachent d'importantes disparités liées aux fortes fluctuations des quantités d'eau enregistrées. En effet, les plus faibles précipitations (903,9 mm) ont été enregistrées en 2018 pour **57 jours** de pluies et sur les cinq dernières années, deux (02) ont enregistré des précipitations supérieures à la moyenne (**2017 et 2020**) avec respectivement **1040,7 mm** et **1430,7 mm** sur **48** et **68 jours** de pluies.

**Tableau 3:** Évolution de la pluviométrie de la commune de Baghère durant les 6 dernières années

Année	Nombre de jours	Pluviométrie (mm)
2017	48	1040,7
2018	57	903,9
2019	51	858,5
2020	68	1430,7
2021	60	889,6
<b>Moyenne</b>	<b>48</b>	<b>894,00</b>

**Source :** SDDR Goudomp janvier 2022

**Graphique 3:** Évolution des moyennes pluviométriques



**Source :** SDDR Goudomp janvier 2022

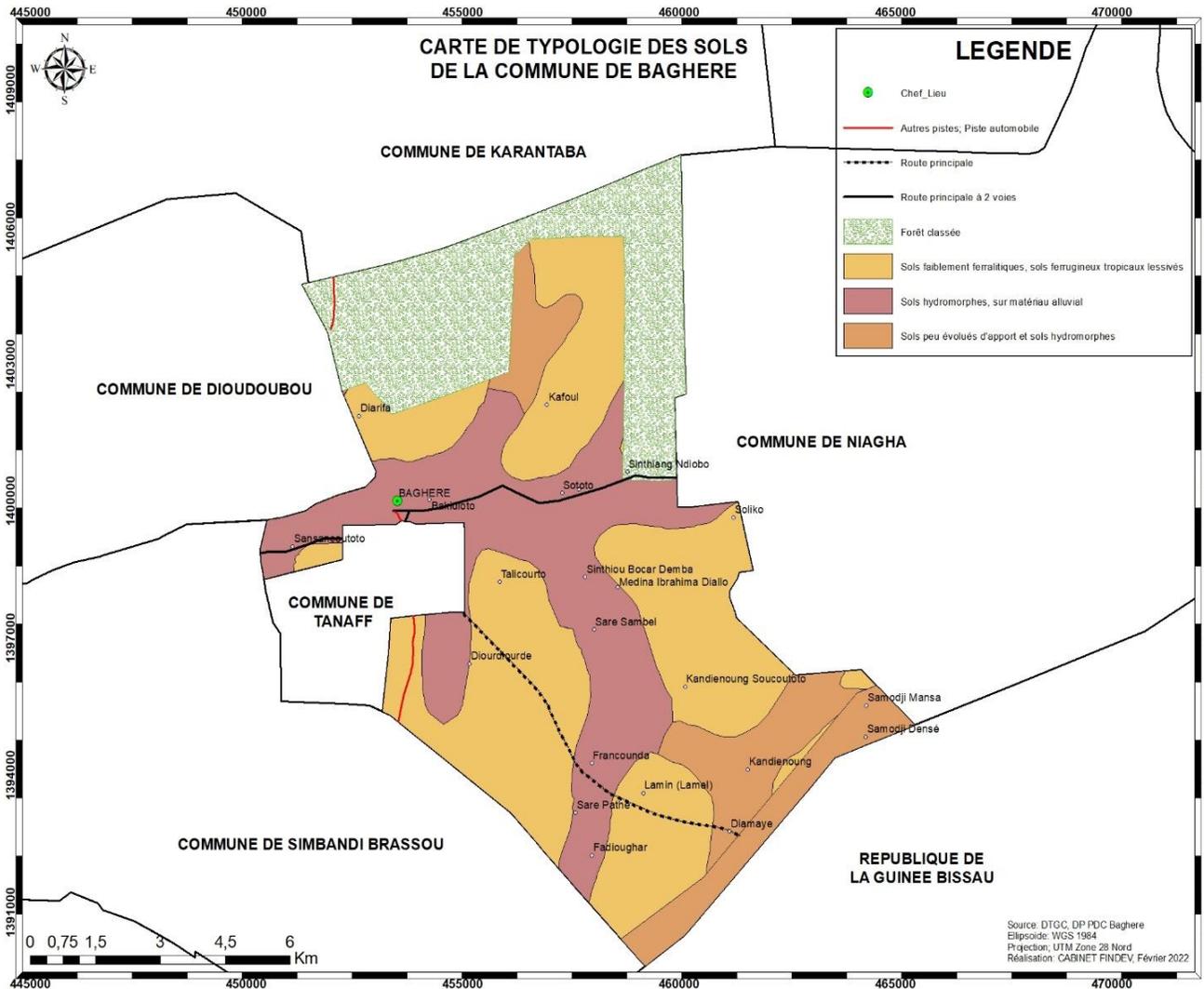
### 4.3.2 Le Relief

La Commune présente une succession de plateaux ferrugineux tropicaux avec par endroit des affleurements rocheux et de vallées mortes constituées par les petits affluents du fleuve Casamance, avec une pente relativement forte. Des bas-fonds inondables offrent des possibilités d'aménagement agricole et d'abreuvement pour le bétail, d'autant plus que la nappe phréatique y est captée à 3 ou 8 m de profondeur.

### 4.3.3 Les sols

Les sols (Cf. carte répartition des sols ci-dessous) sont à dominance argilo-sablonneuse au niveau des plateaux (Deck-Dior) tandis que dans les vallées, on trouve des sols argileux à structure compacte propre à la riziculture (Sols hydro morphes). Cependant on peut noter des différences entre les zones liées au mode d'occupation des sols, aux systèmes d'exploitation ainsi qu'aux conditions climatiques.

Carte 4 : Typologie des sols de la Commune de Baghère



### 4.3.4 La végétation

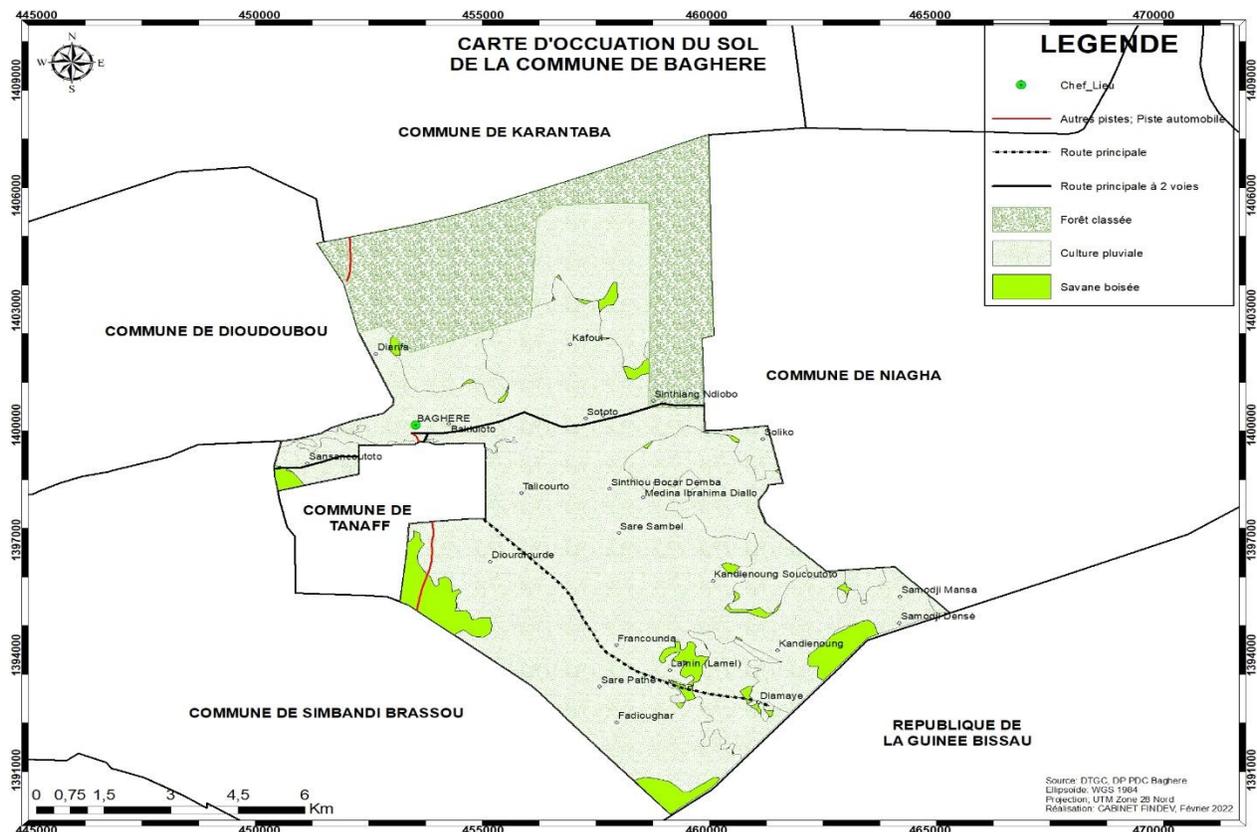
Le paysage est à dominance agraire, les formations forestières étant le plus souvent dégradées et ouvertes. On trouve une savane arborée dense dans la zone forestière avec la présence d'une portion de la forêt classée de Balmadou. La flore y est exubérante et diversifiée. Par ailleurs on trouve une forêt claire au niveau de la bande frontalière de la Guinée-Bissau. Pour le reste il existe des poches dispersées de savanes arborées et arbustives sur l'ensemble du territoire de la commune. L'intérieur de la commune est caractérisé par la présence de plaines occupées par des rizières et des palmeraies.

Les essences les plus représentées sont les kapokiers (*Bombax costatum*), le Dimb, le Santan, le Venn, le Linke et le Caïlcédrat. On trouve en outre pour les grands arbres le Tali, le Peli et l'Ir. Enfin en dehors des zones frontalières proprement dites, on note la présence, plus rare, de Kadd, de Baobabs, de Néré et de fromagers.

Enfin dans les vallées, aux abords des rizières on trouve des palmiers à huile et des rôniers. Par ailleurs, d'autres espèces sont recensées comme le Rat, le Koulocala, le Kinkeliba, le Volosa, le Voloba, le Nianing Soli, le Nianingkoyo et des essences comme le Koudie, le Keliet le lalo.

Le domaine forestier est globalement en diminution du fait de l'exploitation de la forêt par l'homme, du déficit pluviométrique et des feux de brousse fréquents en saison sèche.

**Carte 5 : Occupation du sol de la commune de baghère**



#### **4.3.5 Les ressources fauniques et avifaunes**

La faune sauvage comprend des phacochères (dans la forêt classée de Balmadou), des Patas, des guibs harnachés, des grivets (singes rouges arboricoles), des genettes, des cynocéphales, des petits rongeurs, des biches, des reptiles.

L'avifaune comprend des pintades, des tourterelles, des rolliers, des calaos, des rapaces etc.

Cependant l'exploitation de certaines espèces par l'homme ainsi que la destruction progressive des habitats sauvages (parcours du bétail, augmentation de l'emprise des cultures) a engendré une forte diminution de cette ressource dans la période récente. Ainsi en dépit des potentialités forestières, les ressources cyno génétiques sont faibles et localisées presque exclusivement à l'intérieur de la forêt classée. Aujourd'hui la chasse est interdite dans la Commune (le territoire ne compte aucune zone amodiée) en dehors du "permis coutumier" attribué à certains habitants autochtones.

#### **4.3.6 Les ressources en eau**

Le réseau hydrographique est assez dense dans la commune. Il est composé du fleuve Casamance (la moyenne), des mares temporaires et permanentes et de bolongs. Il est dénombré 10 mares et 12 vallées dans le périmètre communal.

La nappe maestrichtienne, varie entre 160 et 400 m. Quant à la nappe lutétienne, elle est exploitable à moins de 60 m avec des débits de 200 à 300 m<sup>3</sup>/heure. Les nappes continentales sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 m. la qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m<sup>3</sup>/heure.

## 5. BILAN DIAGNOSTIC

### 5.1. Chapitre 1 : Profil social

#### 5.1.1. Education

Dans un contexte de réduction de la pauvreté et de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), l'éducation constitue l'un des secteurs qui permettent aux populations d'assurer la pérennisation des évolutions positives socioéconomiques.

Ainsi, le PSE a mis un accent particulier sur l'éducation et la formation afin d'avoir des ressources humaines de qualité qui doivent porter le développement socio-économique du pays.

L'analyse du secteur de l'éducation dans un tel contexte sera basée sur les ordres d'enseignements que l'on retrouve au niveau de la Commune de Baghère.

##### 5.1.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE)

L'enseignement formel de la petite enfance est très faible dans la Commune de Baghère. En effet, la commune ne dispose que d'une structure d'enseignement préscolaire de deux (02) classes nommée Classe Préscolaire Communautaire (CPC) à l'école primaire de Kandiénou pour un effectif de 83 pupilles dont 33 filles. Ces classes sont tenues par deux (02) moniteurs et géré par une Association de Parents d'Elèves (APE). Son taux de desserte représente 2,38% du total des structures préscolaires recensées dans le département de Goudomp qui est de l'ordre de 42%.

Les ratios du préscolaire se présentent comme suit : 41 pupilles en moyenne par moniteur et par salle de classe.

L'environnement de l'établissement préscolaire ne répond à l'épanouissement des pupilles. Au fait l'infrastructure ne dispose ni de point d'eau, de latrines, de clôture, encore moins de source d'énergie, ni de matériels de jeux et de terrain psychomotrice.

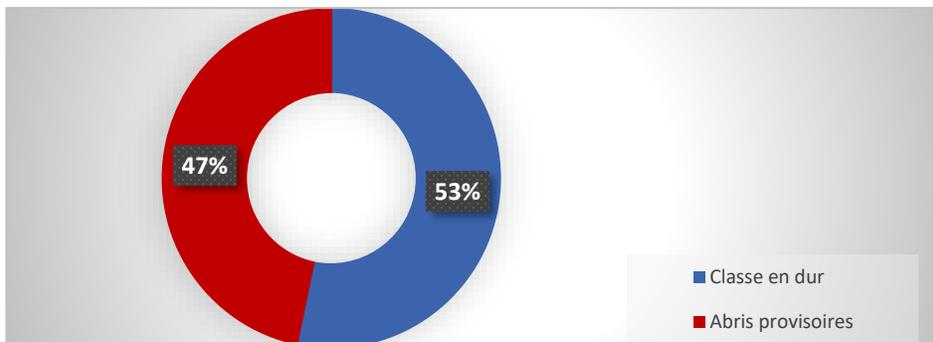
##### 5.1.1.2. L'enseignement élémentaire

En ce qui concerne l'enseignement primaire, la commune de Baghère compte en 2021 – 2022 un total de dix-neuf (19) établissements scolaires élémentaires publics pour 24 villages. Le maillage de la Commune en infrastructures scolaires pour cet enseignement est acceptable même s'il existe des disparités au niveau du nombre de salles de classe par établissement. Le nombre total de salles de classes est de 77 dont quarante et une (41) salles en dur et trente-six (36) abris provisoires soit 47% des salles de classes (Cf. graphique ci-dessous). Ces écoles et abris sont réparties dans la Commune comme suit selon le zonage retenu :

- ☞ Zone de Baghère centre : Sept (07) écoles qui compte au total 44 salles de classes avec 25 abris provisoires soit près de 57% des salles ;
- ☞ Zone forestière ou Kénéwal : cinq (05) écoles avec un total de 28 salles de classes dont 12 abris provisoires, et ;
- ☞ Zone de Kandiénou : sept (07) écoles avec 18 salles de classe au total dont 50% sont en abris.

Ainsi, au niveau de la zone centre de Baghère presque tous les villages disposent d'une école. Pour la zone de kandiéno, sept (07) sur les neuf (09) villages disposent d'une école primaire et pour la zone de kénéwal, sur les sept (07) villages, cinq (05) disposent d'écoles.

**Graphique 4: Typologie des salles de classe**



Au niveau des effectifs scolaires, on note un total de 2 886 élèves avec une légère prédominance des garçons qui représentent 50,20% de l'effectif total soit 1449 élèves contre 1437 filles soit un pourcentage de filles élèves de 49,8%.

L'analyse du tableau et du graphique ci-après de l'évolution des effectifs scolaires de la commune de Baghère permet de noter une progression du nombre d'élèves entre l'année scolaire 2020 - 2021 et celle de 2021- 2022 passant de 2 605 à 2 886 élèves avec un taux d'évolution de 9,73%.

**Tableau 4: Evolution des effectifs scolaires entre 2021 et 2022**

Commune	Nombres d'élèves					
	Garçons		Filles		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Baghère</b>	1300	1449	1305	1437	2605	2886
% d'évolution	<b>10.28%</b>		<b>9.18%</b>		<b>9.73%</b>	

**Source :** Enquêtes diagnostic sectoriel PDC Baghère 2022 et IEF

**Graphique 5: Evolution des effectifs scolaires**



Le corps enseignant est composé de 78 instituteurs dont 49 titulaires, 25 maitres contractuels et 04 vacataires. Les femmes qui sont toutes des maîtresses contractuelles représentent 13% du nombre total d'instituteurs. L'analyse des ratios laisse apparaître :

- ☞ Le ratio élève/enseignant est de : 37 élèves en moyenne pour un enseignant
- ☞ Le ratio élève/salle de classe : 37 élèves en moyenne par salle de classe

L'analyse de l'environnement scolaire montre que les conditions sécuritaires des enfants ne sont pas réunies. En effet, seules 16% des écoles élémentaires de la commune sont clôturées soit 03 écoles localisées dans la zone forestière de Kénéwal sur les 19 établissements et aucune connexion au réseau électrique dans l'ensemble des établissements.

Malgré un existant, le niveau d'accès à l'assainissement au niveau des établissements scolaires constitue un réel problème. Les enquêtes de terrain ont fait ressortir 45 latrines réparties comme suit :

- ☞ Zone de Kandiénou (07) écoles : Vingt (20) dont neuf (09) réservées aux filles ;
- ☞ Zone de Kénéwal : Sept (07) dont trois (03) réservées aux filles ;
- ☞ Zone de Baghère : Dix-huit (18) dont les 50% sont réservées aux filles.

Toutefois, l'étude diagnostique, a démontré une insuffisance de latrines au niveau des écoles et une vétusté des latrines existantes. Et malgré, des latrines réservées aux filles, les élèves ne respectent l'ordre d'utilisation.

Outre cela, seuls cinq (05) écoles (03 dans la zone de Kandiénou et 02 de celle de Baghère ne disposent pas d'une source d'eau potable sur les dix-neuf (19) que compte la commune.

Cette situation est assez révélatrice des efforts à fournir par la collectivité locale pour doter la population scolaire d'un environnement salubre pour favoriser une éducation de qualité.

La gestion de ces écoles élémentaires est assurée par les associations des parents d'élève (APE), les comités de gestion (CGE) et les cellules d'Appui et de Veille (CAVE). Cependant, rares sont les structures qui fonctionnent normalement, ce qui fait qu'il est très difficile d'assurer une bonne mobilisation des forces autour de l'école.

### 5.1.1.3. L'enseignement moyen

La Commune compte un (01) collège d'enseignement moyen localisé dans la zone de Kandiénou. Il compte un effectif cumulé de 289 élèves dont 35% de filles. Les cours sont dispensés par huit (08) enseignants dont quatre (04) titulaires et quatre (04) contractuels soit un ratio de 36 élèves par enseignant.

Le CEM dispose de 06 classes physiques dont 04 abris provisoires soit plus de 66% des salles de classe.

A l'instar des établissements primaires, l'environnement scolaire au niveau du CEM est également peu reluisant. Il se présente comme suit : le CEM n'est pas clôturé, ni électrifié. Il compte une source d'eau potable et deux (02) latrines dont le système d'évacuation des excréta est inadéquat.

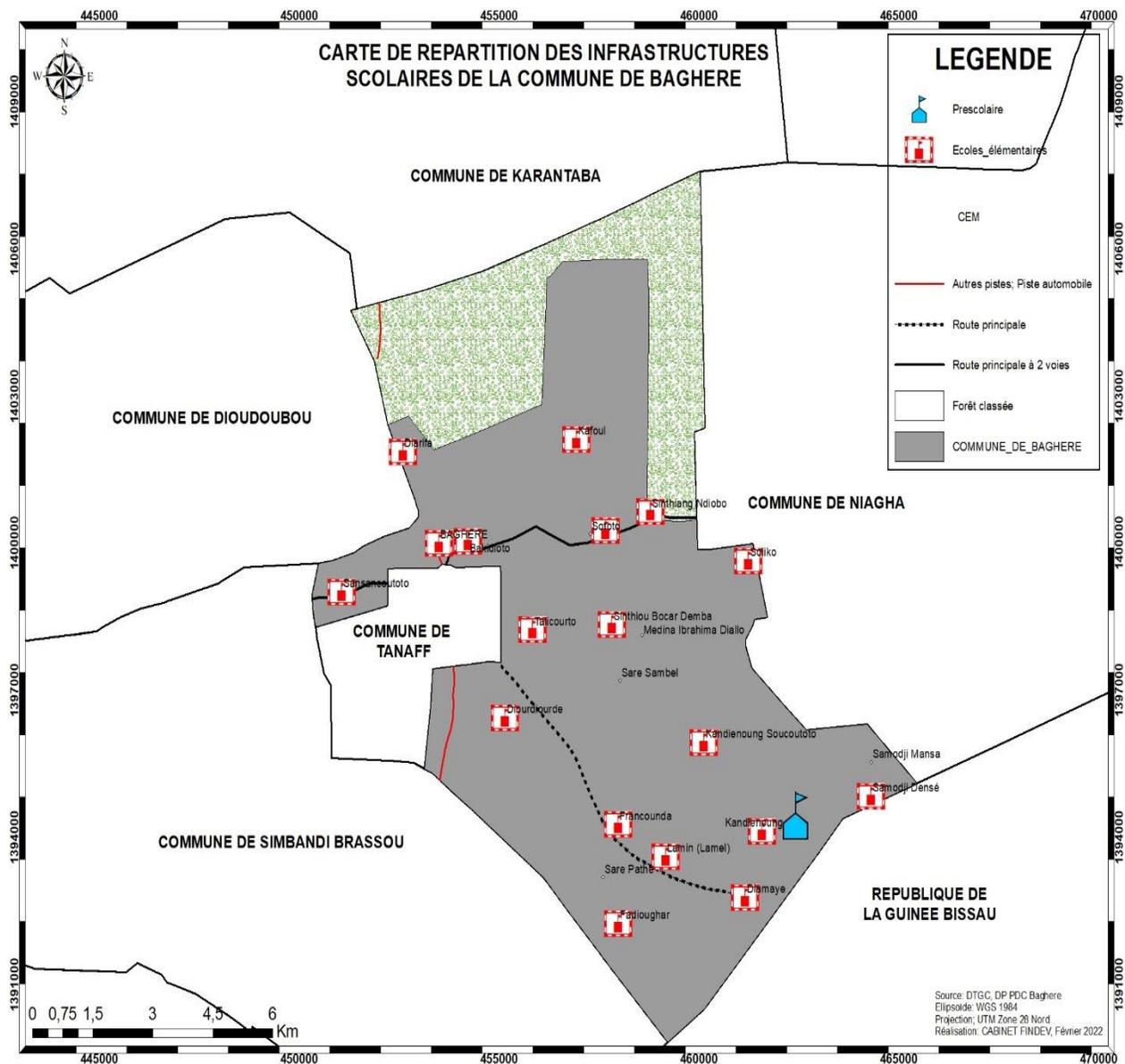
Toutefois, il faudra signaler que la commune de Baghère est jusqu'à présent dépourvue de lycée et de centre de formation professionnelle.

**Tableau 5: Synthèse des données sur les établissements scolaires**

<b>Dénominations</b>	<b>Nombre</b>	<b>Salles de Classes</b>	<b>Abris provisoires</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Enseignants</b>
<i>Préscolaire</i>	01	02	00	83	02
<i>Ecoles Primaires</i>	19	77	36	2886	78
<i>Collèges</i>	01	06	04	289	08
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>85</b>	<b>40</b>	<b>3 258</b>	<b>88</b>

**Source :** Enquêtes/diagnostic sectoriel

**Carte 6 : Répartition des infrastructures scolaires dans la Commune de Baghère**



#### 5.1.1.4. L'enseignement arabo – coranique

En dehors de ce système formel incarné par l'école française, la Commune de Baghère du fait de sa position géographique se caractérise par une forte présence de l'enseignement religieux avec l'existence de plusieurs daaras et d'écoles arabes :

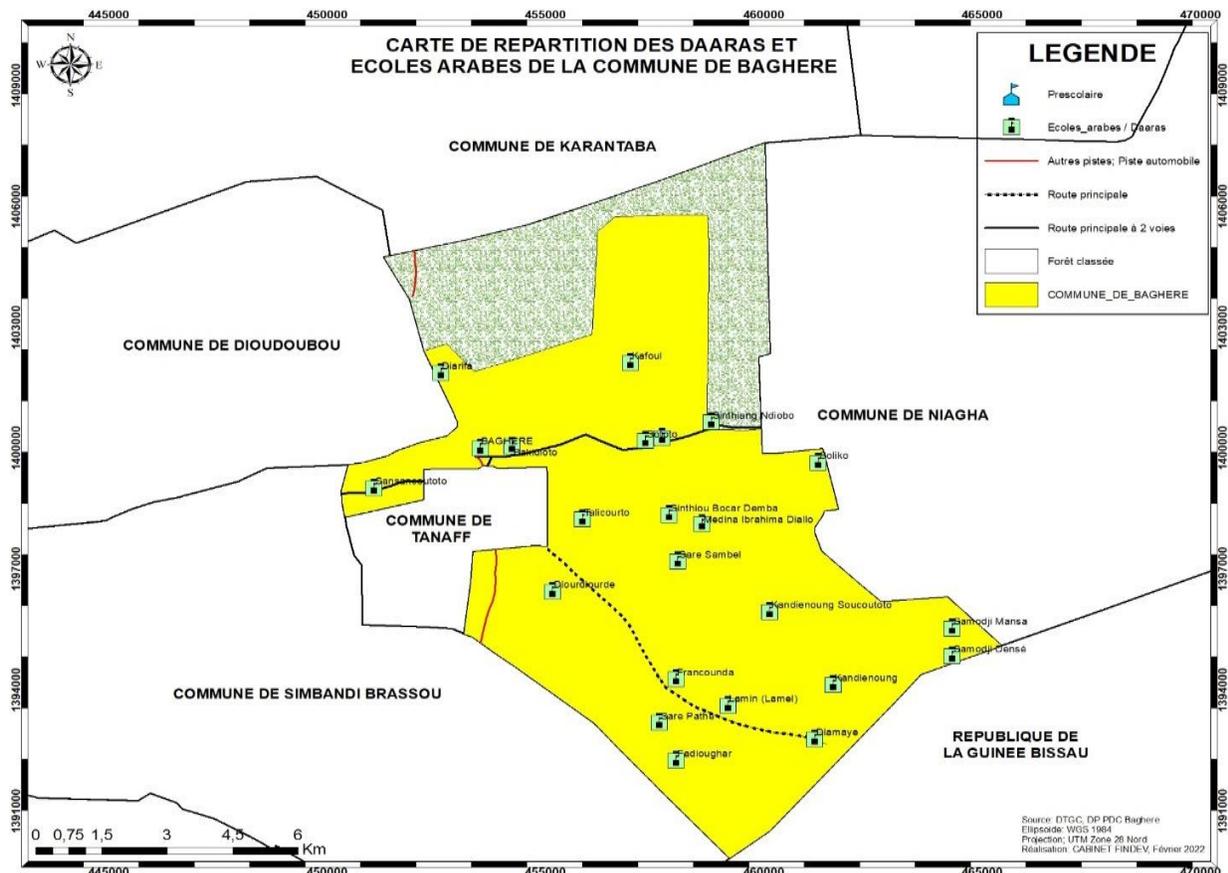
☞ 21 daaras avec un effectif de 1071 apprenants dont 453 filles soit 42% ;

☞ 08 écoles arabes avec un effectif de 917 apprenants dont 507 filles soit 55%.

En effet, les contingences socioculturelles du milieu poussent une bonne partie de la population à envoyer leurs enfants dans les daaras, ce qui explique la faiblesse des effectifs dans certains établissements scolaires.

Toutefois, malgré leur importance dans le tissu éducatif de la Commune, les populations ont déploré lors du diagnostic, les conditions d'études précaires dans les écoles arabes privées et daaras et le fait que l'éducation arabo – coranique ne bénéficie d'aucun appui de la part de l'Etat et du conseil municipal. Les infrastructures existantes sont en abris provisoires, ne disposent pas de murs de clôture et sont dépourvues d'une source d'eau potable, d'électricité et de latrines modernes. Il faut noter que la plupart des daaras n'ont pas de local d'études et que les cours sont dispensés dans les maisons.

**Carte 7 : Répartition des daaras et écoles arabes de la Commune de Baghère**



## ☞ Synthèse des potentialités et des contraintes de l'éducation

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>01 préscolaire</b></li> <li>• <b>Existence de 19 écoles élémentaires :</b></li> <li>• <b>01 CEM à Kandiénou</b></li> <li>• <b>Existence de 43 salles de classe en dur : écoles élémentaires (41) et CEM (02)</b></li> <li>• <b>Existence d'un personnel enseignant de 78 instituteurs (49 titulaires, 4 vacataires et 25 maitres contractuels)</b></li> <li>• <b>Disponibilité des cibles scolarisables</b></li> <li>• <b>Existence de CPC à Kandiénou</b></li> <li>• <b>Un effectif important d'élèves : Ecoles élémentaires (2886) et CEM (289)</b></li> <li>• <b>Existence de daaras</b></li> <li>• <b>Existence de 06 écoles arabe</b></li> <li>• <b>Un effectif important d'élèves dans les écoles arabes : 917 dont 507 filles</b></li> <li>• <b>Un effectif important dans les Daaras : 1071 dont 453 filles</b></li> <li>• <b>Existence de sources d'eau dans certaines écoles : 05 (écoles élémentaires) et 01 dans le CEM</b></li> <li>• <b>Existence de latrines fonctionnelles dans certaines écoles</b></li> <li>• <b>Existence de clôture dans l'école de Kafoul, Bakidioto, Kénéwal, Soliko</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de lycée ;</li> <li>- Nombre de CEM insuffisant</li> <li>- Absence de cases des tout-petits</li> <li>- Insuffisance des écoles primaires</li> <li>- Présence de 40 Abris provisoires (écoles élémentaires : 36, 04 dans le CEM)</li> <li>- Absence de clôture dans 15 écoles et CEM</li> <li>- Absence d'électricité dans les écoles</li> <li>- Insuffisance de points d'eau dans toutes les écoles ;</li> <li>- Insuffisance de latrines dans les écoles</li> <li>- Latrines non aménagées dans les écoles pour les personnes à mobilité réduite</li> <li>- Personnel insuffisant au CEM</li> <li>- Insuffisance d'équipements et de matériel didactique</li> <li>- Absence de matériel de reprographie</li> <li>- Absence de cantines scolaires</li> <li>- Absence de matériel et d'équipements dans les écoles arabes ;</li> <li>- Manque d'accompagnement des enfants à besoin spéciaux</li> <li>- Absence de rampes dans les écoles et CEM</li> <li>- Absence de salles informatiques</li> <li>- Non inscription de certains élèves à l'Etat civil</li> <li>- Absence de daara moderne</li> <li>- Absence de centre d'alphabétisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire un lycée dans la commune</li> <li>- Construire un CEM à Kénéwal</li> <li>- Construire des classes préscolaires dans tous les villages</li> <li>- Construire 40 salles de classe en dur pour atteindre zéro abri provisoire</li> <li>- Réhabiliter 20 salles de classe</li> <li>- Clôturer les écoles non clôturées et le CEM</li> <li>- Raccorder toutes les écoles au réseau électrique ;</li> <li>- Raccorder toutes les écoles au SAEP et les doter de bornes fontaines ;</li> <li>- Construire des latrines modernes adaptées dans les écoles ;</li> <li>- Equiper les écoles en matériel de reprographie</li> <li>- Augmenter le personnel éducatif et appuyer la dotation en matériel</li> <li>- Construire 01 bloc scientifique dans le CEM</li> <li>- Appuyer la mise en place des cantines scolaires</li> <li>- Appuyer la reconnaissance et l'équipement des écoles arabes.</li> <li>- Appuyer la prise en charge des enfants vulnérables</li> <li>- Appuyer la mise en place des écoles communautaires de base</li> <li>- Construire des rampes au niveau des écoles et CEM</li> <li>- Construire et équiper des salles informatiques et bibliothèques dans les écoles et CEM ;</li> <li>- Organiser des audiences foraines</li> <li>- Construire un centre de formation professionnel</li> <li>- Construire un daara moderne dans chaque zone</li> <li>- Appuyer la mise en place des classes d'alphabétisation</li> </ul>

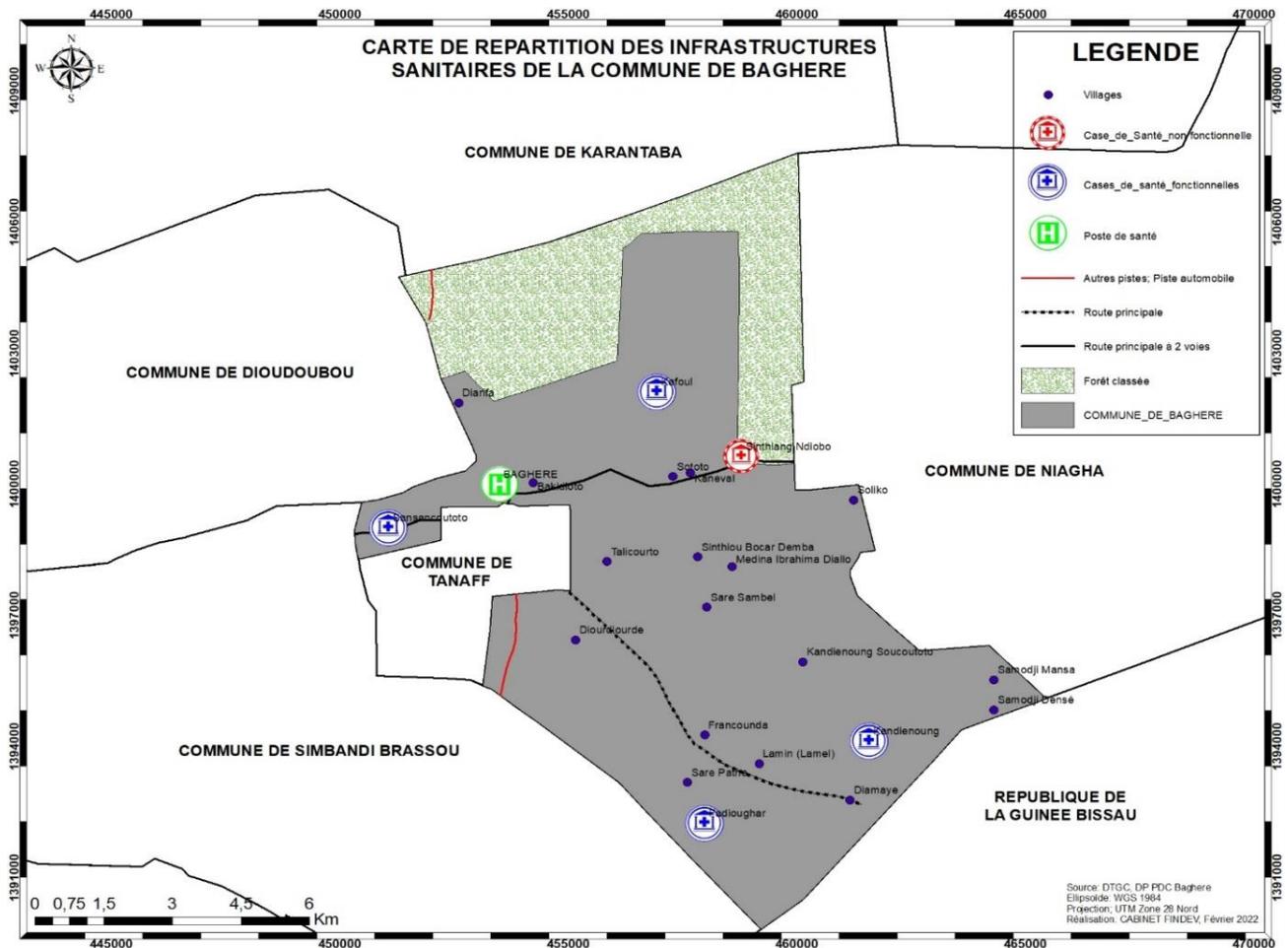
## 5.1.2. Santé et action sociale

### 5.1.2.1. La santé

Dans la commune de Baghère, l'inventaire de l'existant en termes d'infrastructures et d'équipements, de services sanitaires mais aussi d'actions sociales à l'endroit des plus vulnérables, se résume comme suit :

- 01 poste de santé avec une maternité à Baghère ;
- 04 cases de santé fonctionnelles (Sansancoutoto, Kafoul, Kadiénou, Fadjioungar) ;
- Un personnel médical spécialisé, constitué d'un 01 Infirmière Chef de Poste (ICP) et d'une (01) sage-femme) ;
- Un personnel d'appui communautaire (06 ASC, 16 relais, 06 Matrones, 12 Badiéne gokh) ;
- 01 Comité de santé fonctionnel ;
- 01 mutuelle de santé ;

Carte 8 : Répartition des infrastructures sanitaires dans la Commune de Baghère



Si l'on se réfère aux normes préconisées par l'OMS que sont un **centre de santé** pour **50.000 habitants** et les objectifs du PNDS qui sont un **poste de santé** pour **10 000 habitants**, le potentiel infrastructurel est très dérisoire par rapport à la taille de la population qui avoisine les 22 257 habitants. Et le seul poste de santé du village de Baghère s'efforce de supporter un rayon de polarisation dépassant même le périmètre communal.

Ainsi le niveau de couverture sanitaire est loin de répondre aux normes préconisées par l'OMS et aux objectifs du PSE qui souhaite un rapprochement des infrastructures sanitaires des populations sur un rayon minimal de cinq (05) Km et limiter à 10 000 le nombre d'habitants qui sera pris en compte au niveau de ces structures sanitaires.

Les principales endémies traitées dans les structures sanitaires de la commune sont le paludisme qui constitue l'essentiel des consultations, il est suivi par les infections respiratoires aiguë (IRA) et les maladies diarrhéiques qui sont plus fréquents chez les enfants de moins de 5 ans.

#### **a. La santé maternelle**

Pour la santé maternelle, les efforts doivent être renforcés dans la Commune. En effet, le pourcentage de femmes enceintes ayant effectué au moins une consultation prénatale est de 53% en 2021. Contrairement en 2020, où ce taux était à 52%. Cependant, le taux d'accouchement assisté s'élève à 91% en 2021 contre 75% en 2020, tandis que la couverture des consultations post-natales (CPON) très faible, a augmenté de 6% en 2021 par rapport à 2020 où le taux était à 4%. Ce faible taux peut s'expliquer par le fait que les frais pour l'achat des médicaments prescrits sont assez élevés et que certains maris ont du mal à honorer mais aussi du refus de certaines femmes à suivre le traitement médical.

#### **b. La santé de l'enfant et nutrition**

La santé de l'enfant fait également partie des priorités de la politique de santé du Sénégal. Des campagnes de vaccination sont régulièrement organisées pour lutter contre la poliomyélite, les diarrhées et les autres maladies.

Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition, l'appui des partenaires en l'occurrence le consortium Child Fund – Fodde et World Vision dans ce volet, permet de suivre la nutrition des enfants. Les activités de suivi promotionnel de la croissance (SPC) des enfants de 0 à 23 mois par des pesées mensuelles, de dépistage de la malnutrition de 06 mois à 59 mois et les causeries liées à la santé infantile et maternelle ont permis de détecter en 2021 :

- **82 enfants** souffrants de malnutrition aiguë modéré (MAM) dont 53 filles sur 1545 enfants suivis (847 garçons et 698 filles) et ;
- **12 enfants souffrants** de malnutrition aiguë sévère (MAS) dont 08 filles sur ce même nombre soit un total de **94 enfants** souffrants de malnutrition dans la Commune.

D'après les informations recueillis auprès des relais, le village de Sansancoutoto, a le taux le plus élevé de malnutrition aiguë modéré et les localités (zone de Kandiénou) qui ont un accès difficile à des structures sanitaires sont plus touchées pour ce qui concerne la malnutrition aiguë sévère.

Ces activités sont renforcées par les démonstrations culinaires et par l'appui des femmes enceintes issus de ménages vulnérables par le remboursement (financement basé sur le résultat : BFR) des frais de consultations pour celles qui ont respecté les quatre (04) visites CPN et l'accouchement dans une structure sanitaire.

En outre, le programme pour mieux appuyer ces femmes, leur octroie des chèvres, de la volaille, etc. et ainsi développer les initiatives communautaires.

Ainsi pour mieux prendre en charge la malnutrition des enfants, il a été recommandé d'intégrer le volet nutrition dans le PDC afin qu'il puisse disposer d'un financement dans le budget annuel. Cela permettra d'appuyer la lutte contre la malnutrition effectuée par le poste de santé et ses partenaires et d'atteindre la perspective du programme qui est « **la lutte complète de la malnutrition dans la zone Simbandi Brassou** ».

### c. La couverture maladie universelle (CMU)

La faiblesse du niveau d'accès aux soins de santé dans la Commune de Baghère est également à mettre en relation avec le faible niveau de revenu des ménages qui ne parviennent pas à assurer convenablement leurs dépenses sanitaires. Face à cette problématique le gouvernement du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre du plan Sénégal émergent (PSE) et de sa politique d'orientation sociale a lancé depuis septembre 2013 le programme de couverture maladie universelle (CMU) et les bourses familiales pour l'appui à la prise des couches vulnérables. A cet effet 243 familles bénéficient de cette dite – bourse dans la Commune de Baghère.

La mise en œuvre de cette mesure qui va dans le sens de faciliter l'accès aux services sanitaires pour les populations les plus démunies, est cependant limité à Baghère à cause du faible niveau d'adhésion des populations à la mutuelle de santé.

En effet, la mutuelle de santé existante est en léthargie du fait que les organes dirigeants ne maîtrisent pas la mission qui leur est dévolue. De même, que les retards et l'absence des subventions de l'Etat de 2017 à 2019 pour les BCF et CEC a occasionné un endettement de la mutuelle de santé. En outre, les populations ne sont pas très informées des possibilités qu'offre l'adhésion à une mutuelle de santé en termes de réduction de la facture sanitaire.

### 5.1.2.2. L'action sociale

En ce qui concerne l'action sociale, la Commune bénéficie de la présence du Service départemental en charge de l'Action sociale qui est aussi une compétence transférée aux Collectivités Territoriales. Cette structure s'occupe de tout ce qui est vulnérabilité à travers ces différents programmes :

- **PNRBC** : le programme National de Réadaptation à Base Communautaire, qui à travers la carte de l'égalité des chances permet d'enrôler les personnes vivant avec un handicap et leur donne accès aux bourses familiales, à la Carte Maladie Univers, à l'appareillage et aide technique à la mobilité ;
- Programme Enfance Déshérité (**PED**) qui vient en appui aux orphelins et femmes à travers le comité départemental de la protection de l'Enfant dans la prise en charge de leurs scolarités, des charges sanitaires et le financement des micro-projets ;

- Le suivi, accompagnement et réinsertion des filles avec grossesses précoces et non désirées. ;
- **PAPA** : Programme d'Appui à la Protection des Aînés (personnes âgées), qui est intervient dans l'arrondissement de Simbandi Brassou.

Il faut préciser que malgré les efforts fournis par les intervenants dans le secteur, l'offre de service sanitaire de qualité demeure toujours une préoccupation dans la Commune de Baghère. En effet, le manque de logistiques (*véhicule, moto, photocopieuse, etc.*), l'absence d'une pharmacie au niveau du poste de santé, l'insuffisance du personnel d'appui communautaire, l'insuffisance du plateau médical, l'absence d'une ambulance pour l'évacuation des malades, et le l'insuffisance des moyens de motivation du personnel d'appui sont autant de contraintes qui limitent l'accès à un service sanitaire de qualité.

En plus, l'enclavement de certains villages par rapport au chef-lieu de commune, la mauvaise qualité des pistes et le manque de moyens d'évacuation des malades constituent un réel handicap pour un accès facile des populations aux structures de santé.

### Synthèse des potentialités et des contraintes de la santé

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence d'un poste de santé à Baghère ;</b></li> <li>• <b>Existence d'un personnel de qualifié ;</b></li> <li>• <b>Comité de santé fonctionnel ;</b></li> <li>• <b>Existence d'une mutuelle de santé</b></li> <li>• <b>Existence de bourse familiale (243 familles)</b></li> <li>• <b>04 cases de santé fonctionnelles</b></li> <li>• <b>Existence 06 ASC, 16 relais, Matrones formées, 12 Badiéne Gokh</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des structures sanitaires</li> <li>- Absence ambulance et de logistiques (<i>véhicule, moto, photocopieuse, etc.</i>) au niveau du poste de santé</li> <li>- Plateau médical très faible (lits, matériel, pas d'appareil écho, etc.)</li> <li>- Insuffisance de salles d'hospitalisation</li> <li>- Absence de case de vaccination</li> <li>- Absence de personnel de sécurité</li> <li>- Absence d'un bâtiment adéquat pour la maternité et logement</li> <li>- Absence d'une pharmacie</li> <li>- Faible motivation pour le personnel communautaire</li> <li>- Insuffisance de cases de santé</li> <li>- Absence de clôture dans toutes cases de santé</li> <li>- Absence de point d'eau et d'électricité dans les cases de santé</li> <li>- Manque d'équipements des cases de santé</li> <li>- Insuffisance de latrines</li> <li>- Insuffisance de matrones au niveau du poste</li> <li>- Pistes de production difficilement praticables</li> <li>- Non-respect des visites prénatales</li> <li>- Accouchement à domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Construire 01 poste de santé avec une maternité à Kandiénou</i></li> <li>- <i>Construire et équiper 01 maternité au poste de santé et logement et salle de garde</i></li> <li>- <i>Mettre en place une pharmacie dans le poste</i></li> <li>- <i>Doter les structures sanitaires de logistiques (véhicule, moto)</i></li> <li>- <i>Doter la commune 02 ambulances médicalisées</i></li> <li>- <i>Relever le plateau médical dans le poste</i></li> <li>- <i>Mettre en place une pharmacie dans le poste</i></li> <li>- <i>Construire 02 salles d'hospitalisation et 01 case de vaccination</i></li> <li>- <i>Rendre fonctionnel la case de santé de Kafoul</i></li> <li>- <i>Construire une case de Santé à Médina Ibrahima Diallo</i></li> <li>- <i>Equiper les cases de santé</i></li> <li>- <i>Clôturer les cases de santé</i></li> <li>- <i>Electrifier et doter les cases en eau potable</i></li> <li>- <i>Renforcer la formation et la motivation des relais ;</i></li> <li>- <i>Réhabiliter les pistes de production</i></li> <li>- <i>Sensibiliser les femmes pour le respect des visites CPN</i></li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires : Child fund, World Vision</b></li> <li>• <b>Appui du district sanitaire de Goudomp</b></li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de percevoir les bourses familiales</li> <li>- Faible taux d'adhésion dans la mutuelle et faible niveau d'information des populations sur la CMU</li> <li>- Absence des subventions de l'Etat de 2017 à 2019 pour les BCF et CEC (endettement de la mutuelle de santé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Motiver les badiène gokh pour les sensibilisations des accouchements à domicile</li> <li>- Appuyer l'adhésion des populations vulnérables à la mutuelle de santé et à la CMU</li> <li>- Appuyer le reversement des subventions de 2017 à 2019</li> </ul>
--	---

### 5.1.3. Accès à l'eau potable

Le secteur de l'hydraulique rurale dans la Commune de Baghère est encore de loin à satisfaire les besoins en eau des populations et du cheptel. En effet, les infrastructures et équipements hydrauliques recensés sont :

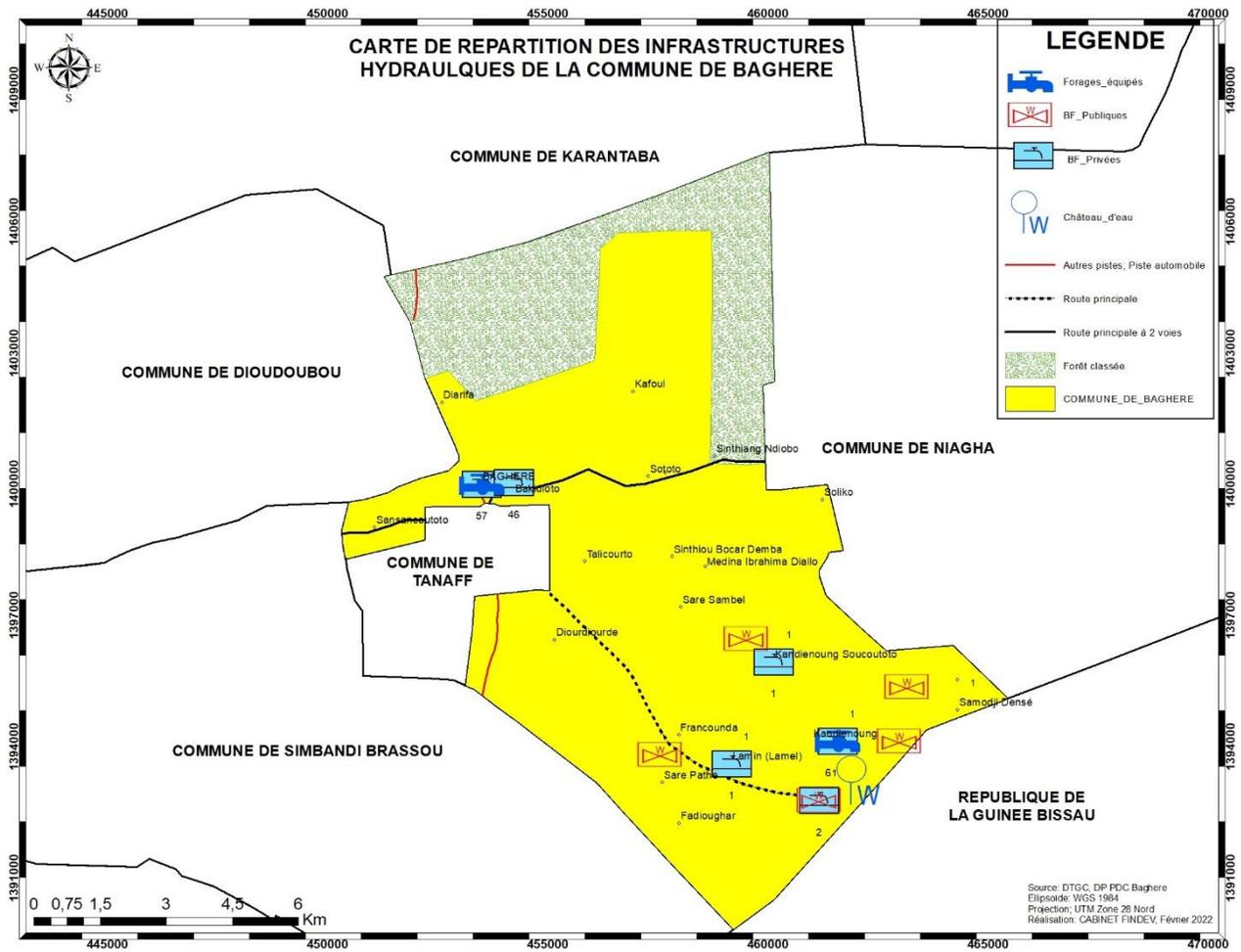
- ☞ 02 forages fonctionnels à Baghère et dans zone de Kandiénoù ;
- ☞ 01 réseau d'adduction d'eau potable ;
- ☞ Nappe phréatique située entre 19-20m ;
- ☞ 20 puits modernes ;
- ☞ 136 puits traditionnels ;
- ☞ 05 bornes fontaines publiques ;
- ☞ 113 branchements particuliers.

**Tableau 6: Estimation en m<sup>3</sup> des besoins journaliers en eau de la population de la commune de Baghère**

Commune	Population	Estimation jour/eau (en L)	Estimation en (m <sup>3</sup> )
BAGHERE	22 257	778995	779

**Source :** Enquêtes/diagnostic sectoriel des forages

**Carte 9 : Répartition des infrastructures hydrauliques dans la Commune de Baghère**



**Tableau 7: Estimation en m3 des besoins journaliers en eau du cheptel de la Commune**

Commune	Rubriques	Cheptel					Total besoin eau jour
		Bovin	Ovin	Caprin	Equin	Asin	
Baghère	Totaux	6478	4999	4474	9	1338	266
	EQUI. UBT	0,8	0,3	0,2	1	0,5	
	Nombre UBT	5182,4	1499,7	894,8	9	669	
	Besoins (Litre)	181384	52489,5	31318	315	23415	

**Source :** Enquêtes socioéconomiques/diagnostic sectoriel des forages

**Récapitulatif des Estimations en m<sup>3</sup> des besoins journaliers en eau de la population et du cheptel**

Rubriques	Besoins par type en m <sup>3</sup>	Besoins totaux
POPULATION	779	1045
CHEPTTEL	266	

Les besoins en eau des populations et du cheptel sont estimés théoriquement à 1045 m<sup>3</sup>/jour soit 73% de la capacité actuelle d’approvisionnement des ouvrages et infrastructures hydrauliques.

En outre, toute la population n’est pas desservie en eau potable à cause d’un réseau très limité. Il est ressorti de l’étude diagnostique que l’insuffisance d’extension du réseau d’adduction d’eau potable fait que les villages non raccordés de Samodji Mansa, Francounda, Saré Pathé, Fadiounghar, Kénéwal, Sinthiou Diobo et Sototo accèdent difficilement à l’eau potable.

Ce qui entraîne des conséquences sur les activités de la population et constitue un coup élevé en temps de travail pour les femmes responsables de la corvée d’eau. En plus de l’insuffisance des bornes fontaines publiques et de la vétusté des puits traditionnels, seules 113 concessions ont des branchements particuliers soit 17% du total recensé. Ce qui engendre également un risque sanitaire avec la qualité de l’eau de puits utilisée pour la consommation humaine

### ☞ Synthèse des potentialités et des contraintes d’accès à l’eau potable

Atouts/ Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>02 forages (Baghère et zone de Kandiéno)</b></li> <li>• <b>01 réseau d’adduction d’eau potable ;</b></li> <li>• <b>08 bornes fontaines publiques dont 07 fonctionnels</b></li> <li>• <b>Nappe située entre 19-20m</b></li> <li>• <b>20 puits modernes</b></li> <li>• <b>136 puits traditionnels</b></li> <li>• <b>05 bornes fontaines</b></li> <li>• <b>113 branchements particuliers</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de forages insuffisant ;</li> <li>- Réseau d’adduction d’eau est limité</li> <li>- Non implication des populations dans la gestion du forage (confiés à un privé)</li> <li>- Cout élevé du mètre cube d’eau à 350 F</li> <li>- Avancée de la salinité (eau saumâtre)</li> <li>- Tariement précoce des puits au mois (Fin mars à juillet)</li> <li>- Effondrement des puits</li> <li>- Ensablement des puits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire 01 forage à Sansancoutoto</li> <li>- Construire des puits hydrauliques équipés à Soliko, Sinthiou Bocar</li> <li>- Etendre le réseau d’adduction d’eau du forage de Baghère pour alimenter : Sinthiou Bocar Demba, Médina Ibrahima Diallo, Saré Sambel, Talicourto, Diarifa, Kafoul, Kénéwal, Sinthiang ndiobo</li> <li>- Etendre le réseau d’adduction d’eau du forage de Kandiéno pour desservir : Samodji Mansa, Fadiounghar, Saré Pathé, Soliko</li> <li>- Informer les populations sur la nouvelle réforme de gestion de l’hydraulique rurale</li> <li>- Mettre en place des petites unités de potabilisation des eaux des puits</li> </ul>

#### 5.1.4. Hygiène et Assainissement

La situation de l’hygiène individuelle et collective au niveau de nos villes et villages demeure précaire malgré les efforts consentis dans le domaine de l’eau, l’hygiène et l’assainissement. Dans ce sous-secteur, il est admis que sans toilettes, les sources d’eau sont contaminées

Dans la commune de Baghère, 828 ménages disposent de latrines soit 71% du total des ménages (1 167) répartis comme suit :

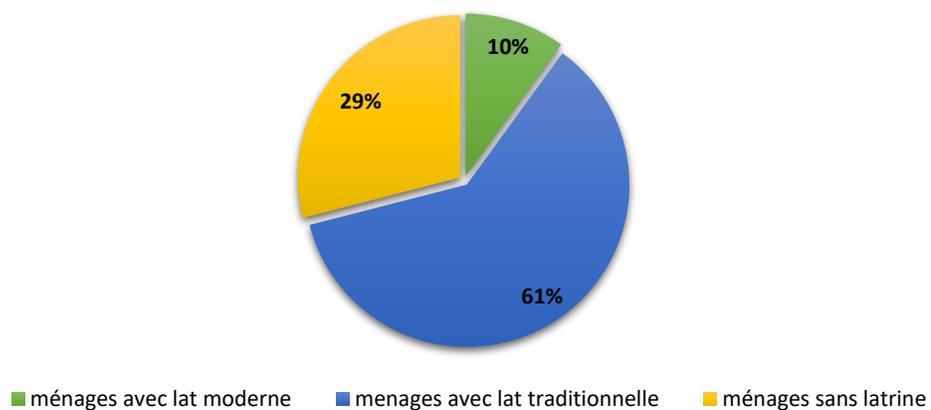
- 715 ménages soit 61% des ménages ont des latrines de type traditionnel, ne répondant pas aux normes pré-édictees par le PEPAM, et ;

- 113 ménages soit près de 10% des ménages disposent de latrines de type modernes, de fosses étanches et de fosses septiques.

Ainsi l'analyse des données des enquêtes diagnostic, montrent que sur le plan de l'assainissement individuel, 29% des ménages de la commune rencontrent des difficultés d'accès à une latrine familiale.

La situation est aggravée par l'absence d'un système d'assainissement complet et adéquat au niveau des concessions où l'on note une quasi-absence des lavoirs. La plupart des fosses existantes ne répondent aux normes conventionnelles et constituent aujourd'hui un danger surtout pour les enfants.

**Graphique 6:** Situation de l'accès à l'assainissement individuel dans la commune de Baghère



Par ailleurs, la prédominance des latrines construites sur fonds propres renseigne du faible niveau d'intervention des partenaires au développement dans ce secteur au niveau de la commune.

Hormis le système d'évacuation à ciel ouvert des eaux de pluies sur la RN6, il n'existe pas de système d'évacuation des eaux usées, encore moins pour les eaux de ruissellement.

En outre, la commune est caractérisée par une absence de système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères. La présence de dépôts sauvages d'ordure dans presque tous les villages de la commune, le mauvais état des pistes, l'érosion hydrique et l'incivisme de certaines personnes entraînent la fréquence des maladies hydriques et de graves problèmes de santé publique.

### ☞ Synthèse des potentialités et des contraintes de l'hygiène et assainissement

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence de 715 latrines traditionnelles dans les concessions</b></li> <li>• <b>Existence de 113 latrines modernes dans les concessions</b></li> <li>• <b>Existence d'un système de collecte des déchets dans le village de Baghère</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales ;</li> <li>- Manque de moyens des ménages pour construire des latrines modernes ;</li> <li>- Manque de moyens pour évacuer les ordures ;</li> <li>- Absence de dépotoir d'ordure ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Construire un réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales</i></li> <li>- <i>Appuyer la construction de latrines modernes et lavoirs</i></li> <li>- <i>Aménager une décharge d'ordure délibérée par le conseil municipal</i></li> <li>- <i>Mettre en place un système de ramassage et de transfert d'ordures ménagères (système ROC : ramassage des ordures par charrettes et tricycles)</i></li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'une décharge contrôlée ;</li> <li>- Appui partenaire insuffisant ;</li> <li>- Faible niveau de sensibilisation des populations sur les pratiques d'hygiène et d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Encourager les opérations de lotissement dans la commune ;</i></li> <li>- <i>Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène ;</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence d'un système d'évacuation à ciel ouvert des eaux de pluies sur la RN6</b></li> <li>• <b>Présence de partenaire (ONG ENDA World Vision, UNICEF)</b></li> </ul>		

### 5.1.5. Jeunesse, Sports et Loisirs

La population de la Commune de Baghère est composée de presque **72%** de jeunes dont la tranche se situe entre 15 à 35 ans.

Elle compte **23 ASC** qui constituent les principales structures de regroupement des jeunes. Ces ASC, au-delà des activités sportives et culturelles pratiquées pendant les vacances, effectuent aussi des prestations de services à travers les travaux champêtres et participent à toutes les actions de mobilisation et de communication à l'échelle communale (campagnes de sensibilisation, de salubrité et hygiène) mais s'investissent aussi dans une moindre mesure dans l'artisanat et le petit commerce. Ces ASC sont encadrées par la zone et l'ODCAV.

Cependant, la majorité des ASC est handicapée par l'inexistence de reconnaissance juridique. Sur les 23 ASC existantes, seules 13 ASC sont formelles.

Hormis les ASC, les jeunes sont aussi dans d'autres structures de développement de la Collectivité à savoir les Associations des émigrés qui sont au nombre de deux (02), les organisations religieuses, les organisations de producteurs, les GIE et GPF et dans les 12 comités communautaires de gestion des infrastructures et équipements.

En dépit de la présence d'une jeunesse assez dynamique, le secteur de la jeunesse et des sports est limité par l'insuffisance d'infrastructures et équipement de promotion des jeunes. La commune compte seulement un terrain municipal clôturé sans équipements.

Outre cela, la commune de Baghère ne dispose pas d'une maison des jeunes, ni d'aucune autre infrastructure de loisirs (espaces de jeux et de loisirs, centre socio-culturel) et le seul foyer existant dans la zone forestière de Kénéwal est en paille.

Les jeunes sont aussi confrontés à des difficultés d'accès au crédit mais également à un déficit de renforcement de capacités dans tous les domaines. Cette jeunesse est également marquée par le phénomène de l'exode rural et d'émigration clandestine causé principalement par la régression des secteurs productifs tels que l'agriculture et l'élevage. Et, l'apport du conseil municipal, se limite uniquement à l'attribution de subvention non à une réelle politique d'encadrement, de promotion pour venir à bout leur situation de leur sous-emploi.

#### Synthèse potentialités et contraintes de la jeunesse, sports et loisirs

Atouts/Opportunités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence d'un terrain clôturé dans la commune</b></li> <li>• <b>Existence de 13 A.S.C formelles</b></li> <li>• <b>Existence d'un foyer des jeunes en paille à Kénéwal</b></li> <li>• <b>Appui du conseil municipal</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de stade omnisport ;</li> <li>- Absence de foyer des jeunes ;</li> <li>- Existence de 10 ASC non formelles ;</li> <li>- Existence de terrains et d'aires de jeux non clôturés ;</li> <li>- Absence de formation des ASC ;</li> <li>- Manque de ressources financières des ASC ;</li> <li>- Accès au crédit difficile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Construire une maison des jeunes</i></li> <li>- <i>Construire un stade omnisport</i></li> <li>- <i>Faciliter aux ASC l'acquisition d'un statut juridique</i></li> <li>- <i>Former les ASC en dynamique organisationnelle, en entrepreneuriat et gestion du crédit et mobilisation de l'épargne</i></li> <li>- <i>Redynamiser le conseil communal de la jeunesse</i></li> <li>- <i>Appuyer l'équipement des ASC</i></li> <li>- <i>Appuyer les ASC à la recherche de partenaires financiers</i></li> </ul>

### 5.1.6. Femmes et entrepreneuriat féminin

Dans ce secteur, les femmes bénéficient d'atouts considérables tels que l'existence de 33 GPF dont 13 qui ont un statut juridique, l'existence de 07 moulins à mil dont 03 fonctionnels, 02 décortiqueuses à riz et à mil, 01 moulin à pâte d'arachide, la présence des secteurs productifs et des ressources naturelles, la disponibilité des autorités administrative et territoriale, la route nationale 6 et l'existence de partenaires techniques et financiers (Child Fund, PAPSEN, USAID, CRS, DER, WOLD VISION, etc).

Les femmes sont devenues de véritables actrices incontournables de développement et leur apport dans le cadre de l'amélioration des conditions d'existence des populations est très considérable. Elles s'activent pratiquement dans tous les secteurs économiques : le commerce des produits agricoles, halieutiques et forestiers, l'agriculture, l'élevage, le maraichage, l'apiculture, etc.

L'analyse diagnostique réalisée lors des fora de zone dans le cadre du processus d'élaboration du PDC a fait ressortir des inégalités de genre qui constituent sans conteste, un frein à la réduction de la pauvreté et au développement de la commune. Elle révèle que les femmes dans leur écrasante majorité dépensent beaucoup d'énergie et de temps dans les activités de survie des ménages et ne disposent pas des ressources pour mener des activités génératrices de revenus à la mesure de leur intention.

En effet, l'inexistence de structure de microfinance dans la commune et l'éloignement des établissements financiers dont les plus proches sont localisés au niveau du département de Goudomp font que les groupements de femmes peinent à accéder aux crédits. A cela s'ajoutent les contraintes liées à la disponibilité de la garantie du crédit, la non-maîtrise des politiques et procédures de crédits par les sociétaires, les délais de remboursement courts. Cette situation qui constitue un véritable handicap à ce secteur, limite considérablement la création et le développement de micro-entreprise rurale.

Malgré cela, elles jouent un rôle capital dans la sécurité alimentaire des ménages. C'est pourquoi, la reconnaissance de leur véritable rôle de productrices disposant d'un niveau d'accès équitable aux ressources productives (foncier, équipements, intrants et financements) ainsi qu'aux techniques de productions et technologies innovantes sera un indicateur de développement humain durable et de modernisation de la vie économique et sociale de la Commune.

Le secteur est aussi caractérisé par le manque de formation en :

- ☞ Dynamique organisationnelle ;
- ☞ Gestion de crédit et de Mobilisation de l'épargne ;
- ☞ Maraichage et les nouvelles techniques agricoles ;
- ☞ Techniques de transformation des produits agricoles ;
- ☞ Commercialisation.

## ☞ Synthèse potentialités et contraintes

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence d'organisations féminines (33 GPF dont 13 GPF formels)</b></li> <li>• <b>Existence de crédit revolving appelé communément les « diolons-diolons »</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de 20 groupements informels ;</li> <li>- Absence de maison des femmes ;</li> <li>- Absence d'un centre d'alphabétisation des femmes</li> <li>- Insuffisance de blocs maraichers ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Construire une maison des femmes ;</i></li> <li>- <i>Construire un centre d'alphabétisation</i></li> <li>- <i>Appuyer la formalisation des organisations</i></li> <li>- <i>Aménager d'autres blocs maraichers ;</i></li> <li>- <i>Clôturer et équiper les périmètres maraichers existants</i></li> <li>- <i>Faciliter les conditions d'accès au crédit aux femmes</i></li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de l'eau, de matériels et intrants et absence de clôture dans les blocs maraichers</li> <li>- Insuffisance des périmètres maraichers</li> <li>- Insuffisance des équipements d'allègement des travaux des femmes</li> <li>- Insuffisance de la formation professionnelle</li> <li>- Salinisation des rizières</li> <li>- Conditions difficiles d'accès aux crédits</li> <li>- Absence d'unités de transformation des produits agricoles, forestiers et élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Doter les femmes de moyens de production ;</i></li> <li>- <i>Doter aux femmes d'équipements d'allègement de leurs travaux (03 moissonneuses-batteuses, 10 moulins et 11 décortiqueuses (05 à riz, 03 à mil, 03 pâte d'arachide à diesel et/ou électriques)</i></li> <li>- <i>Former les femmes sur les techniques de transformations des produits agricoles et fruitiers, sur l'éducation financière</i></li> <li>- <i>Construire des digues et ouvrages anti-sel dans les rizières</i></li> <li>- <i>Mise en relation des partenaires financiers avec les « diolons-diolons »</i></li> <li>- <i>Appuyer la mise en place de petites unités de transformation</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence de 03 moulins, 02 décortiqueuse à riz et à mil, 01 moulin à pâte d'arachide</b></li> <li>• <b>Partenaires : Child Fund, PAPSEN, USAID, CRS, DER, WOLD VISION</b></li> </ul>		

### 5.1.7. Culture et potentiel touristique

La Commune a un riche patrimoine culturel dû au brassage des différentes ethnies qui compose sa population et l'existence de site monument religieux (mosquée de Baghère). En effet, certains villages conservent des sites ancestraux qui datent depuis des temps immémoriaux. A cela, on peut citer :

- L'espace aviaire de Sototo ;
- le site mystique de Sinthiou Bocar Demba par son marigot qui ne tarit pas et qui servent de lieu d'abreuvement au bétail des villages voisins et les espèces aviaires et animaliers de la forêt ;
- L'existence d'un palmier sous forme serpentée qui attire des visiteurs a Sinthiou Bocar Demba
- L'organisation de cérémonies religieuses notamment gamou Baghère qui attirent plusieurs pèlerins du fait du caractère religieux de la Commune ;
- L'existence d'évènements culturels comme le Kankourang organisés le plus souvent par l'ethnie mandingue, et ;
- L'organisation d'évènements culturels de la lutte traditionnelle

#### ☞ Synthèse potentialités et contraintes de la culture et du potentiel touristique

<b>Atouts/Potentialités</b>	<b>Contraintes/Défis</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Baghère est une cité religieuse</b></li> <li>• <b>L'espace aviaire de Sototo ;</b></li> <li>• <b>le marigot mystique de Sinthiou Bocar Demba</b></li> <li>• <b>L'existence d'un palmier sous forme serpentée à Sinthiou Bocar Demba</b></li> <li>• <b>La cérémonie religieuse du gamou annuel de Baghère</b></li> <li>• <b>Existence d'évènements culturels comme le Kankourang</b></li> <li>• <b>Existence d'évènements culturels de la lutte traditionnelle</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'organisation des acteurs culturels</li> <li>- Manque de valorisation des sites historiques et pratiques culturelles</li> <li>- Absence de calendrier culturel</li> <li>- Absence de centre socio – culturel</li> <li>- Existence de conflits entre potentiels entre les « Kankourang » et les populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Valoriser le patrimoine historique et naturel (sites de Sototo et Sinthiou Bocar Demba qui présente des potentialités touristiques</i></li> <li>- <i>Organiser des évènements culturels</i></li> <li>- <i>Construire un centre socio – culturel</i></li> <li>- <i>Sensibiliser les populations sur les évènements du Kankourang</i></li> </ul>

## 5.2. Chapitre 2 : Profil Economique

### 5.2.1. Les secteurs productifs

#### 5.2.1.1. Agriculture

L'économie de la collectivité territoriale de Baghère repose essentiellement sur l'agriculture qui constitue d'une part la première source de revenus des populations et d'autre part la principale activité pourvoyeur de main d'œuvre. L'agriculture constitue un levier essentiel pour la sécurité alimentaire et la promotion d'un développement humain durable.

Ainsi, la population de la Commune de Baghère pratique l'agriculture sous pluies, le maraichage et l'arboriculture.

#### *L'agriculture sous pluies*

Elle impacte stratégiquement sur tous les autres secteurs (Environnement et gestion des ressources naturelles, Elevage, Artisanat, etc.) en termes de main d'œuvre locale, de restauration des sols, d'approvisionnement du bétail en aliment, de disponibilité de produits transformables.

Les principales spéculations recensées sont principalement le **riz**, le **fonio**, le **mil**, l'**arachide**, le **sorgho**, le **maïs**, et le **niébé**. Cependant, les données statistiques obtenues au niveau du service départemental de l'agriculture sur les quantités produites concernent tout le département.

La pratique de la culture agricole est menée de manière traditionnelle à travers des exploitations familiales qui ne nécessitent pas de grands espaces. Le matériel utilisé est globalement rudimentaire et vétuste. Ce matériel est constitué pour la plupart de houes et de semoirs associés aux charrettes dont la traction est assurée par les ânes et bœufs.

Le matériel lourd de labour, récolte et de post-récolte dont dispose la commune est d'un seul (01) tracteur, 01 moissonneuse, de 03 moulins, 02 décortiqueuse à riz et à mil, 01 moulin à pâte d'arachide appartenant à des privés. Ainsi, le matériel de labour moderne est insuffisant pour pouvoir cultiver de grands espaces et malgré la subvention du petit matériel agricole moderne (semoir, motoculteur, etc.), l'accès est très faible.

Les hommes étant largement présents dans spéculations traditionnelles et fortement commerciales (arachide, mil, maïs, sorgho) tandis que les femmes sont plus présentes dans la culture du riz, du fonio et le maraichage des spéculations souvent orientées vers la consommation des ménages

Les opérations culturales allant du labour à la récolte se déroulent généralement du mois de mai au mois de décembre.

La commune de Baghère dispose par ailleurs d'énormes potentialités pour la pratique de la riziculture avec la présence de plusieurs vallées et bas-fonds assez fertiles et aptes pour la production du riz.

L'acquisition des intrants agricoles dans la zone est problématique car le dépôt se trouve au niveau du département de Goudomp et nécessite plusieurs démarches. Ainsi, les intrants arrivent

souvent en quantité inférieure à la demande, avec beaucoup de retard et son utilisation n'aura presque pas d'impact sur le rendement.

Il faut préciser toutefois que durant la campagne agricole 2021, les producteurs ont bénéficié de semences et d'engrais subventionnés soit 110 tonnes de semences et 58 tonnes d'engrais tels que décrits dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8: Quantité de semences et d'engrais distribués dans la commune de Baghère en 2021**

Commune	Semences			Types d'engrais subventionnés			
	Arachide	Sorgho	Sahel 108	6-20-10	15-15-15	15-(10)-10	UREE
<b>Baghère</b>	20	2	70	10	10	8	30

Source : SDDR Goudomp 2021

La mise à disposition des intrants à temps et en quantité suffisante, combinée à une bonne pluviométrie pourrait impacter positivement sur la production et les rendements agricoles.

#### Evolution de la pluviométrie de 2017 à 2021

Rubrique	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Quantité pluie</b>	1040,7	903,9	858,5	1430,7	889,6
<b>Nombre Jour</b>	48	57	51	68	60

L'analyse du tableau ci-dessus de l'évolution de la pluviométrie montre une fluctuation irrégulière de la pluie durant ces cinq ans où les plus faibles précipitations **903,9 mm** ont été enregistrées en 2018 pour 57 jours de pluies et que le seuil des **1430,7 mm** a été enregistré pendant l'année 2020 pour 68 jours de pluies

L'analyse des résultats du diagnostic participatif montre que l'agriculture est actuellement confrontée à une baisse généralisée des rendements qui découle essentiellement :

- des difficultés d'accès à des semences de qualité en quantité suffisante et à temps,
- de la vétusté du matériel agricole ;
- du faible taux d'utilisation des fertilisants organiques et chimiques ;
- de la dégradation progressive des terres de culture ;
- de la faiblesse des capacités financières des producteurs ;
- de l'ensablement progressif des vallées et des mares
- de l'insuffisance de magasins de stockage,
- de l'inexistence d'unités de transformation et de conservation des produits Maraichers,
- de la non-maitrise des techniques de production maraichère
- des difficultés de commercialisation des produits agricoles
- des conditions difficiles d'accès aux crédits pour les producteurs.

Face à cette situation des mesures alternatives sont développées par les populations qui s'adonnent de plus en plus à la pratique du maraichage.

### **L'activité maraîchère**

Cette activité alternative pour diversifier leurs sources de revenus est exercée au niveau des zones de dépressions au niveau des trois zones de la commune, Elle est essentiellement pratiquée par les femmes de façon collective ou individuelle. Les principales spéculations sont, l'oignon, la patate, le gombo, l'aubergine etc.

Il faut signaler que la commune de Baghère dispose d'énormes potentialités pour la pratique du maraichage avec la disponibilité de zones dépressionnaires (vallées et bas-fonds) propices à la pratique de cette activité, à la présence d'une nappe peu profonde et à la disponibilité d'une main d'œuvre locale essentiellement constituée par les femmes.

Cette activité souffre également d'un certain nombre de contraintes parmi lesquelles on peut citer :

- L'absence d'aménagement des vallées et des bas-fonds ;
- La salinité des vallées et l'ensablement des bas-fonds ;
- La non-maitrise de l'eau ;
- L'insuffisance des périmètres maraichers aménagés ;
- La difficulté d'accès aux intrants et aux produits phytosanitaires ;
- La faible capacité technique des producteurs maraichers ;
- L'inexistence d'unité de conservation et de transformation des produits locaux ;
- La faible capacité financière des producteurs et des femmes maraîchères ;
- Le faible niveau d'encadrement des producteurs

### **L'arboriculture**

La pratique de l'arboriculture fruitière est très importante dans l'économie locale de la commune de Baghère du fait des potentialités naturelles qu'offre la zone.

L'arboriculture fruitière quant à elle occupe une place prépondérante. En effet, son exploitation génère d'importants revenus au profit des populations. Elle reste dominée par l'exploitation des **anacardiens, des manguiers, des bananiers** et des **fruits forestiers** (Madd, Néré, Toll). Cependant, les plantations d'anacardiens sont visibles sur plusieurs hectares, ce qui réduit considérablement les terres cultivables, les espaces forestières et le tapis herbacé.

 **Synthèse potentialités et contraintes de l'agriculture**

<b>Atouts/Potentialités</b>	<b>Contraintes/Défis</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Disponibilité des sols cultivables</b></li> <li>• <b>Disponibilité de la main d'œuvre locale ;</b></li> <li>• <b>Dynamisme des femmes ;</b></li> <li>• <b>Existence d'organisations de producteurs (56 OP),</b></li> <li>• <b>02 magasins de stockage (Bakidioto, Baghère) ;</b></li> <li>• <b>Traction animale (bœuf, âne) ;</b></li> <li>• <b>Existence de blocs maraichers Kénéwal, Baghère, Solico, Sansancoutoto, Fadiounghar, Médina Ibrahima Diallo</b></li> <li>• <b>Existence de matériels agricoles traditionnels</b></li> <li>• <b>Disponibilité des Intrants (semences, engrais) ;</b></li> <li>• <b>Existence d'une diversité des spéculations,</b></li> </ul> <p><b>Existence de bas-fonds et de vallées pour la culture de riz pratique du maraichage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la fertilité des sols ;</li> <li>- Bas-fonds non aménagés ;</li> <li>- Salinité des terres rizicoles</li> <li>- Insuffisance et vétusté du matériel agricole ;</li> <li>- Retard dans la mise à disposition des intrants agricoles</li> <li>- Irrégularité et baisse de la pluviométrie</li> <li>- Difficultés d'accès au crédit des producteurs ;</li> <li>- Manque de formation des producteurs ;</li> <li>- Faible niveau d'organisation des producteurs ;</li> <li>- Faiblesse du niveau d'équipement des femmes</li> <li>- Divagation des animaux</li> <li>- Diminution de la main d'œuvre (émigration des jeunes)</li> <li>- Baisse des productions agricoles</li> <li>- Insuffisance des périmètres maraichers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Construire des ouvrages hydro-agricoles et Aménager les bas-fonds</i></li> <li>- <i>Construire de 03 magasins de stockage dans les villages centres ;</i></li> <li>- <i>Construire des unités de transformation et de conservation</i></li> <li>- <i>Clôturer et équiper les blocs maraichers existants ;</i></li> <li>- <i>Aménager 12 périmètres maraichers dans la commune</i></li> <li>- <i>Aménager des espaces arboricoles (avec agropole sud)</i></li> <li>- <i>Construire des puits ou mini forages dans les blocs maraichers</i></li> <li>- <i>Mettre à la disposition des producteurs des intrants qualité à temps ;</i></li> <li>- <i>Doter les producteurs de matériel agricole moderne (02 tracteurs, 10 motoculteurs, 20 semoirs modernes, 03 moissonneuse-batteuses, 10 moulins, 11 décortiqueuses (05 à riz, 03 à mil, 03 pâte d'arachide à diesel et électriques) ;</i></li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pluies assez abondantes</b></li> <li>• <b>Existence de marchés ;</b></li> <li>• <b>Existence de pistes de production et de la RN6</b></li> <li>• <b>-Existence de Partenaires : sama mбай, PAPSEN, PPDC</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de compétences en techniques de production</li> <li>- Absence d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles</li> <li>- Absence de clôture dans les périmètres maraichers existants</li> <li>- Insuffisance des magasins de stockage</li> <li>- Insuffisance des puits fonctionnels</li> <li>- Parcours de bétail non matérialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Renforcer les femmes en équipements agricoles ;</i></li> <li>- <i>Appuyer l'organisation et la formation des producteurs sur les techniques agricoles modernes</i></li> <li>- <i>Délibérer et matérialiser les zones au parcours de bétail ;</i></li> <li>- <i>Délibérer des sites réservés aux zones de pâturage ;</i></li> <li>- <i>Réhabiliter les pistes de production défectueuses ;</i></li> <li>- <i>Aménager d'autres pistes dans des axes stratégiques ;</i></li> </ul>

	- Mauvais état des pistes (difficultés d'écoulement des produits agricoles)	- Construire un marché à Lamel, Kandiéno, Soucoutoto
--	---	--

### 5.2.1.2. Elevage

La commune de Baghère étant une zone à vocation agropastorale, renferme beaucoup de pasteurs. Il s'agit d'une activité très importante compte tenu du nombre de ménages qui la pratique.

Il est pratiqué durant toute l'année et reste très souvent associé à la première activité économique qui est l'agriculture. L'élevage pratiqué est de type extensif avec un système de gestion traditionnel et contemplatif. Cela est dû au fait qu'il est le plus connu et qu'il nécessite moins d'investissements. Presque tous les agriculteurs sont des éleveurs autrement dits des agro pasteurs car il existe une parfaite intégration entre l'agriculture et l'élevage.

Dans ce système, les hommes et les femmes de tous âges participent à la production animale. En général, les hommes possèdent et gèrent les grands animaux, comme les bovins, tandis que les femmes s'occupent généralement de l'élevage de case qui concerne particulièrement les volailles, les petits ruminants notamment, les ovins, les caprins et des porcins. Ces espèces sont souvent parquées à l'arrière-cours des concessions Il s'agit d'un moyen de thésaurisation pour ces femmes.

#### La composition du cheptel

Le cheptel est estimé à **16 798** têtes (Enquêtes DP) soit un total de 9605 UBT. Il est constitué de 6478 têtes de bovins, de 4499 ovins, 4474 caprins, de 9 équins et de 1338 asins.

En dehors de ce gros cheptel, l'aviculture rurale est également très présente dans la commune. Il s'agit d'une activité pratiquée essentiellement par les femmes dans les concessions. Mais malgré son importance et son apport dans l'économie du ménage, l'aviculture est encore pratiquée de façon très traditionnelle. Les poulaillers sont conçus de manière très sommaire, sans aucune norme technique.

**Tableau 9: La répartition du cheptel selon le type et leur besoin journalier en eau**

Commune	Rubriques	Cheptel					Total
		Bovin	ovin	Caprin	Equin	Asin	
Baghère	Totaux	6478	4499	4474	9	1338	<b>16 798</b>
	EQUI. UBT	0,8	0,3	0,2	1	0,5	
	Nbre UBT	5182,4	1349,7	894,8	9	669	<b>9605 UBT</b>
	Besoins (Litre)	181384	47239,5	31318	315	23415	

## La santé animale

Les principales infections rencontrées sont la péripneumonie contagieuse des bovins (PPCB), la dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNCB), la pasteurellose bovine et des petits ruminants, la peste équine, la Maladie de Newcastle (MN) et les diarrhées. La pasteurellose des petits ruminants constitue la principale cause de mortalité du bétail.

La prise en charge de la santé animale est assurée dans l'arrondissement de Simbandi Brassou par un agent technique d'élevage chargé de l'encadrement des éleveurs et du suivi de la santé animale.

Il est également organisé annuellement une campagne nationale de vaccination du bétail pour aider les éleveurs dans le suivi sanitaire de certaines épizooties.

Le tableau ci-après présente l'économie des vaccins réalisés durant la campagne 2020-2021.

**Tableau 10** : Synthèse des vaccinations du bétail dans la commune de Baghère

Département	Arrondissement	Commune	Effectif estimé (1)	Objectif (2)	Effectif vacciné (3)
Goudomp	Simbandi Brassou	Baghère	La péripneumonie contagieuse des bovins (PPCB)		
			2 498	1 749	1 962
			La dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNCB)		
			2 498	1 749	1 962
			La peste des petits ruminants (PPR)		
			1 909	725	1 001
			La peste équine		
			145	73	-
			La Maladie de Newcastle (MN)		
			6 744	1 686	-

**Source** : SDEPA de Goudomp

Hormis cette campagne, d'autres vaccinations ont été faites à l'endroit du bétail, il s'agit du vaccin Charbon bactérien (1) (Carbovin) administré à 1 962 Bovins, 436 Ovins et 565 Caprins.

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour prendre en charge la santé animale, la pratique des traitements préventifs et curatifs est encore insuffisante, Les éleveurs s'orientent le plus vers un traitement traditionnel des maladies. Ils ne font appel aux services compétents qu'en cas d'extrême nécessité.

Par ailleurs l'absence d'un dépôt de pharmacie vétérinaire et l'insuffisance des auxiliaires vétérinaires accentuent les problèmes de santé animale.

### **L'alimentation et l'abreuvement du cheptel**

Le secteur de l'élevage dispose d'énormes potentialités dans le domaine de l'alimentation du bétail avec la présence des forêts dont celle de Balmadou à Baghère. De même, le tapis herbacé est très fourni en hivernage dans le périmètre communal.

Toutefois, la persistance des feux de brousse, la réduction des aires de pâturage du fait des défrichements de terres de culture et la cherté de l'aliment de bétail sont autant de contraintes qui freinent le développement du secteur.

Concernant l'abreuvement du cheptel, en plus de l'existence d'un (01) forage fonctionnel et de 02 abreuvoirs à Kandiénou et Baghère dont 01 fonctionnel, la commune dispose également de plusieurs mares naturelles au nombre de 10, situées dans les zones de pâturage et qui servent à l'abreuvement du bétail surtout en saison des pluies. En saison sèche, avec l'assèchement des mares, les éleveurs s'orientent vers les puits présents dans tout l'espace communal, ce qui a comme conséquence une baisse progressive de la nappe.

### **La production animale**

Dans la commune de Baghère, le secteur de l'élevage est caractérisé par une faible productivité. L'embouche ovine et l'aviculture traditionnelle pratiqués par l'essentiel des ménages joue un rôle non négligeable dans l'économie locale et dans la réduction de la pauvreté puisque constituant une source de revenu substantielle et régulière pour les ménages.

La production laitière en revanche est peu importante dans la collectivité à cause de l'inexistence d'unité de collecte de conservation et de transformation du lait. Ce qui ne favorise pas une valorisation de ce potentiel.

D'une manière générale, le secteur de l'élevage, malgré ses énormes potentialités, tarde à être valorisé du fait de plusieurs contraintes dont :

- Le caractère extensif du secteur ;
- Des difficultés d'abreuvement du bétail à cause de l'insuffisance des points d'eau (abreuvoirs), au tarissement précoce des mares en saison sèche (Février-Mars),
- Faible productivité du secteur (pas d'embouche bovine et d'insémination artificielle)
- La persistance des feux brousse qui réduisent l'alimentation du bétail ;
- L'absence d'infrastructures d'appui à la production pastorale (unités de transformation et de conservation du lait) ;
- L'absence de document de Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols et de Gestion du terroir ;
- Insuffisance du niveau d'encadrement des éleveurs ;
- Absence de valorisation du potentiel piscicole et apicole.

Par ailleurs, on assiste très souvent à des conflits entre éleveurs et agriculteurs à cause de l'absence des parcours de bétail matérialisés. Ces contraintes traduisent le manque de dynamisme des acteurs du secteur de l'élevage qui est pourtant aussi rentable économiquement que l'agriculture. Il peut se révéler comme un puissant levier du développement économique sur lequel le conseil municipal peut compter à moyen et long terme.

 **Synthèse potentialités et contraintes du secteur de l'élevage**

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La forêt classée de Balmadou (pâturage)</b></li> <li>• <b>02 Abreuvoir à Kandiénou et à Baghère</b></li> <li>• <b>02 Forages (Baghère et Kandiénou)</b></li> <li>• <b>Existence d'éleveurs ;</b></li> <li>• <b>Existence de zones de pâturage naturelles,</b></li> <li>• <b>Un potentiel important de bétail</b></li> <li>• <b>Existence de parcours de bétail</b></li> <li>• <b>Existence de l'élevage apicole</b></li> <li>• <b>Appui technique : service Elevage</b></li> <li>• <b>Partenaires : Child Fund</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des abreuvoirs ;</li> <li>- Absence de puits pastoraux ;</li> <li>- Insuffisance des agents vétérinaires</li> <li>- Absence de parc à vaccination dans la commune</li> <li>- Absence de pharmacie de produits de bétails</li> <li>- Absence d'abattoir et de fourrière</li> <li>- Absence d'une unité de collecte de conservation et de transformation du lait</li> <li>- Insuffisance et Accès difficile à l'aliment de bétail (Tanaff, Sédhiou, Ziguinchor, Kolda)</li> <li>- Cherté des aliments industriels du bétail ;</li> <li>- Absence de marchés de bétail dans la commune</li> <li>- Absence de zones de pâturage conventionnelles</li> <li>- Absence de couloirs de bétail conventionnels</li> <li>- Vol de bétail récurrent</li> <li>- Divagation des animaux ;</li> <li>- La fréquence des maladies et épidémies</li> <li>- Manque d'organisation des éleveurs</li> <li>- Faible niveau d'encadrement des éleveurs ;</li> <li>- Conflits Agriculteurs/ Eleveurs ;</li> <li>- Race locale peu productive</li> <li>- Sous exploitation du secteur apicole et piscicole</li> <li>- Difficulté d'écoulement des produits de bétail</li> <li>- Insuffisance de partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Construire 02 mini-forages pastorales et des abreuvoirs ;</i></li> <li>- <i>Construire 04 puits pastoraux dotés d'abreuvoirs</i></li> <li>- <i>Délibérer un site pour l'aménagement d'un parc à vaccination</i></li> <li>- <i>Délibérer des sites pour l'aménagement de zones de pâturage</i></li> <li>- <i>Construire un dépôt de produits de bétail ;</i></li> <li>- <i>Subventionner les produits de bétails ;</i></li> <li>- <i>Aménager une fourrière communale ;</i></li> <li>- <i>Encourager le marquage du bétail</i></li> <li>- <i>Appuyer l'organisation et la formation des éleveurs</i></li> <li>- <i>Développer l'élevage intensif</i></li> <li>- <i>Renforcer l'appui technique des éleveurs ;</i></li> <li>- <i>Recruter et former les relais vétérinaires</i></li> <li>- <i>Encourager l'insémination artificielle dans la commune</i></li> <li>- <i>Appuyer le développement de la pisciculture à Sansancoutoto et dans certains blocs maraichers</i></li> <li>- <i>Appuyer le développement de l'apiculture (ruches Vautier, ruchettes, équipements, etc.)</i></li> <li>- <i>Organiser des foires d'élevages, marchés</i></li> </ul>

### 5.2.1.3. Le commerce

L'activité commerciale constitue un véritable levier dans le processus de développement socio-économique. C'est ainsi qu'il est l'un des plus importants secteurs d'appui à la production au niveau de la collectivité territoriale.

Elle permet aux populations de s'approvisionner en produits de consommation courantes (riz, savon, huile, céréales, etc.) et d'écouler leurs productions agricoles et forestières.

La commune dispose :

- De deux (02) marchés permanents avec souk au village de Baghère et à Sansancoutoto. Toutefois, ces marchés peinent à fonctionner à cause d'équipements et de commodités tels que les latrines, la clôture, l'eau et l'électricité et du marché de la commune de Tanaff vue la proximité entre les deux chefs lieu communaux. En effet, ce marché étant plus attractif en termes d'échanges de produits et de clients monopolise la clientèle de la commune de Baghère ;
- d'un (01) marché hebdomadaire sans souk dans la zone de kandiéno, et ;
- de 47 boutiques détaillants.

A cela s'ajoute la disponibilité des produits locaux commerciaux issus de la forêt, des espaces agricoles et du bétail. Cette activité est renforcée par la proximité de la zone de Kandiéno avec la frontière de la Guinée Bissau.

Malgré son importance dans tout le processus de développement, le secteur reste caractérisé dans la Commune de Baghère par l'inexistence d'organisations, la difficulté d'accéder au financement, l'impraticabilité de certaines pistes et l'absence de boutiques grossistes ou semi-grossistes.

#### Synthèse potentialités et contraintes du commerce

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence de 02 marchés permanents avec souk dans les villages de (Baghère et Sansancoutoto)</b></li> <li>• <b>Existence de produits agricoles et forestières</b></li> <li>• <b>-Existence d'un potentiel bétail</b></li> <li>• <b>Espace délibéré à Diamaye pour un marché</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non fonctionnalité des marchés (absence de clôture, eau et électricité)</li> <li>- Absence de marché hebdomadaire</li> <li>- Absence d'organisation des commerçants</li> <li>- Difficulté d'approvisionnement à Sinthian Diobo (absence de boutiques)</li> <li>- Insuffisance des points d'achats</li> <li>- Absence de magasin grossiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Equiper les marchés de Baghère et Sansancoutoto</i></li> <li>- <i>Mettre en place un marché Louma à Sototo</i></li> <li>- <i>Appuyer la mise en place d'une organisation fédératrice formelle des commerçants</i></li> <li>- <i>Développer un partenariat avec la chambre de commerce de Sédhiou pour la formalisation des commerçants</i></li> <li>- <i>Appuyer l'installation des boutiques à Sinthian Diobo</i></li> </ul>

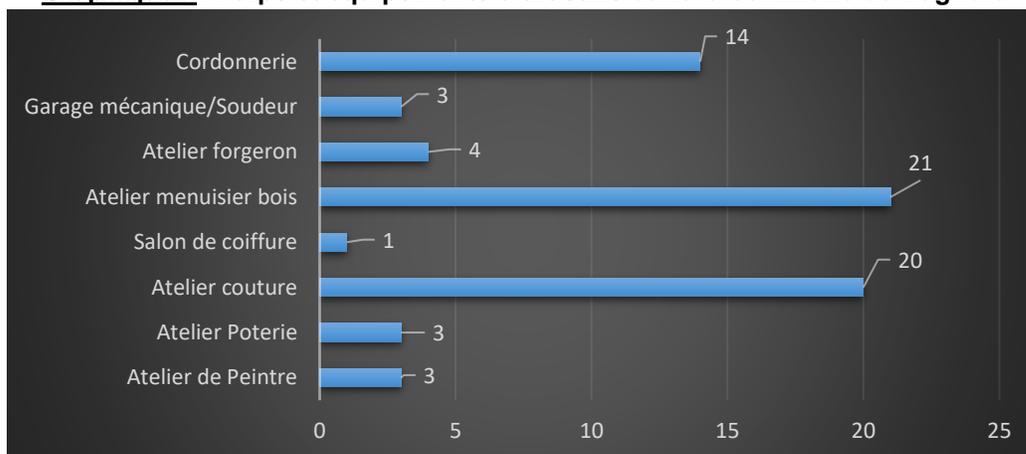
<p><b>hebdomadaire</b> <b>« Louma »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité au niveau des frontières</li> <li>- Difficultés d'accès aux financements</li> <li>- Faible pouvoir d'achats des populations</li> <li>- Litige foncier sur l'espace délibéré à Diamaye</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager et appuyer l'installation des boutiques grossistes</li> <li>- Créer des points de montage pour la sécurité</li> <li>- Faciliter les conditions d'accès aux crédits</li> <li>- Mise en place boutique de distribution de foyers améliorés</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Présence RN6</b></li> <li>• <b>Louma de Tanaff</b></li> </ul>		

#### 5.2.1.4. L'artisanat

Le graphique ci-dessous nous décrit la situation détaillée des corps de métier recensés lors des enquêtes du diagnostic sectoriel de la commune de Baghère.

En effet, l'artisanat est une activité très peu développée dans la commune de Baghère où il est pratiqué de manière traditionnelle. Les corps de métiers qui y sont identifiés sont les suivantes : des ateliers de cordonnerie, des garages de mécaniciens et soudeur, des ateliers de forgerons, des ateliers de menuisiers, des ateliers de poterie, des ateliers de couture et des ateliers de peinture.

**Graphique 7: Corps et équipements d'artisans dans la commune de Baghère**



Malgré cette diversité des corps de métier et la disponibilité de potentialités forestières pour la promotion de l'artisanat de production, le secteur reste handicapé par un certain nombre de contraintes liées entre autres à ;

- Insuffisance du niveau d'équipement des artisans,

- Manque d'encadrement des artisans,
- Manque de formation des artisans
- L'accès difficile au crédit.
- L'accès aux sources d'énergie

Il s'ajoute à ces contraintes l'inexistence de centre de formation des artisans et d'une maison de l'outil. De même, les artisans ne disposent pas d'assez d'informations sur les possibilités de financement et sur les différents programmes (FONGIP, ANPEJP etc.) mis en œuvre par les pouvoirs publics pour appuyer les acteurs locaux et promouvoir le développement du secteur.

### **Synthèse potentialités et contraintes de l'artisanat**

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence de 09 corps de métiers ;</b></li> <li>• <b>Existence de 69 ateliers ;</b></li> <li>• <b>Existence de la forêt (bois)</b></li> <li>• <b>Existence du bétail</b></li> <li>• <b>Existence de la main d'œuvre ;</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'organisation des artisans ;</li> <li>- Faible niveau d'équipements des artisans</li> <li>- Faible niveau de desserte en électricité</li> <li>- Faible niveau de desserte en eau ;</li> <li>- Manque d'encadrement ;</li> <li>- Manque de partenaires</li> <li>- Difficulté de commercialisation : absence de marchés</li> <li>- Absence de centre de formation professionnelle</li> <li>- Difficultés d'accès aux financements ;</li> <li>- Insuffisance de la matière première (fer, cuivre, bois)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Organiser les artisans en structures formelles ;</i></li> <li>- <i>Faciliter aux artisans l'accès au crédit ;</i></li> <li>- <i>Faciliter l'accès aux matières premières ;</i></li> <li>- <i>Doter aux artisans d'équipements modernes ;</i></li> <li>- <i>Etendre les réseaux d'adduction d'eau et d'électricité dans les zones non desservies ;</i></li> <li>- <i>Construire et équiper un centre formation professionnel ;</i></li> <li>- <i>Appuyer la formation les artisans ;</i></li> <li>- <i>Rechercher des partenaires techniques et financiers ;</i></li> <li>- <i>Construire un village artisanal dans la commune</i></li> </ul>

### 5.2.1.5. La Pêche

L'activité de la pêche est presque inexistante dans la Commune de Baghère. Elle se pratique durant la saison des pluies vers Sansancototo. La pêche est de type artisanal. Elle constitue une activité d'appoint pour ces ménages.

Pourtant, ce secteur très négligé dans la commune, possède beaucoup d'opportunités parmi lesquelles :

- Présence de cours d'eau ;
- Présence de pêcheurs ;
- Existence d'un débarcadère,
- Existence de pirogues traditionnelles et de filets.

La qualité de l'eau du fleuve et des cours d'eau (salinité et ensablement) ainsi que les conditions climatiques font que les captures productives restent très faibles. La consommation locale est donc renforcée par les communes environnantes notamment celle de Dioudoubou, Goudomp.

L'absence d'organisation et de professionnalisation des pêcheurs est une des principales causes de la vulnérabilité de ce secteur.

A cela, il faut ajouter la pratique de la pêche non conventionnelle qui empêche la reproduction des produits halieutiques.

La prise en compte de ce secteur par le conseil municipal et ses partenaires, permettrait aux populations d'avoir d'autres ressources additionnelles.

#### Synthèse potentialités et contraintes du secteur de la pêche

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>-Existence d'un débarcadère à Baghère ;</b></li> <li>• <b>-Existence de cours d'eau ;</b></li> <li>• <b>-Existence de 45 pêcheurs dans la zone de Baghère dont 25 professionnels ;</b></li> <li>• <b>-Existence de 02 pirogues ; traditionnelles dans la zone de Baghère ;</b></li> <li>• <b>-Existence de zone de pisciculture</b></li> <li>• <b>-Existence de pêcheur saisonnier ;</b></li> <li>• <b>Existence de 08 filets de pêche ;</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'organisations de pêcheurs ;</li> <li>- Absence de formation des acteurs ;</li> <li>- Absence d'une activité de pêche permanente ;</li> <li>- Manque de moyens de production ;</li> <li>- Absence de marchés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et moderniser la pêche dans toute la commune ;</li> <li>- Mettre en place une organisation de pêcheurs ;</li> <li>- Aménager les cours d'eau propices à la pêche ;</li> <li>- Doter les pêcheurs de matériel de pêche moderne ;</li> <li>- Appuyer les pêcheurs à la recherche de partenaires techniques et financiers ;</li> <li>- Promouvoir la pisciculture ;</li> </ul>

### 5.2.1.6. L'environnement et la gestion des ressources naturelles

L'environnement et la gestion des ressources forestières font partie des domaines de compétences que l'Etat a transféré aux collectivités locales. Il est défini comme l'ensemble des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes plus ou moins modifiées par l'action de l'homme. Parmi les atouts recensés dans la commune, on peut citer

- 12 vallées,
- 03 carrières,
- 04 bosquets,
- 02 aires de mise en défens,
- 05 mines de sable ;
- et 10 mares.

L'inexistence d'un plan d'aménagement et de gestion des forêts font que ces dernières font l'objet d'une surexploitation abusive par les populations. Cette situation entraîne une désertification progressive des forêts accentuée par les feux de brousse répétitifs pendant la saison sèche. Les comités de vigilances et de lutte chargés de la protection ne sont pas assez fonctionnels et ne dispose pas de matériel pour faire face à la destruction des forêts. Toutefois l'USAID à travers l'ONG ALWILLI qui s'active la gestion de l'environnement a appuyé la redynamisation de certains comités de vigilance et des groupements en gestion de l'environnement.

L'absence d'aménagement des vallées et des mares est loin de contribuer à la valorisation de la riziculture qui est l'une des principales cultures vivrières de la commune.

La surexploitation des carrières dépasse la collectivité et l'absence de remise en état ne participe pas à la protection des enfants, du bétail et même de l'environnement.

La chasse n'est pas règlementée et l'existence de braconniers et la surexploitation de la ressource faunique font que certaines espèces sont en voie de disparition.

 **Synthèse potentialités et contraintes**

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence de forêts ;</b></li> <li>• <b>Existence de 12 vallées, 03 carrières, 04 bosquets, 02 aires de mise en défens, 05 mines de sable, 10 mares</b></li> <li>• <b>Disponibilité de la faune et de la flore ;</b></li> <li>• <b>Présence de 09 comités villageois de gestion de la forêt redynamisés</b></li> <li>• <b>Formation des groupements en gestion de l'environnement et Cordons pierreux, pare-feu)</b></li> <li>• <b>Présence de la commission de gestion de l'environnement</b></li> <li>• <b>Présence de l'ONG ALWILLI (environnement et gestion des ressources naturelles)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surexploitation des ressources forestières</li> <li>- Erosion hydrique</li> <li>- Exploitation non réglementaire des carrières</li> <li>- Ensablement et salinisation des vallées</li> <li>- Manque de moyen pour la G.R.N ;</li> <li>- Absence de délibération des sites de carrière ;</li> <li>- Difficulté de commercialisation des produits forestiers ;</li> <li>- Ensablement et salinité des vallées ;</li> <li>- Les feux de brousse</li> <li>- Comités de vigilance en léthargie ;</li> <li>- Absence d'équipements pour les comités de vigilance</li> <li>- Absence d'ouvrages de retenue d'eau</li> <li>- Existence de braconniers Chasse abusive non autorisée ;</li> <li>- Insuffisance de la valorisation des ressources apicoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Redynamiser et équiper les comités de vigilance ;</i></li> <li>- <i>Construire des ouvrages anti érosifs ;</i></li> <li>- <i>Réglementer l'exploitation des carrières avec la commune ;</i></li> <li>- <i>Renforcer les séances de formation des comités de vigilance sur la préservation de l'environnement.</i></li> <li>- <i>Installer des pares-feux nus et verts et assurer leur entretien</i></li> <li>- <i>Elaborer des règles consensuelles d'exploitation de la forêt ;</i></li> <li>- <i>Encourager les campagnes de reboisement</i></li> <li>- <i>Mise en place d'une citerne (unité légère, mini camion)</i></li> </ul>

## **5.2.2. Secteurs d'appui à la production**

Il s'agit particulièrement du secteur de l'énergie, du secteur commercial, et des transports et télécommunications dont les performances sont déterminantes dans le développement de la commune de Baghère.

### **5.2.2.1. Energie**

L'accès à l'électrification est un élément catalyseur pour le développement des activités génératrices des revenus (AGR), permettant ainsi la création de richesses et l'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, parmi les trois zones que constitue la commune de Baghère, seule la zone de Baghère centre est électrifiée à travers les villages de Baghère et Sansancoutoto sur la RN6. Le courant électrique est inexistant dans les zones de Kandiénoou et Kénéwal.

En dépit de son importance dans le développement socio-économique des populations, le taux d'accès d'électrification des ménages de la commune est estimé aujourd'hui à 17%.

Ce taux relativement très faible justifie la limite de certains ménages à accéder aux opportunités de développement économiques liées à la promotion et génération des petites et moyennes entreprises.

L'éclairage public est quasi déficitaire dans la commune voire inexistante. Le réseau électrique compte un nombre total de 108 abonnements dont 72 dans la zone Forestière et 36 au niveau du Centre. Toutefois, pour faire face à cette situation, l'énergie solaire constitue une alternative pour certains ménages.

En effet, cette forme d'énergie est utilisée par 5% des ménages de la commune et l'accès aux panneaux solaires très difficile pour les ménages vulnérables, devient un indicateur de commodité pour d'autres.

Un projet d'installation d'une centrale solaire dans la zone de Kandiénoou, est en étude avec les partenaires de la Commune. La réalisation de cette centrale pourra assurer la desserte en énergie dans les villages de Lamel, Francounda et Fadiounghar.

Par ailleurs, l'énergie domestique constituée par les bougies, les lampes torches solaires ou piles, et plus particulièrement par les combustibles ligneux provenant de l'exploitation des formations forestières, est utilisée aussi par la quasi-totalité des ménages.

Du fait de l'inaccessibilité du gaz butane, le charbon de bois et le bois de chauffe sont le plus souvent utilisés pour la cuisson des aliments.

Les populations ont exprimé lors des ateliers zonaux, le besoin d'étendre le réseau électrique dans tous les villages et structures communautaires.

## Synthèse potentialités et contraintes de l'énergie

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence d'un réseau électrique dans la commune ;</b></li> <li>• <b>197 abonnés au réseau électrique ;</b></li> <li>• <b>Projet d'installation d'une centrale solaire pas encore réalisée par les partenaires</b></li> <li>• <b>Existence de groupes électrogènes dans certains villages</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau limité ;</li> <li>- Absence d'électricité dans beaucoup de structures communautaires ;</li> <li>- Absence d'éclairage public dans les villages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Etendre le réseau dans toutes les zones de la commune</i></li> <li>- <i>Appuyer l'électrification des ménages défavorisés</i></li> <li>- <i>Electrifier toutes les structures communautaires</i></li> <li>- <i>Installer des lampadaires solaires dans tous les villages</i></li> <li>- <i>Mettre en place une centrale solaire à Kandiénoou pour servir les villages de Lamel, Fadiounghar, Sare Pathe</i></li> </ul>

### 5.2.2.2. Transport et télécommunications

#### Le secteur du transport

Les routes jouent un rôle de premier ordre dans tout projet de développement socio-économique du fait qu'elles permettent le désenclavement de la commune et facilitent le déplacement des personnes et des biens, autant vers les services sociaux que vers les activités de production, La commune de Baghère ne dispose presque pas de route goudronnée qui le relie au reste des collectivités territoriales du département. Seuls quelques villages sont traversés par la RN6. De ce fait, certaines localités restent très enclavées. Par conséquent, les populations éprouvent d'énormes difficultés en termes de mobilité malgré l'existence d'un débarcadère à Baghère et des pistes suivantes :

#### **Zone de Kandiénoou**

- ✓ Samodji-farancounda : 8,5km
- ✓ Diamay-kandienou-kenawal : 11km
- ✓ Farancounda-fiadiougar : 3km
- ✓ Kandienou-lamel-fadiounghar : 5km

#### **Zone de Baghère centre**

- ✓ Baghère - Diarifa, Kalicourto en chantier

Hormis ces difficultés de mobilité extra communale, les déplacements intra communaux sont plus pénibles. En effet, le transport inter-villageois s'effectue sur des pistes très dégradées. Ces différents déplacements s'opèrent à pied, et parfois, à l'aide de véhicules hippomobiles. D'ailleurs, la commune compte 93 charrettes, 313 taxis Jakarta, 09 minicars, 09 véhicules tricycles et des véhicules particuliers.

Malgré leur état de dégradation très avancée, ces pistes une fois réhabilitées, peuvent jouer un grand rôle dans le processus de désenclavement de la commune et faciliter davantage le

déplacement des personnes et des biens ainsi que le développement d'échange entre la commune et son hinterland par le biais de l'intercommunalité.

### **Les télécommunications**

Dans la commune de Baghère, le secteur de la télécommunication reste caractérisé par la présence de trois (03) opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Expresso et Tigo) à travers l'existence de trois (3) antennes dont deux (2) dans la zone de Kandiénou et (01) dans celle de Baghère centre.

Cependant, il est ressorti de l'étude que ce secteur est confronté à des problèmes de perturbation et d'instabilité du réseau dans plusieurs villages de la collectivité alors que 78% des ménages ont un téléphone mobile.

Le secteur est également handicapé par l'absence d'une radio communautaire et la non-disponibilité du réseau électrique dans beaucoup de villages, nécessaire à la recharge des téléphones mobiles.

### **Synthèse potentialités et contraintes de l'énergie**

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Existence de la RN6 ;</b></li> <li>• <b>Existence de pistes de production ;</b></li> <li>• <b>Existence de 313 taxis-Jakarta ;</b></li> <li>• <b>Existence de 09 Minicars</b></li> <li>• <b>Existence de 93 charrettes ;</b></li> <li>• <b>Existence de 03 réseaux téléphoniques (Orange, Tigo, Expresso)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais état des pistes ;</li> <li>- Insuffisance des pistes de production ;</li> <li>- Insuffisances des moyens de transport</li> <li>- Cherté du coût de transport</li> <li>- Faible couverture du réseau téléphonique et internet (tout opérateur) ;</li> <li>- Insuffisance des antennes téléphoniques</li> <li>- Absence de radio communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter les pistes ;</li> <li>- Construire des pistes rurales pour la zone forestière :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ RN6 – Soliko (2km),</li> <li>▪ Soliko – Samodji (6km)</li> <li>▪ Kénéwal – M.I.Diallo – Kandiénou (2 km), Kandiénou (1) à Diamaye (11km),</li> <li>▪ Soliko – Kandiénou (3km)</li> <li>▪ Kénéwal – Kafoul (4km),</li> <li>▪ Kénéwal – Talicourto (7km), Sinthou Bocar – Talicourto (4km)</li> </ul> </li> <li>- Zone frontalière :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Francounda - Kandiénou – Samodji mansa (8,5km)</li> <li>▪ Francounda – sare Pathe – Fadiounghar (4km)</li> <li>▪ Fadiounghar – Lamel – Kandiénou (4km)</li> <li>▪ Diamaye – Kandiénou (2km)</li> <li>▪ Francounda – Kandiénou (2km)</li> </ul> </li> <li>- Pour la zone de Baghère :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baghère à Diarifa : 3Km</li> <li>▪ RN 6 à Kafoul : 4 km</li> <li>▪ Douane, Talicourto à Saré Sambel : 5 km</li> <li>▪ Sinthiang Yoro à Saré Sambel : 3 Km</li> <li>▪ Saré Sambel à Francounda : 5 Km</li> </ul> </li> <li>- Mettre en place une halte routière à Kénéwal pour des raisons de sécurité</li> <li>- Améliorer le réseau téléphonique</li> <li>- Mettre en place une radio communautaire</li> </ul>

## 5.3. Chapitre 3 : Profil Gouvernance

### 5.3.1. Les organes de la commune

La commune, conformément aux dispositions de l'article loi n° 2013 du 28 Décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales, la commune est administrée par deux organes : Un conseil municipal par ses délibérations et un maire par ses décisions, l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations.

#### 5.3.1.1. Le conseil municipal

Au regard des prérogatives que lui confèrent les lois et règlements de la décentralisation, le conseil municipal est chargé de définir et de conduire les missions de développement de la commune. Il est censé disposer de ressources matérielles, financières et humaines qui constituent le socle sur lequel repose le fonctionnement du conseil municipal.

Concernant les ressources humaines, la direction de la commune est assurée par un Maire. Il est secondé dans ses tâches quotidiennes par deux adjoints. L'équipe du conseil municipal de Baghère a été installé par le sous-Préfet de Simbandi Brassou, le 11 février 2022 (PV de délibération n°01 du 11 Février 2022), élus à l'issue des élections locales du **23 janvier 2022**.

En application des dispositions de la loi sur la parité dans la gouvernance locale, il y a 25 hommes pour 21 femmes au niveau du conseil municipal soit 45,65% des élus. Pour un meilleur fonctionnement du conseil municipal sur le plan administratif et financier, l'État a recruté deux assistants :

- Un assistant communautaire nommé Secrétaire Municipal (SEMU) pour assister à la gestion de la commune et ;
- Un assistant chargé de gérer les documents liés à l'Etat civil.

Compte tenu des enjeux dans la commune, le conseil municipal dispose de neuf (09) différentes commissions spécialisées que sont :

1. Commission Genre, Entreprenariat et Lutte Contre la Pauvreté
2. Commission Transport, Voirie, Eclairage public
3. Commission décentralisée
4. Commission Communication
5. Commission Planification, Economie et Finance
6. Commission Hydraulique
7. Commission Environnement, Assainissement Gestion des Ressources Naturelles
8. Commission Jeunesse, Sports, Culture
9. Commission santé

Le conseil municipal se caractérise par sa diversité et sa pluralité. En effet, il a en son sein, 06 instituteurs, des ménagères (07), des cultivateurs au nombre de 18, 03 tailleurs, 02 maçons, 02 agents de santé, 04 commerçants des artisans, 01 mécanicien, 01 marabout, (01) agronome et 01 opératrice économique. La moyenne d'âge varie entre 75 ans pour le plus âgé et 28 ans pour la moins âgée des élus.

En ce qui concerne l'implication des jeunes dans le conseil municipal, le niveau de représentativité est faible, avec 06 jeunes élus soit 13% du total des conseillers.

### 5.3.1.2. Le niveau d'instruction

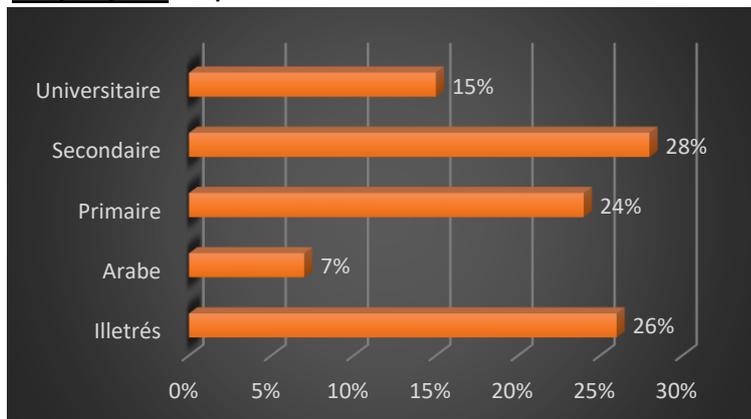
En revanche le niveau d'instruction des élus est un indicateur qui permet de mesurer la capacité des élus à comprendre les textes et leurs prérogatives dans l'exercice de leurs fonctions.

Le conseil municipal compte 75% de conseillers instruits répartis comme suit : 07 ont le niveau universitaire, (13) ont le niveau secondaire, 11 ont le niveau primaire, 03 arabisants dont une femme et 12 illettrés. Le graphique ci-contre en est une illustration.

Le faible niveau d'instruction est plus remarquable au niveau des femmes. En effet, les onze (11) conseillers non scolarisés sont des femmes.

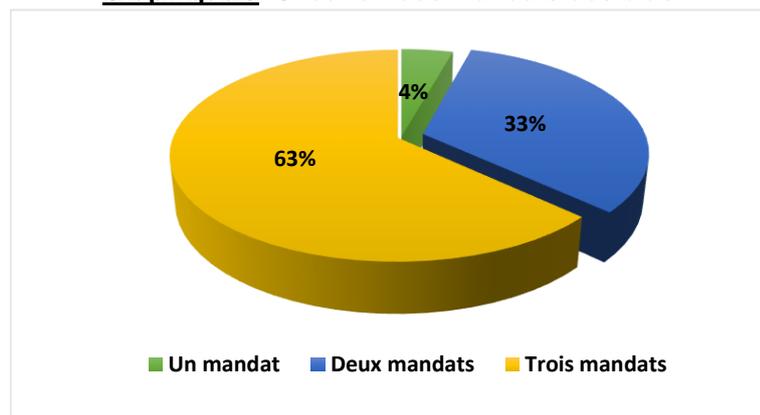
Du point de vue de l'expérience des conseillers en matière de gestion municipale, l'analyse institutionnel à fait ressortir que la plupart des conseillers municipaux sont soit à leur premier mandat soit à leur deuxième mandat. En effet, les élus qui ont un mandat font 63% tandis que ceux qui ont deux mandats représentent 32,6% des membres du conseil municipal. Les élus qui effectuent leur troisième mandat font 4,3%.

**Graphique 8 : Répartition des élus en fonction du niveau d'instruction**



Source : Conseil Municipal Baghère 2021

**Graphique 9: Situation des mandats des élus**



Source : Conseil Municipal Baghère 2021

Malgré les disparités notées dans sa composition, le conseil municipal de Baghère suscite beaucoup d'espoir au niveau des populations, de l'Etat, des partenaires et de la coopération décentralisée.

### **5.3.1.3. Gouvernance du conseil municipal**

Il ressort de l'analyse du diagnostic institutionnel et sectoriel du fonctionnement du conseil municipal, que la collectivité a une gouvernance assez bonne.

En effet, le conseil se réunit régulièrement et la majorité des commissions techniques détiennent des rapports de réunion et se réunissent, en général, en fonction de la demande des projets et programmes.

Au niveau de l'administration et de la gestion, l'état-civil est bien tenu, le compte administratif est produit dans les délais (au mois de septembre de chaque année), à part les marchés, toutes les autres infrastructures construites fonctionnent aussitôt après la remise des clés et des actions d'entretien des infrastructures et de formation sont inscrites dans le budget même si elles ne sont pas réalisées.

En matière de transparence, les procédures de passation des marchés sont respectées, le DOB est tenu dans les délais et la lecture du bilan budgétaire est souvent faite par le maire ou son adjoint. Cependant, il existe un tableau d'affichage mais les délibérations ne sont pas toujours affichées.

Sur le plan foncier, toutes les demandes ont été délibérées et octroyées sans distinction de sexe.

Le conseil municipal a fait, aussi, des efforts pour prendre en compte la participation et le dialogue social dans le cadre de ses missions. En effet, des rencontres sont souvent organisées avec les populations, avec les chefs de villages surtout pour les projets d'envergure communautaire.

En planification, l'essentiel des investissements réalisés étaient prévus dans l'ancien PDC même si le mécanisme de suivi-évaluation de ce PDC n'était pas fonctionnel.

En tant que représentant de l'Etat, le sous-préfet exerce le contrôle de légalité. Tous les actes pris par le Conseil municipal sont transmis à l'autorité compétente pour une vérification de la conformité des procédures. Dans le cadre des projets et programme, des conventions sont signées entre l'Etat et la Collectivité Locale de Baghère. Ces conventions précisent les modalités d'exécution des engagements souscrits par l'État du Sénégal vis à vis de la Collectivité pour une exécution correcte des opérations de développement.

### **5.3.1.4. Focus sur le partenariat et le développement territorial**

Les structures d'appui intervenant dans la commune sont généralement composées d'ONG et de projets de développement. On peut citer entre autres : la Coopération chinoise, le PADERCA, l'ANRAC, le PROCAS, l'UNICEF, l'USAID, le PERACOD, TOSTAN, le PNDL, le CRS, la CARITAS, le FNDL, l'ADF, le PAM, le FLDS, l'AJAC, l'AECID, etc.

Ces organisations d'appui au développement interviennent dans, presque, tous les domaines : agriculture, élevage, environnement, hydraulique, santé, éducation, renforcement de capacités, etc., ayant comme objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations, elles s'appuient souvent sur la démarche participative pour mettre en œuvre leurs programmes.

La quasi-totalité de ces intervenants ont les mêmes centres d'intérêts et les mêmes cibles. Cependant, les actions de ces partenaires ne sont pas assez diffuses et méritent une mise en cohérence dans le cadre d'une intervention globale. L'enclavement de certaines localités est

aussi un obstacle auquel ces organismes sont confrontés. Une synergie entre les acteurs ne manquerait pas de rendre leurs interventions plus efficaces.

### 5.3.1.5. Les Finances Locales

Les finances constituent le maillon faible de la commune de Baghère, principalement dans la mobilisation des recettes. En effet, la commune éprouve des difficultés à recouvrer l'ensemble des recettes fiscales. Ce qui pose de sérieux problèmes à l'autorité locale quant à la réalisation des prévisions budgétaires. Ce qui constitue pour la commune des pertes financières à combler. La faiblesse des ressources propres est telle que la commune ne peut compter que l'apport de l'Etat ou d'autres partenaires techniques et financiers pour réaliser des investissements.

#### Synthèse potentialités et contraintes de la gouvernance locale

Atouts/Potentialités	Contraintes/Défis	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bonne présence des femmes (21 femmes sur 46 élus soit 45,65%)</b></li> <li>• <b>Jeunes dans le conseil municipal ;</b></li> <li>• <b>Dynamisme des membres du conseil municipal (75% des conseillers sont instruits, 63% ont fait 3 mandats, 33% ont fait 2 mandats</b></li> <li>• <b>01 hôtel de ville construit ;</b></li> <li>• <b>Présence de partenaires USAID GOLD, UNICEF, PAPSEN – PAIS, WORLD VISION</b></li> <li>• <b>Existence de 03 commissions (éducation, santé, coopération décentralisée) dirigées par des femmes</b></li> <li>• <b>Existence d'une commission de fiscalité locale</b></li> <li>• <b>Existence d'un véhicule</b></li> <li>• <b>Les délibérations foncières se font à temps et sans problème</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de la formation sur l'acte III et sur les rôles et responsabilités des élus</li> <li>- Difficultés à recouvrer l'ensemble des recettes fiscales (Faiblesse des ressources propres)</li> <li>- Difficultés de l'autorité à réaliser les prévisions budgétaires ;</li> <li>- Faible niveau d'équipement de la commune</li> <li>- Faible niveau d'instruction des conseillères (11 sur 12 conseillers non instruits)</li> <li>- Manque d'équipements informatique moderne pour l'état civil</li> <li>- Manque de formation des agents d'état civil</li> <li>- Faible niveau de la participation citoyenne</li> <li>- Insuffisance de bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Renforcer les capacités des élus sur l'acte III de la décentralisation et sur leurs rôles et responsabilités</i></li> <li>- <i>Renforcer les capacités financières de la commune</i></li> <li>- <i>Recruter, former suivre et les collecteurs</i></li> <li>- <i>Sensibiliser la population sur les taxes et impôts</i></li> <li>- <i>Développer la coopération décentralisée</i></li> <li>- <i>Doter la commune d'équipements et de mobiliers</i></li> <li>- <i>Automatiser et moderniser l'Etat civil</i></li> <li>- <i>Former le personnel de l'état civil</i></li> <li>- <i>Former les élus sur les textes civils et le foncier</i></li> <li>- <i>Promouvoir la participation citoyenne</i></li> <li>- <i>Sensibiliser les hommes pour permettre aux femmes d'occuper des postes de décision dans le conseil municipal</i></li> </ul>

### 5.3.2. La société civile

La société civile est composée de plusieurs types de structures. Ces dernières interviennent dans des secteurs aussi variés que divers.

#### 5.3.2.1. Les groupements

##### *Les groupements de promotion féminine (GPF)*

La Commune de Baghère compte **trente-trois (33) GPF**. Ces organisations sont en général essentiellement composées de femmes. Généralement, les GPF mènent des activités génératrices de revenus dans le petit commerce, dans le maraîchage, la riziculture, la transformation, la couture, l'élevage de case, etc.

Outre cela, les GPF facilitent l'accès au financement à leurs membres à travers des crédits revolving. En effet elles mobilisent d'importantes sommes d'argent au titre de l'épargne pour ensuite procéder à du micro-crédit entre elles. Actuellement les GPF reconnus juridiquement peuvent disposer des financements auprès des institutions financières décentralisées.

Cependant le taux d'analphabétisme des femmes élevés et une absence de cadre fédérateur des GPF bloquent leur développement. S'il est vrai que le dynamisme des femmes n'est plus à démontrer, force est de constater qu'elles ont besoin de renforcement de capacités en entrepreneuriat féminin, en esprit d'entreprise, en dynamique organisationnelle et en gestion financière.

##### *Les groupements d'intérêts économiques (GIE)*

Soucieux de renforcer et d'accroître leurs activités, certains GPF se sont transformés en GIE du fait de leur crédibilité au niveau des partenaires au développement et financiers avec leur reconnaissance juridique. La Commune compte **trente et un (31) GIE** qui s'activent dans divers domaines (Agriculture, élevage, commerce, artisanat, transformation et la commercialisation des produits agricoles, etc.).

#### 5.3.2.2. Les comités de gestion

L'objectif de ces comités est d'assurer la gestion des infrastructures communales. Cela, dans le but de susciter une pleine participation des populations au bon usage et à l'entretien des équipements et infrastructures. Ils sont au nombre de **douze (12)** et sont régis par des textes réglementaires. On peut relever les comités de gestion des écoles, du CEM, des marchés, du forage de Baghère, structures santé, etc.

#### 5.3.2.3. Les Associations et Organisations

##### *Les associations villageoises*

Ce sont des structures qui regroupent tous les habitants d'un village. Souvent informelles, ces structures ont comme mission est de renforcer la cohésion sociale et d'accomplir des initiatives communautaires dans le but de satisfaire des besoins pressentis par les citoyens. Toutefois, il va falloir rappeler que la dynamique de ces organisations est très faible à cause de manque de moyens matériels et financiers.

### ***☞ Les Associations des Usagers du Forage (ASUFOR)***

L'ASUFOR de Baghère s'occupe de l'entretien et de la maintenance préventive des ouvrages et gère les fonds générés par l'exploitation de l'eau. C'est aussi à l'ASUFOR qu'il revient la charge de réaliser les adductions d'eau vers les autres villages polarisés. La gestion du forage a suscité, lors du diagnostic, les problèmes particuliers :

- ☞ Les charges élevées de l'électricité,
- ☞ Absence d'appui aussi bien au niveau de l'Etat que de la commune,
- ☞ Insuffisance du personnel qualifié,
- ☞ Insuffisance d'équipements (pompe, tuyau de 160, 90, 63 diamètres) ;
- ☞ Insuffisance de la formation sur la gestion organisationnelle et financière.
- ☞ Interpellations des populations sur l'extension du réseau.

### ***☞ Les associations de parents d'élèves (APE)***

Elles sont actuellement au nombre de treize (13) y compris celle du CEM. En outre, toutes les écoles élémentaires et CEM disposent d'un comité de gestion d'établissement (CGE) qui est suivi dans ses activités par l'IEF.

En raison de leur faible capacité managériale et un déficit financier nécessaires à leurs missions de gestion des écoles, l'impact des Associations de parents d'élèves (APE) dans le domaine éducatif est peu appréciable.

### ***☞ Les associations sportives et culturelles (ASC)***

La commune compte 23 ASC qui constituent les principales structures de regroupement des jeunes qui, au-delà des activités sportives et culturelles, effectuent aussi des prestations de services et autres activités génératrices de revenus.

Ces structures sont entravées dans leurs tâches par :

- L'absence de foyers de jeunes ;
- Insuffisance d'infrastructures et d'équipements sportifs ;
- L'inexistence de reconnaissance juridique pour certaines ASC ;
- Difficultés d'accès au crédit ;
- Insuffisance de formation en dynamique organisationnelle, gestion de crédit et mobilisation de l'épargne, Agriculture, Elevage et entrepreneuriat.

### ***☞ Les organisations religieuses***

Lors du diagnostic, 31 organisations religieuses musulmanes qui sont communément appelées « Dahiras » et 01 association chrétienne ont été dénombrées dans la commune. Les organisations musulmanes regroupent généralement des personnes de même confrérie religieuse (Mourides, Tidianes, chrétiens).

## 6. PLAN D'ACTION

### 6.1. Planification stratégique

#### 6.1.1. Problématiques majeurs de développement

Une synthèse du bilan de diagnostic donne une idée des problématiques majeures de développement de la commune de Baghère. En effet, la commune malgré les potentialités géographiques, humaines et économiques, souffre de plusieurs maux qui freinent l'élan de son développement et qui sont liés, d'une part, à des insuffisances dans les secteurs de l'éducation, de l'hydraulique et aux difficultés d'accès aux services sanitaires dans certaines localités et d'autre part à l'insuffisance des investissements structurants dans les secteurs clés de l'économie locale tels l'agriculture, l'élevage, le commerce et surtout dans le secteur des infrastructures routières. A cela s'ajoute l'insuffisance des initiatives locales et de l'appui des partenaires techniques et financiers.

De ce fait, la satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel de développement et d'épanouissement des populations. En effet, l'accès aux structures sanitaires, d'éducation et de formation, d'adduction à une eau potable de qualité a un effet direct sur le cadre de vie des populations. Il détermine en plus l'offre d'opportunités économiques aux populations.

En outre, les secteurs de l'économie valorisés pourraient être de réels vecteurs d'émergence et performance. L'analyse du bilan diagnostic a montré que les leviers du développement économique de la commune de Baghère sont l'agriculture, l'élevage, l'arboriculture et subsidiairement le commerce des produits forestiers. Il devra être combiné avec la promotion des PME/PMI et des autres activités (apiculture, artisanat, pêche, etc.) ou services marchands.

Par ailleurs, la compétitivité requiert une rapidité et une fluidité dans le monde des affaires. La commune devra, donc, assurer une bonne circulation des biens et des personnes mais aussi un bon encadrement et de formations ciblées des principaux acteurs en charge de la mise en œuvre du PDC. Elle devra également s'ouvrir vers l'extérieur dans le marché de la compétition.

Le défi est tel aujourd'hui, que les acteurs locaux ont décidé d'inscrire la politique économique et sociale de la commune dans un cadre d'actions concerté et programmé qui leur servira de référentiel pour les 05 ans à venir. Ce Plan de développement Communal (PDC) traduit une vision commune, celle de tous les acteurs de la collectivité territoriale de Baghère.

#### 6.1.2. Vision et orientation stratégique de la commune

**« Baghère, une collectivité territoriale de paix offrant à sa population un cadre de vie favorable à l'épanouissement et une autonomie sur le plan social et économique pour un développement durable et intégré ».**

Ainsi, le plan de développement de la Commune (PDC) de Baghère est adossé sur une vision qui se projette **dans un horizon de cinq (05) ans** et qui guide les choix stratégiques à court et moyen termes. Cette vision partagée par l'ensemble des acteurs, permettra à la commune de s'inscrire sur une nouvelle trajectoire de développement durable afin de stimuler

davantage tout le potentiel de croissance, de créativité et d'initiative entrepreneuriale locale.

### **6.1.3. Axes stratégiques et Objectifs de développement**

Les aspirations économiques et sociales traduites dans les axes stratégiques sont opérationnalisées à travers des politiques sectorielles adéquates, à contenu précis avec des stratégies, des objectifs, des lignes d'actions prioritaires, des moyens de mise en œuvre et des indicateurs de performance.

Ainsi la vision du PDC s'articulent autour de 04 axes qui sont déclinés en objectifs selon le schéma suivant. Ils regroupent les options de développement touchant presque tous les secteurs.

#### **Axe 1 : Désenclavement et amélioration du Cadre de vie**

- ☞ **OS1** : Renforcer la mobilité des personnes et des biens par le désenclavement des zones de production et l'amélioration de la sécurité des populations ;
- ☞ **OS2** : Améliorer l'offre aux technologies de l'information et l'accès de la communication
- ☞ **OS3** : Améliorer l'accès aux services énergétiques
- ☞ **OS4** : Assainir et rendre attractif la commune
- ☞ **OS5** : Assurer la gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement

#### **Axe 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base**

- ☞ **OS1** : Améliorer les conditions d'éducation
- ☞ **OS2** : Appuyer l'éducation arabo – coranique et la formation professionnelle
- ☞ **OS3** : Augmenter les infrastructures sanitaires de qualité
- ☞ **OS4** : Favoriser l'accès à l'eau potable de qualité
- ☞ **OS5** : Soutenir la jeunesse et leur épanouissement
- ☞ **OS6** : Renforcer l'émancipation et l'autonomisation de la femme

#### **Axe 3 : Soutien au développement des activités économiques**

- ☞ **OS1** : Renforcer le secteur agricole
- ☞ **OS2** : Sécuriser et soutenir le secteur de l'élevage
- ☞ **OS3** : Favoriser les échanges commerciaux
- ☞ **OS4** : Développer le secteur de l'artisanat
- ☞ **OS5** : Promouvoir et valoriser la culture et le tourisme

#### **Axe 4 : Renforcement de la gouvernance locale**

- ☞ **OS1** : Renforcer les capacités techniques du Conseil Municipal pour assurer une meilleure gestion de la commune dans la transparence et la démocratie
- ☞ **OS2** : Renforcer les capacités de la société civile (OCB et Comités de gestion
- ☞ **OS3** : Développer le partenariat local et le secteur privé

### 6.1.4. Articulation entre le PSE, les ODD et le PDD de Goudomp

VISION DU PSE	Pilier des ODD	VISION DU PDD	VISION DU PDC
FAIRE DU SENEGAL UN PAYS EMERGENT D'ICI 2035 AVEC UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE DANS UN ÉTAT DROIT	La notion du Développement Durable s'articule autour de trois piliers fondamentaux : <b>social, économique et environnemental</b>	<i>Collectivité locale forte et dynamique, développement harmonieux et durable autour d'une bonne gestion des affaires publiques, épanouissement des populations, concertation, développement des ressources humaines appuyé par des formations de qualité, solidarité, répartition équitable des richesses, égalité de chances, insertion dans l'économie et développement de la coopération et du partenariat.</i>	« <i>Baghère, une collectivité territoriale de paix offrant à sa population un cadre de vie favorable à l'épanouissement et une autonomie sur le plan social et économique pour un développement durable et intégré</i> ».
AXES DU PSE	Objectifs des ODD	AXES DU PDD	AXES DU PDC
<b>Axe N°1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance</b>	Objectif 2 : Lutte contre la faim : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Enjeu 2 : Développement intégré de l'économie agricole	AXE 3 : Soutien au développement des activités économiques
		Enjeu 1 : Valorisation des autres secteurs économiques	
<b>Axe n°2 : Capital humain, protection sociale et développement durable</b>	Objectif 11 : <b>Villes et communautés durables</b> : Villes et communautés durables : créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables	Enjeu 2 : Développement des infrastructures et services de transport	AXE 1 : Désenclavement et amélioration du cadre de vie
	Objectif 7 : <b>Recours aux énergies renouvelables</b> : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Enjeu 8 : Accélération de l'accès équitable aux services énergétiques Enjeu 4 : Amélioration de la couverture médiatique et accès à l'internet	
	Objectif 15 : <b>Protection de la faune et de la flore terrestres</b> : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la	Assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles	

	désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		
	Objectif 4 : <b>Accès à une éducation de qualité</b> : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Enjeu 3: Éducation universelle et développement des compétences	AXE 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
	Objectif 3 : : <b>Accès à la santé</b> : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Enjeu 4 : Amélioration de la santé de la population	
	Objectif 6 : <b>Accès à l'eau salubre et l'assainissement</b> : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Enjeu 5: Accélération de l'accès à l'eau potable et l'assainissement	
	Objectif 5 : <b>Égalité entre les sexes</b> : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes	Enjeu 11 : Promotion de l'autonomisation des femmes pour l'équité genre	
	Objectif 8 : <b>Accès à des emplois décents</b> : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous	Enjeu 10 : Promotion de l'emploi des jeunes	
<b>Axe 3 : gouvernance, institution, paix et sécurité</b>	Objectif 16 : <b>Justice et paix</b> : la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	Enjeu 13 : Renforcement et approfondissement de la décentralisation	AXE 4 : Renforcement de la gouvernance locale.

## 6.2. Planification opérationnelle

### 6.2.1. Programme d'actions par axe stratégique 2022– 2026

AXE I : DESENCLAVEMENT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE								
ACTIVITES	LOCALISATION	PÉRIODE D'EXÉCUTION					COUT	ACTEURS
		An1	An2	An3	An4	An5		
<b>OS1 : Renforcer la mobilité des personnes et des biens par le désenclavement des zones de production et l'amélioration de la sécurité des populations</b>								
<i>Réhabiliter les pistes existantes</i>	<i>Les trois zones</i>	X	X				6 000 000	ETAT, Commune, PTF
<b>Construire des pistes rurales pour la zone forestière</b>	<i>RN6 – Soliko (2km)</i>	X	X				60 000 000	ETAT, Commune, PTF
	<i>Soliko – Samodji (6km)</i>	X	X				180 000 000	
	<i>Kénéwal – Médina.Ibrah. Diallo – Kandiénou (10 km)</i>	X	X				300 000 000	
	<i>Kandiénou 1 à Diamaye 11km</i>		X	X			330 000 000	
	<i>Soliko – Kandiénou (7km)</i>		X	X	X		210 000 000	
	<i>Kénéwal – Kafoul (4km)</i>		X	X	X		120 000 000	
	<i>Sototo – Talicourto 4km</i>		X	X	X		120 000 000	
	<i>Sinthou Bocar -Talicourto (4km)</i>		X	X	X		120 000 000	
<b>Construire des pistes rurales pour la zone frontalière</b>	<i>Francounda - Kandiénou – Samodji Mansa (8,5km)</i>		X	X	X	X	255 000 000	ETAT, Commune, PTF
	<i>Francounda – Sare Pathe – Fadiounghar (4km)</i>		X	X	X	X	120 000 000	
	<i>Fadiounghar – Lamel – Kandiénou (4km)</i>		X	X	X	X	120 000 000	
<b>Construire des pistes rurales pour la zone de Baghère</b>	<i>Baghère à Diarifa : 3Km</i>		X	X	X	X	90 000 000	ETAT, Commune, PTF
	<i>RN 6 à Kafoul : 4 km</i>		X	X	X	X	120 000 000	

	<i>Douane, Talicourto à Saré Sambel : 5 km</i>		X	X	X	X	150 000 000	
	<i>Sinthiang Yoro à Saré Sambel : 3 Km</i>		X	X	X	X	90 000 000	
	<i>Saré Sambel à Francounda : 5 Km</i>		X	X	X	X	150 000 000	
<b>Mettre en place une halte routière</b>	<i>à Kénéwal</i>	X	X				500 000	ETAT, Commune, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 1</b>							<b>2 541 500 000</b>	
<b>OS2 : Améliorer l'offre aux technologies de l'information et l'accès de la communication</b>								
<b>Améliorer le réseau téléphonique par l'augmentation des antennes</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X				60 000 000	Commune, Etat, Opérateurs
<b>Améliorer la disponibilité de l'internet par la fibre optique et la 4G</b>								
<b>Mettre en place une radio communautaire</b>	<i>Commune</i>					X	5 000 000	Commune, ETAT, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 2</b>							<b>65 000 000</b>	
<b>OS3 : Améliorer l'accès aux services énergétiques</b>								
<b>Etendre le réseau dans toutes les zones de la commune</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X				100 000 000	ETAT, Commune, PTF
<b>Appuyer l'électrification des ménages défavorisés</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X	X	X	50 000 000	ETAT, Commune, PTF
<b>Electrifier toutes les structures communautaires</b>	<i>Commune</i>	X	X	X	X	X	10 000 000	ETAT, Commune, PTF
<b>Installer des lampadaires solaires dans tous les villages</b>	<i>tous les villages</i>			X	X	X	50 000 000	ETAT, Commune, PTF
<b>Mettre en place une centrale solaire</b>	<i>Kandiéno</i>	X	X				PM	ETAT, Commune, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 3</b>							<b>210 000 000</b>	
<b>OS 4 : Assainir et rendre attractif la commune</b>								
<b>Appuyer la construction de 500 latrines modernes</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X				32 500 000	Commune, ETAT, PTF, Populations
<b>Doter les ménages de 1000 dispositifs de lavage</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X				20 000 000	Commune, ETAT, PTF, Populations

<b>Aménager une décharge d'ordure délibérée par le conseil municipal</b>	zone forestière	X					5 000 000	Commune, ETAT, PTF,
<b>Mettre en place un système de ramassage et de transfert d'ordures ménagères (système ROC : ramassage des ordures par charrettes et tricycles)</b>	Commune		X	X			20 000 000	Commune, PTF, Populations, Comités de salubrité
<b>Encourager les opérations de lotissement dans la commune</b>	Les trois zones		X	X	X		10 000 000	Commune, ETAT, CADL PTF,
<b>Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	2 000 000	Commune, ETAT, PTF, Populations
<b>Construire un réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales</b>	Commune			X	X	X	PM	Commune, ETAT, PTF, Populations
<b>SOUS-TOTAL OS 4</b>							<b>89 500 000</b>	
<b>OS5 : Assurer la gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement</b>								
<b>Redynamiser et équiper les comités de vigilance</b>	Commune	X	X				2 000 000	Commune, ETAT, PTF, STD, Populations
<b>Renforcer les séances de formation des comités de vigilance sur la préservation de l'environnement</b>	Commune	X	X	X			6 000 000	
<b>Installer des pare-feux nus et verts et assurer leur entretien</b>	Les deux zones (forestière et frontalière)	X	X	X			9 000 000	Commune, ETAT, PTF, service des Eaux et Forêts, Populations
<b>Encourager les campagnes de reboisement et de suivi</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	5 000 000	
<b>Construire des ouvrages anti érosifs</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	50 000 000	Commune, PTF, Populations
<b>Réglementer l'exploitation des carrières avec la commune</b>	Commune	X	X	X			0	Commune, ETAT, STD, Populations
<b>Elaborer des règles consensuelles d'exploitation de la forêt</b>	Commune		X	X			2 000 000	Commune, ETAT, STD, Populations
<b>Mise en place d'une citerne (unité légère, mini camion) pour les feux de brousse</b>	Commune				X	X	30 000 000	Commune, ETAT, PTF,
<b>SOUS-TOTAL 5</b>							<b>104 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE 1</b>							<b>3 010 000 000</b>	

AXE II : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE								
ACTIVITES	LOCALISATION	PÉRIODE D'EXÉCUTION					COUT	ACTEURS
		AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5		
<b>OS1 : Améliorer les conditions d'éducation</b>								
<b>Construire 40 salles de classe avec rampes d'accès</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X	X		302 500 000	Commune, ETAT, CODEC, PTF, Populations
<b>Réhabiliter 20 salles de classes</b>	<i>Commune</i>			X	X	X	60 000 000	
<b>Clôturer les écoles non clôturées (16)</b>	<i>Commune</i>	X	X	X	X		125 000 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF
<b>Construire des latrines modernes adaptées</b>	<i>Les trois zones</i>		X	X			50 000 000	
<b>Réhabiliter les latrines existantes</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X			30 000 000	
<b>Appuyer la dotation en matériels pédagogiques</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X	X	X	100 000 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, Populations, PTF
<b>Equiper les écoles en matériel de reprographie</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X			PM	
<b>Construire 05 classes préscolaires</b>	<i>Commune</i>		X	X	X	X	37 500 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF
<b>Appuyer la mise en place de 10 cantines scolaires</b>	<i>Commune</i>	X	X	X	X	X	50 000 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF, Populations
<b>Raccorder toutes les écoles au réseau électrique</b>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X	X	X	100 000 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF, Senelec, Populations
<b>Construire un CEM à Kénéwal</b>	<i>Kénéwal</i>			X	X	X	PM	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF, Populations
<b>Créer et Construire un lycée dans la commune</b>	<i>Commune</i>				X	X	PM	
<b>Construire et équiper des salles informatiques et bibliothèques dans les écoles et CEM</b>	<i>Écoles et CEM</i>			X	X	X	PM	
<b>Construire 01 bloc scientifique dans chaque CEM</b>	<i>Zones Baghère et Kénéwal</i>		X	X			PM	

<b>Mener des sensibilisations et Organiser des audiences foraines pour l'état civil des élèves</b>	Commune	X	X	X	X	X	20 000 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF, Populations
<b>SOUS-TOTAL OS 1</b>							<b>875 000 000</b>	
<b>OS2 : Appuyer l'éducation arabo – coranique et la formation professionnelle</b>								
<b>Construire un daara moderne dans chaque zone</b>	Les trois zones		X	X	X	X	120 000 000	Commune, ETAT, CODEC, PTF, Populations
<b>Affecter un personnel en arabe au CEM</b>	Kandiéno		X	X			PM	ETAT, CODEC
<b>SOUS-TOTAL OS 2</b>							<b>120 000 000</b>	
<b>OS3 : Augmenter les infrastructures sanitaires de qualité</b>								
<b>Doter la commune 02 ambulances médicalisées</b>	Commune	X	X				100 000 000	Commune, ETAT, Comité de santé, PTF
<b>Doter les structures sanitaires de logistiques (véhicule, moto)</b>	Commune		X	X			20 000 000	Commune, ETAT, Comité de santé, PTF
<b>Construire et équiper 01 maternité au poste de santé de Baghère et logement et salle de garde</b>	Baghère		X	X			40 000 000	Commune, ETAT, Comité de santé, PTF
<b>Mettre en place une pharmacie dans le poste</b>	Baghère	X	X				5 000 000	Commune, ETAT, Comité de santé, PTF
<b>Relever le plateau médical dans le poste</b>	Baghère		X	X	X		PM	Commune, ETAT, Comité de santé, STD
<b>Construire 01 poste de santé avec une maternité à Kandiéno</b>	Kandiéno	X	X				120 000 000	Commune, ETAT, Comité de santé, STD
<b>Renforcer la formation et la motivation du personnel communautaire (ASC, relais, badiène gokh, gardiens)</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	PM	Commune, ETAT, Comité de santé
<b>Impliquer les hommes et la commune dans la prise en charge du volet de la nutrition</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune, ETAT, district sanitaire, Comité de santé, Relais populations, Partenaires
<b>Encourager des campagnes de suivi de la nutrition des enfants dans les villages</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	
<b>Appuyer la motivation des relais en charge de la nutrition</b>	Commune	X	X	X	X	X		Commune, district sanitaire, Relais, Partenaires

<b>Mettre en place un centre de fabrication de la farine enrichie et de suivi des enfants souffrant de malnutrition</b>	Commune		X	X			PM	Commune, ETAT, district sanitaire, Comité de santé, Relais, Partenaires
<b>Construire 02 salles d'hospitalisation et 01 case de vaccination</b>	Commune		X	X	X		22 000 000	ETAT, Comité de santé, Commune,
<b>Rendre fonctionnel la case de santé de Kafoul</b>	Kafoul		X	X			1 500 000	ETAT, Comité de santé, Commune,
<b>Electrifier et doter les cases en eau potable</b>	Les trois zones	X	X	X	X		PM	ETAT, Comité de santé, Commune, STD
<b>Equiper les cases de santé</b>	Les trois zones	X	X				10 000 000	ETAT, Comité de santé, Commune, STD, PTF
<b>Clôturer les cases de santé</b>	Les trois zones	X	X				5 000 000	ETAT, Comité de santé, Commune, STD, PTF
<b>Construire une case de Santé à</b>	Médina Ibrahima Diallo et Diamaye				X	X	PM	ETAT, Comité de santé, Commune, District, PTF
<b>Appuyer l'adhésion des populations vulnérables à la mutuelle de santé et à la CMU</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	0	ETAT, Comité de santé, Commune, STD
<b>Sensibiliser les femmes pour le respect des visites CPN et sur les dangers des accouchements à domicile</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	10 000 000	ETAT, Comité de santé, Commune, STD, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 3</b>							<b>333 500 000</b>	
<b>OS 4 : Favoriser l'accès à l'eau potable de qualité</b>								
<b>Construire 01 forage</b>	Sansancoutoto	X	X				100 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Extension du réseau du forage de Baghère pour alimenter :</b>	Sinthiou bocar demba, Medina Ibra Diallo, Saré sambel, Talicourto, Diarifa, Kafoul, Kénéwal, Sinthiang Ndiobo	X	X				60 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Extension du réseau du forage de Kandiéno pour desservir</b>	Samodji manssa, Fadioungnar, Saré Pathé, soliko, Francounda	X	X				30 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Construire des puits hydrauliques équipés</b>	Soliko, Sinthiou Bocar		X	X			12 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF

<b>Mettre en place des petites unités de potabilisation des eaux des puits</b>	Les trois zones	X	X	X			9 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Informier et sensibiliser les populations sur la nouvelle réforme de gestion de l'hydraulique rurale</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	5 000 000	ETAT, Commune, STD, ASUFOR, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 4</b>							<b>216 000 000</b>	
<b>OS 5 : Soutenir la jeunesse et leur épanouissement</b>								
<b>Faciliter à 10 ASC l'acquisition d'un statut juridique</b>	Commune	X	X				1 000 000	Commune, ETAT, STD, PTF
<b>Former les ASC en dynamique organisationnelle, gestion du crédit et mobilisation de l'épargne et l'entreprenariat</b>	Commune		X	X			300 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Construire une maison des jeunes</b>	Zone de Baghère		X	X			15 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Appuyer les ASC à la recherche de partenaires financiers</b>	Commune		X	X			PM	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Renforcer les sensibilisations sur les risques de l'immigration et l'émigration clandestine</b>	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune, Populations, Conseil Local de la Jeunesse STD, PTF
<b>Mettre en place une fédération des émigrés</b>	Commune		X	X			PM	Commune, association des émigrés
<b>Appuyer les migrants de retour à la recherche de partenaires techniques et financiers pour faciliter leur insertion et l'accès à l'emploi</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune, ETAT, migrants de retour, STD, PTF
<b>Appuyer l'équipement des ASC</b>	Commune		X	X	X	X	30 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Construire un stade omnisport</b>	Commune		X	X			100 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Redynamiser le conseil communal de la jeunesse</b>	Commune	X					PM	ETAT, Commune, STD,
<b>Raccorder les infrastructures sportives au réseau électrique</b>	Les trois zones			X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 5</b>							<b>151 300 000</b>	

<b>OS 6 : Renforcer l'émancipation et l'autonomisation de la femme</b>								
<b>Construire une maison des femmes</b>	Commune	X	X				15 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Appuyer la formalisation de 20 organisations informelles</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	2 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Former les femmes sur les techniques de transformations des produits agricoles et fruitiers, sur l'éducation financière</b>	Les trois zones	X	X	X	X	X	10 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Construire un centre d'alphabétisation</b>	Commune			X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Faciliter les conditions d'accès aux crédits</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Mise en relation des partenaires financiers avec les « diolons-diolons »</b>	Commune	X	X	X			PM	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Faciliter aux femmes l'accès à la terre</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	
<b>Sensibiliser les hommes pour permettre aux femmes d'occuper des postes de décision dans le conseil municipal</b>		X	X	X	X	X	PM	Conseil municipal, populations
<b>Mettre en place une structure formelle de lutte contre la violence à l'endroit des femmes et de prise en charge</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, association des femmes, PASNEEG, PTF
<b>SOUS-TOTAL 11</b>							<b>27 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE 2</b>							<b>1 722 800 000</b>	

### AXE III : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

ACTIVITES	LOCALISATION	PÉRIODE D'EXÉCUTION					COUT	ACTEURS
		AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5		
<b>OS 1 : Renforcer le secteur agricole</b>								
<i>Réhabiliter les blocs maraîchers existants</i>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X			10 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF et populations
<i>Appuyer l'organisation et la formation des producteurs sur les techniques agricoles modernes</i>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X	X	X	5 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF et producteurs
<i>Construire des ouvrages hydro-agricoles et Aménager les bas-fonds</i>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X			100 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF et producteurs
<i>Construire 03 unités de transformation et de conservation</i>	<i>Les trois zones</i>			X	X	X	81 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF et producteurs
<i>Aménager 12 périmètres maraichers</i>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X			120 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<i>Construire de 03 magasins de stockage dans les villages centres</i>	<i>Les trois zones</i>			X	X		60 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
<i>Mettre à la disposition des producteurs des intrants qualité à temps</i>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
<i>Doter les producteurs de 02 tracteurs, 10 motoculteurs, 20 semoirs modernes, 03 moissonneuse- batteuses, 10 moulins, 11 décortiqueuses (05 à riz, 03 à mil, 03 pâte d'arachide à diesel et électriques</i>	<i>Les trois zones</i>	X	X	X	X	X	150 000 000	Commune, ETAT, STD, PTF, OP, Populations
<i>Réserver des espaces de culture pour les migrants de retour</i>	<i>Commune</i>			X	X	X	PM	Commune, migrants de retour, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 1</b>							<b>526 000 000</b>	
<b>OS 2 : Sécuriser et soutenir le secteur de l'élevage</b>								
<i>Construire 02 mini-forages pastorales et des abreuvoirs</i>	<i>Commune</i>	X	X	X			100 000 000	Commune, OP, Populations, STD, PTF
<i>Délibérer et matérialiser des zones de parcours de bétail</i>	<i>Les trois zones</i>			X	X	X	PM	Commune, OP, STD, PTF
<i>Créer et Aménager une fourrière communale</i>	<i>Commune</i>	X	X				PM	Commune, STD, PTF, OP

<b>Construire un dépôt de produits de bétail</b>	Commune		X	X			5 000 000	Commune, ETAT, STD, PTF
<b>Recruter et former les relais vétérinaires</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune, ETAT, STD, PTF, OP
<b>Appuyer l'organisation et la formation des éleveurs</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune, STD, PTF, Organisation des éleveurs
<b>Appuyer le développement de la pisciculture à Sansancoutoto et dans certains blocs maraichers</b>	Commune		X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
<b>Appuyer le développement de l'apiculture (ruches Vautier, ruchettes, équipements, etc.)</b>	Commune		X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
<b>Développer l'élevage intensif</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
<b>Organiser des marchés et foires d'élevages</b>	Commune			X	X	X	PM	Commune, STD, PTF, OP
<b>Sensibiliser la population pour la vaccination et le marquage des animaux</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
<b>SOUS-TOTAL OS 2</b>							<b>105 000 000</b>	
<b>OS 3 : Favoriser les échanges commerciaux</b>								
<b>Equiper les marchés existants</b>	Baghère et Sansancoutoto	X	X				15 000 000	Commune, ETAT, PTF, comités de gestion
<b>Appuyer la mise en place d'une organisation fédératrice formelle des commerçants</b>	Commune	X	X				2 000 000	Commune, ETAT, STD, PTF, commerçants
<b>Faciliter les conditions d'accès aux crédits et financements</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, Commerçants
<b>Appuyer l'installation de 03 boutiques à Sinthian Diobo</b>	Sinthian Diobo	X	X	X	X	X	15 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, Commerçants
<b>Encourager et appuyer l'installation des boutiques grossistes</b>	Commune		X	X			PM	
<b>Mettre en place un marché hebdomadaire « Louma à Sototo »</b>	Sototo		X	X			87 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, OC
<b>Mettre en place un marché hebdomadaire « Louma à Diamaye</b>	Diamaye		X	X			87 000 000	
<b>SOUS-TOTAL OS 3</b>							<b>206 000 000</b>	

<b>OS 4 : Développer le secteur de l'artisanat</b>								
<b>Organiser les artisans en structures formelles</b>	Commune	X	X				1 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
<b>Former les artisans</b>	Commune	X	X				600 000	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
<b>Faciliter aux artisans l'accès au crédit</b>	Commune	X	X				PM	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
<b>Faciliter l'accès aux matières premières</b>	Commune	X	X	X			PM	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
<b>Construire et équiper un centre formation professionnel</b>	Commune		X	X			80 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
<b>Rechercher des partenaires techniques et financiers</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
<b>Doter aux artisans d'équipements modernes</b>	Commune			X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
<b>Construire un village artisanal dans la commune</b>	Commune					X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
<b>SOUS-TOTAL OS 4</b>							<b>81 600 000</b>	
<b>OS5 : Promouvoir et valoriser la culture</b>								
<b>Organiser des évènements culturels</b>	Commune	X	X	X			2 000 000	Commune, acteurs culturels, PTF
<b>Sensibiliser les populations sur les évènements du Kankourang</b>	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Valoriser le patrimoine historique et naturel des sites qui présentent des potentialités touristiques</b>	Sites de Sototo et Sinthiou Bocar Demba	X	X	X	X	X	PM	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>Développer l'entrepreneuriat culturel et appuyer la mise en relation avec les partenaires financiers</b>	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune, ETAT, Ministère de la culture, acteurs culturels, PTF
<b>Construire un centre socio – culturel</b>	Commune		X	X			30 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 5</b>							<b>37 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE 3</b>							<b>955 600 000</b>	

<b>AXE IV : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE</b>								
ACTIVITES	LOCALISATION	PÉRIODE D'EXÉCUTION					COUT	ACTEURS
		An1	An2	An3	An4	An5		
<b>OS1 : Renforcer les capacités techniques du Conseil Municipal et équiper la commune</b>								
<i>Renforcer des capacités des élus</i>	Siège du conseil municipal	X	X	X	X		8 000 000	Commune, PTF
<i>Renforcer les capacités financières de la commune</i>	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune, PTF
<i>Former le personnel de l'état civil</i>	Siège du conseil municipal	X	X				2 000 000	Commune, PTF
<i>Equiper et moderniser l'état civil</i>	Siège du conseil municipal	X	X				10 000 000	Commune, PTF
<i>Doter la commune d'équipements et de mobiliers</i>	Siège du conseil municipal	X	X	X			30 000 000	Commune, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 1</b>							<b>55 000 000</b>	
<b>OS2 : Renforcer les capacités de la société civile</b>								
<i>Recruter et former des collecteurs</i>	Commune	X	X				3 000 000	Commune, PTF
<i>Sensibiliser la population sur les taxes et impôts</i>	Commune	X	X	X	X	X	4 000 000	Commune, PTF
<i>Appuyer la formation les comités de gestion (Gestion Administrative et Financière : GAF, GEM, mobilisation des ressources)</i>	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Maire, conseil municipal et membres de CG
<i>Appuyer la formation des chefs de village (rôles et responsabilités)</i>	Commune		X	X	X	X	5 000 000	Maire, conseil municipal et collectif chefs de village
<i>Appuyer la formation du conseil local de la jeunesse et les organisations de jeunesse (leadership, Gestion Administrative et Financière, formation aux métiers porteurs, etc.)</i>	Commune		X	X	X	X	5 000 000	Maire, conseil municipal et membres de CLJ
<i>Appuyer la formation des organisations paysannes et pastorales (esprit d'entreprise, GAF, techniques de compostage, de production de fourrage, de conservation et transformation des produits agricoles et pastorales)</i>	Commune		X	X	X	X	5 000 000	Commune, STD, organisations paysannes et pastorales, PTF
<b>SOUS-TOTAL OS 2</b>							<b>27 000 000</b>	

<b>OS3 : Développer le partenariat local et le secteur privé</b>								
<i>Développer la coopération décentralisée</i>		X	X	X	X	X	PM	Commune, PTF
<i>Encourager et favoriser l'implantation et le développement des entreprises locales privées</i>		X	X	X	X	X	PM	Commune, acteurs du secteur privé local, services techniques et chambres consulaires et PTF
<i>Former les acteurs du secteur privé local en esprit d'entreprise et en technique de marketing</i>		X	X	X	X	X	5 000 000	
<b>SOUS-TOTAL OS 3</b>							<b>5 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE 4</b>							<b>87 000 000</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>4 669 800 000</b>	

**RECAPITULATIF DU MONTANT TOTAL DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL A L'HORIZON 2026**

<b>AXES</b>	<b>Coût</b>
AXE 1: DESENCLAVEMENT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE	<b>3 010 000 000</b>
AXE 2: AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	<b>1 722 800 000</b>
AXE 3: SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS ECONOMIQUES	<b>955 600 000</b>
AXE 4: RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE	<b>87 000 000</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>5 775 400 000</b>

## 6.2.2. Plan annuel d'investissement

SECTEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	LOCALISATION	2022	COUT	SOURCES DE FINANCEMENT
<b>AXE I : DESENCLAVEMENT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE</b>					
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	<i>Réhabiliter les pistes existantes</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	6 000 000	ETAT, Commune, PTF
	<i>Construire des pistes rurales pour la zone de Baghère</i>	<i>Soliko – Samodji (6km)</i>	<b>X</b>	180 000 000	
		<i>Francounda – sare Pathe – Fadiounghar (4km)</i>	<b>X</b>	120 000 000	
		<i>Francounda – Kandiénou (2km)</i>	<b>X</b>	60 000 000	
		<i>Baghère à Diarifa (3Km)</i>	<b>X</b>	90 000 000	ETAT, Commune, PTF
	<i>Mettre en place une halte routière</i>	<i>à Kénéwal</i>	<b>X</b>	500 000	ETAT, Commune, PTF
	<i>Améliorer le réseau téléphonique par l'augmentation des antennes</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	60 000 000	ETAT, Commune, Opérateurs
	<b>SOUS-TOTAL 1</b>				<b>516 500 000</b>
<b>ENERGIE</b>	<i>Etendre le réseau dans toutes les zones de la commune</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	100 000 000	Commune, ETAT, Senelec, PTF
	<i>Appuyer l'électrification des ménages défavorisés</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	50 000 000	
	<i>Electrifier toutes les structures communautaires</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	10 000 000	Commune, ETAT, PTF
	<i>Mettre en place une centrale solaire</i>	<i>Kandiénou</i>	<b>X</b>	PM	ETAT, Commune, PTF
	<b>SOUS-TOTAL 2</b>				<b>160 000 000</b>
<b>ASSAINISSEMENT ET HYGIENE</b>	<i>Appuyer la construction de 250 latrines modernes</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	16 250 000	Commune, ETAT, PTF, Populations
	<i>Doter les ménages de 500 dispositifs de lavage</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	10 000 000	Commune, ETAT, PTF, Populations
	<i>Aménager une décharge d'ordure délibérée par le conseil municipal</i>	<i>zone forestière</i>	<b>X</b>	5 000 000	Commune, ETAT, PTF,

	<i>Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	2 000 000	Commune, ETAT, PTF, Populations
	<b>SOUS-TOTAL 3</b>			<b>33 250 000</b>	
<b>ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>	<i>Redynamiser et équiper les comités de vigilance</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	2 000 000	Commune, ETAT, PTF, STD, Populations
	<i>Renforcer les séances de formation des comités de vigilance sur la préservation de l'environnement</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	6 000 000	Commune, ETAT, PTF, STD, Populations
	<i>Installer des pare-feux nus et verts et assurer leur entretien</i>	<i>Les zones forestière et frontalière</i>	<b>X</b>	9 000 000	Commune, ETAT, PTF, STD, Populations
	<i>Encourager les campagnes de reboisement et de suivi</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	5 000 000	Commune, ETAT, PTF, STD, Populations
	<i>Construire des ouvrages anti érosifs</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	50 000 000	Commune, ETAT, PTF, STD, Populations
	<b>SOUS-TOTAL 4</b>			<b>72 000 000</b>	
<b>TOTAL AXE 1</b>				<b>781 750 000</b>	
<b>AXE II : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>					
<b>EDUCATION</b>	<i>Construire 10 salles de classe prioritaires avec rampes d'accès</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	75 625 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF
	<i>Clôturer 04 écoles prioritaires non clôturées</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	31 250 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF
	<i>Réhabiliter les latrines existantes</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	30 000 000	Commune, ETAT, APE, CODEC, PTF, Populations
	<i>Construire 02 classes préscolaires</i>	<i>Commune</i>	<b>x</b>	15 000 000	
	<i>Appuyer la mise en place de 02 cantines scolaires prioritaires</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	10 000 000	
<b>SOUS-TOTAL 5</b>				<b>161 875 000</b>	
<b>SANTE</b>	<i>Mettre en place une pharmacie dans le poste</i>	<i>Baghère</i>	<b>X</b>	5 000 000	ETAT, Comité de santé, Commune, PTF
	<i>Impliquer les hommes et la commune dans la prise en charge du volet de la nutrition</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	PM	

	<i>Encourager des campagnes de suivi de la nutrition des enfants dans les villages</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	PM	
	<i>Appuyer la motivation des relais en charge de la nutrition</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	PM	
	<i>Equiper les cases de santé</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	10 000 000	Commune, ETAT, Comité de santé, STD, PTF
	<i>Clôturer les cases de santé</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	5 000 000	Commune, ETAT, Comité de santé, District sanitaire, PTF
	<b>SOUS-TOTAL 6</b>			<b>20 000 000</b>	
<b>HYDRAULIQUE</b>	<i>Construire 01 forage</i>	<i>Sansancoutoto</i>	<b>X</b>	100 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
	<i>Extension du réseau du forage de Baghère pour alimenter</i>	<i>Sinthiou Bocar Demba, Médina Ibra Diallo, Saré sambel, Talicourto, Diarifa, Kafoul, Kénéwal, Sinthiang Ndiobo</i>	<b>X</b>	60 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
	<i>Extension du réseau du forage de Kandiéno pour desservir</i>	<i>Samodji manssa, Fadiounghar, Saré Pathé, soliko</i>	<b>X</b>	30 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
	<i>Mettre en place des petites unités de potabilisation des eaux des puits</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	9 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
	<b>SOUS-TOTAL 7</b>				<b>199 000 000</b>
<b>JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<i>Faciliter à 10 ASC l'acquisition d'un statut juridique</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	1 000 000	Commune, STD, PTF
	<i>Renforcer les sensibilisations sur les risques de l'immigration et l'émigration clandestine</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	1 000 000	Commune, ETAT, association des émigrés,
	<i>Appuyer les migrants de retour à la recherche de partenaires techniques et financiers pour faciliter leur insertion et l'accès à l'emploi</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	PM	Migrants de retour, Populations, STD, PTF
	<b>SOUS-TOTAL 8</b>				<b>2 000 000</b>

<b>FEMMES ET ENTREPRENARIAT FEMININ</b>	<i>Construire une maison des femmes</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	15 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
	<i>Appuyer la formalisation de 20 organisations informelles</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	2 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
	<i>Mettre en place une structure formelle de lutte contre la violence à l'endroit des femmes et de prise en charge</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	PM	
	<b>SOUS-TOTAL 9</b>				<b>17 000 000</b>
<b>TOTAL AXE 2</b>				<b>398 875 000</b>	
<b>AXE III : RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE</b>					
<b>AGRICULTURE</b>	<i>Réhabiliter les blocs maraîchers existants</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	10 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF et populations
	<i>Appuyer l'organisation et la formation des producteurs sur les techniques agricoles modernes</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	5 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF et producteurs
	<i>Construire des ouvrages hydro-agricoles et Aménager les bas-fonds</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	100 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF et producteurs
	<i>Aménager 12 périmètres maraichers</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	120 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, GIE, GPF
	<i>Mettre à la disposition des producteurs des intrants qualité à temps</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
	<b>SOUS-TOTAL 10</b>				<b>235 000 000</b>
<b>ELEVAGE</b>	<i>Matérialiser les parcours de bétail existants</i>	<i>Les trois zones</i>	<b>X</b>	PM	Commune
	<i>Créer et Aménager une fourrière communale</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
	<i>Construire un dépôt de produits de bétail</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	5 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, OP
	<b>SOUS-TOTAL 11</b>				<b>5 000 000</b>
<b>COMMERCE</b>	<i>Equiper les marchés existants</i>	<i>Baghère et Sansancoutoto</i>	<b>X</b>	15 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, OC
	<i>Appuyer la mise en place d'une organisation fédératrice formelle des commerçants</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	2 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, OC
	<i>Faciliter les conditions d'accès aux crédits et financements</i>	<i>Commune</i>	<b>X</b>	PM	ETAT, Commune, STD, PTF, OC
	<b>SOUS-TOTAL 12</b>				<b>17 000 000</b>

ARTISANAT	<i>Organiser les artisans en structures formelles</i>	<i>Commune</i>	X	1 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
	<i>Former les artisans</i>	<i>Commune</i>	X	600 000	ETAT, Commune, STD, PTF, Artisans
	<b>SOUS-TOTAL 13</b>				<b>1 600 000</b>
CULTURE ET TOURISME	<i>Organiser des évènements culturels</i>	<i>Commune</i>	X	2 000 000	ETAT, Commune, STD, PTF
	<i>Sensibiliser les populations sur les évènements du Kankourang</i>	<i>Commune</i>	X	5 000 000	Commune, ETAT, STD, PTF
	<i>Valoriser le patrimoine historique et naturel des sites qui présentent des potentialités touristiques</i>	<i>Sites de Sototo et Sinthiou Bocar Demba</i>	X	PM	Commune, ETAT, ministère de la Culture, acteurs culturels, Populations, PTF
	<i>Développer l'entreprenariat culturel et appuyer la mise en relation avec les partenaires financiers</i>	<i>Commune</i>	X	PM	
	<b>SOUS-TOTAL 14</b>				<b>7 000 000</b>
<b>TOTAL AXE 3</b>				<b>265 600 000</b>	
<b>AXE IV : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE</b>					
GOUVERNANCE	<i>Renforcer des capacités des élus</i>	Siège du conseil municipal	X	8 000 000	Commune, PTF
	<i>Former le personnel de l'état civil</i>		X	2 000 000	Commune, PTF
	<i>Recruter et former des collecteurs</i>		X	3 000 000	Commune, PTF
	<i>Sensibiliser la population sur les taxes et impôts</i>	<i>Commune</i>	X	4 000 000	Commune, PTF
	<i>Appuyer la formation les comités de gestion (Gestion Administrative et Financière, mobilisation des ressources)</i>	<i>Commune</i>	X	1 000 000	Commune, Comités de gestion, PTF
	<i>Développer la coopération décentralisée</i>	<i>Commune</i>	X	PM	Commune, Partenaires
	<i>Encourager et favoriser l'implantation et le développement des entreprises locales privées</i>	<i>Commune</i>	X	PM	Commune, entreprises locales privées, PTF
	<i>Former les acteurs du secteur privé local en esprit d'entreprise et en technique de marketing</i>	<i>Commune</i>	X	1 000 000	Commune, membres du secteur privé local, PTF
<b>TOTAL AXE 4</b>				<b>19 000 000</b>	
<b>TOTAL PAI</b>				<b>1 466 225 000</b>	

## 7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PDC

La mise en œuvre du PDC exige des moyens accrus et devra se traduire nécessairement par la levée de toutes les lourdeurs et pesanteurs qui affectent l'exécution diligente des projets et tous les acteurs devront s'inscrire résolument dans une logique d'efficacité et d'efficacités.

### 7.1. Les instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre dont devra disposer le Conseil municipal sont principalement le Programme Annuel d'Investissement (PAI), un plan de formation, et un plan de communication.

#### *Le Plan Annuel d'Investissement (PAI)*

Le PAI dont le contenu est tiré du plan d'action du PDC, est un outil d'orientation budgétaire, pour la réalisation des objectifs de développement de la commune dans un court terme (1 an), à travers la mise en œuvre de projets structurés, hiérarchisés et à caractère prioritaire. En d'autres termes, il sert de référence pour le contrôle et le suivi financier de l'exécution du Plan.

#### *Le Plan de formation*

Une émergence locale doit être sous tendu par un capital humain de qualité. Ainsi l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités participe aux stratégies de mise en œuvre du PDC. A partir de l'identification et de l'analyse sectorielle des besoins de formation, il sera proposé une programmation triennale des actions de formation nécessaires. Cette proposition est assortie de mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Ce plan sera mis en œuvre par les acteurs identifiés, chacun selon ses missions

#### *Le Plan de communication*

Le plan de communication participe également aux stratégies de mise en œuvre du PDC. Il est conçu à partir du diagnostic des forces et faiblesses de la communication institutionnelle. Cet exercice permet d'identifier les principaux besoins de communication à prendre en charge pour une mise en œuvre optimale des actions retenues dans le PDC.

### 7.2. Les structures institutionnelles impliquées dans de mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan et des différents PAI incombe au conseil municipal qui, par souci de cohérence et pour maintenir la dynamique de l'approche participative, et du principe de la participation citoyenne s'appuiera sur les structures de coordination et de concertation existantes. La culture de suivi évaluation n'étant pas encore ancrée dans la gestion des activités des collectivités, quel que soit le dispositif de suivi mis sur pied, les structures qu'il implique, devront être accompagnés par le CADL dans le cadre d'un programme de renforcement de capacité.

### 7.3. Le financement du PDC

Le financement du PDC dépendra des capacités de la Commune à mobiliser des ressources aux plans interne et externe.

### **Mobilisation des ressources internes**

En ce qui concerne la mobilisation des ressources internes, il y a deux niveaux de mobilisation à savoir la mobilisation des recettes inscrites au budget communal et la participation communautaire. Toutefois, l'espérance de mobilisation des ressources internes est faible. C'est la raison pour laquelle dans son plan d'action une place de choix a été donnée à la maximisation du taux de recouvrement de l'impôt et des autres taxes.

### **Mobilisation des ressources externes**

La Commune de Baghère comme toute collectivité territoriale, bénéficie de financements de l'Etat sous forme d'appui budgétaire par des transferts directs du trésor public ou indirects des projets ou programmes de développement tel que le PAPSEN par exemple. L'appui de l'Etat peut concerner tous les secteurs d'activités mais il se concentre le plus souvent dans les secteurs à compétences transférées.

La commune peut également bénéficier de l'appui d'autres partenaires extérieurs ou par le biais de la coopération décentralisée.

## **7.4. Le mécanisme de suivi évaluation**

Le dispositif de suivi et d'évaluation permet aux acteurs de suivre la mise en œuvre du Plan et d'en analyser les résultats obtenus. Il fournit l'opportunité de partager les résultats du plan avec les différentes catégories d'acteurs. Il permet de faire les ajustements, en cours d'exécution.

Le Conseil municipal et les parties prenant part à la mise en œuvre du PDC auront donc besoin d'informations quantitatives et qualitatives sur le degré de réalisation des actions retenues. C'est pourquoi, il sera mis en place un système de suivi informatisé, basé sur la définition d'indicateurs clairs et précis.

En ce qui concerne le bilan d'exécution du PDC, il sera effectué en deux étapes : le bilan à mi-parcours et le bilan final.

Le bilan à mi-parcours devra permettre, au besoin, de réorienter le plan ou de redéfinir les grandes options en fonction de leur niveau de réalisation et surtout de la mobilisation des ressources attendues. Il permet également d'apporter les correctifs requis pour optimiser les chances de réalisation.

En revanche, le bilan final permet au Conseil municipal de dégager les grandes orientations du prochain cycle de planification et de définir, en collaboration avec les bénéficiaires, de nouvelles priorités, sur la base des leçons acquises et des difficultés rencontrées.